



GUIDE



de l'écrivain public bénévole de l'association L'Encre bleue édition Mars 2020

PAGE	N°	RUBRIQUE
3 à 8	1	RE-ORIENTER/ CONSEILLER L'USAGER : -précisions sur les dossiers que nous ne devons pas traiter ou selon certaines conditions -structures susceptibles d'aider les usagers
INTERVENIR POUR L'USAGER SUR UNE QUESTION CONCERNANT :		
9 à 14	2	L'ADMINISTRATION ou un ORGANISME (hors rubrique spécifique)
15 à 20	3	LA VILLE DE MARSEILLE
21 à 28	4	LA JUSTICE
29 à 34	5	LE LOGEMENT
35 à 44	6	LES CONTENTIEUX et LES LITIGES
45 à 51	7	LE TRAVAIL
52 à 62	8	LA SANTÉ et LE HANDICAP
63 à 78	9	LES SITUATIONS D'URGENCE SOCIALE
79 à 85	10	LES ÉTRANGERS
86 à 112		ANNEXES

AVERTISSEMENTS

- Le présent Guide annule et remplace le Guide expérimental qui a été diffusé le 24 décembre 2019.
- Quelques éléments ont été modifiés. Des liens numériques ont été créés pour faciliter l'utilisation du document.
- Comme tout répertoire de coordonnées (adresses, numéros de téléphone, mail, horaires, ...) le présent guide risque d'être vite obsolète s'il n'est pas régulièrement vérifié et actualisé. C'est pourquoi nous avons décidé d'en faire une nouvelle édition tous les 6 mois : la prochaine édition paraîtra donc en Octobre 2020.
- **Tous les utilisateurs sont invités à adresser leurs remarques et leurs informations directement aux référents de la rubrique dont l'adresse mail est inscrite en bas de page et ci-après.**
 - Rubrique 1. Ré-orientation : **Jacques Angelier** : j.angelier@encre-bleue.com
Pierre Clerc : pierreclerc@free.fr
 - Rubrique 2. Administrations et organismes: ... **Michel Faure** : mef@numericable.fr
 - Rubrique 3. Ville de Marseille : Jacques Angelier : j.angelier@encre-bleue.com
 - Rubrique 4. Justice : **Marie-France Ayrault** : marie-france.ayrault@orange.fr
Anne-Marie Seven : seven.annemarie@gmail.com
 - Rubrique 5. Logement : **Jean-Claude Didier** jeanclaude.didier.1956@gmail.com
Monique Chérel : monique.cherel@hotmail.fr
 - Rubrique 6. Contentieux et Litiges : Jacques Angelier : j.angelier@encre-bleue.com
Monique Doehr : monique.doehr2@free.fr
 - Rubrique 7. Travail : Marie-France Ayrault : marie-france.ayrault@orange.fr
 - Rubrique 8. Santé / Handicap: **Marie Breuneval** : marieencreb@gmail.com
Michel Faure : mef@numericable.fr
Alain Vanel : al.vanel@orange.fr
Marie Josée Arnal: marie-jose.arnal@orange.fr
 - Rubrique 9. Urgences sociales: **Alain Vanel** : al.vanel@orange.fr et **Michel Lemaitre**
 - Rubrique 10. Etrangers : **Danielle Gangai** : danielle.gangai@gmail.com
Marlène Saint Nice : m.stnice@wanadoo.fr

Rubrique 1. RE. ORIENTER / CONSEILLER l'usager

Ré-orienter directement l'usager, sans intervenir

Dans tous les cas de réorientation, l'EPB doit rédiger une courte lettre d'accompagnement émanant de L'Encre bleue (support disponible dans chaque permanence), à remettre à l'usager, dans laquelle est résumée la raison pour laquelle le demandeur est invité à se présenter dans une autre structure.

- Pour les dossiers de demande de logement par **la loi DALO** : vers les **MDS** : voir Annexe ou les **MSAP** : voir p.2
- Pour les dossiers nécessitant une **médiation** et une information juridique : vers une permanence de **l'ASMAJ** : voir p. 4
- Pour les dossiers de **surendettement** : vers **Familles de France** : voir p. 5
- Pour les **demandes de nationalité française** : vers un **PAADE** (Point d'Accès aux Droits des Étrangers) : voir Annexe pour évaluer la faisabilité et la méthode. Nous pouvons ensuite remplir le Cerfa n° 12753*02
- Pour les demandeurs d'asile et les **étrangers résidant en France**, les orienter vers les permanences spécialisées de L'Encre bleue. voir p. 85
- Pour le « **Projet de vie** » d'un dossier **MDPH** : vers **INTER PARCOURS HANDICAP 13** : voir rubrique 8
- Pour les **contentieux avec les opérateurs mobiles/internet** : vers **EMMAÜS CONNECT**, voir p. 5 et 6
- Pour les dossiers d'**impayés de factures d'énergie** : voir rubrique 6 p. 40
 - Pour un **accès gratuit à des ordinateurs** connectés : Emmaüs Connect, MPT Kléber, Bibliothèque de L'Alcazar, CCO VELTEN

Conseiller à l'usager de prendre contact avec une autre structure associative

vers site France Services

France Services ou ex Maisons de Services au Public (MSAP)

Le Commissariat général à l'égalité des territoires pilote la politique publique d'accessibilité aux services, dont les MSAP sont un outil de proximité. Il définit les conditions de labellisation, par les préfets de département, et de financement de ces maisons, avec ses partenaires.

Il anime le réseau des grands opérateurs nationaux impliqués

(Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, maladie, retraite, la mutualité sociale agricole, La Poste, GrDF, etc.) et les interventions de tous les ministères concernés.

Les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

La MSAP : -apporte gratuitement une aide (écrire un courrier, remplir un dossier) ou une explication sur un document administratif

-informe sur ses droits et renseigne sur les démarches administratives et oriente vers le bon service. (pour les étrangers aussi ?)

-met à disposition certains formulaires pour faire gagner du temps, un accès Internet aux sites des services publics.

MSAP du PANIER (Léo Lagrange)	11 rue Caisserie, Bus 49 arrêt Caisserie Beauregard	13002	04 91 13 21 91	Accueil sans RV : -Lundi et mercredi matin de 8h30 à 12h30 -Mardi, jeudi, vendredi journée de 8h30 à 12h30 et 14h à 17h
MSAP SAINT MAURONT (Médiance 13)	50 rue Félix Pyat	13003	04 91 95 36 03	Du Lundi au Jeudi : de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 17h00 Le Vendredi : de 09h00 à 12h30
MSAP de MALPASSE	57 avenue de Saint-Paul	13013	04 91 66 05 87	Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
MSAP du CANET	7 allée Marcel Soulat, Bus 31 ou 33 arrêt la Marine bleue	13014	04 91 47 47 40	Accueil sans RV : -Lundi et mercredi matin de 8h30 à 12h30 -Mardi, jeudi, vendredi journée de 8h30 à 12h30 et 14h à 17h
MSAP MASSALIA (Médiance 13)	25 Boulevard Larousse Bât G,	13014	04 91 95 36 02	Du Lundi au Jeudi : de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 17h00 Le Vendredi : de 09h00 à 12h30
MSAP de BOUGAINVILLE (Ligue de l'enseignement)	9 rue Cougit, Bus 70 arrêt Magallon Salengro	13015	04 91 11 42 60	Accueil sans RV : du Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

<ul style="list-style-type: none"> • Médiance13 <p>https://mediance13.com/</p> <p>« Accompagner les habitants dans les démarches de la vie quotidienne pour agir contre la précarité et l'exclusion »</p> <p>Association de 75 salariés dont 20 en CDI</p> <p>Budget de 1 882 837 €.</p> <p>Subventions publiques et privées (La Poste, SNCF, Engie, Fondations...)</p> <p>Nombreux partenariats avec organismes et associations</p>	<p>Siège Vilette-Arenc 126/128 Boulevard de Paris 13003 Marseille FERMÉ</p> <p>Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 sans RV de 13 h 30 à 17 h 00 avec RV fermé le vendredi AM</p> <p>-Permanences hebdomadaires dans des centres sociaux : 13015 : Kallisté Granière, Solidarité 13014 : Busserine, Maison des familles, Flamants -Présence de médiateurs dans les gares (Septèmes, Saint Joseph, Busserine) Voir détails dans l'annexe</p>	<p>04 91 95 66 26</p>	<p>Matin sans RV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ accompagnement aux démarches administratives de la vie quotidienne : CAF, CMU, ... ➤ Médiation avec institutions ou créanciers ➤ rédaction de courriers. <p>AM avec RV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surendettement ➤ retraites ➤ impayés d'énergie et d'eau <p>Accueil sur inscription ou sur invitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Informations autour de la vie quotidienne ➤ Initiation à l'outil informatique et à l'usage des sites d'accès aux droits (caf.fr / pole emploi.fr / ameli.fr) ➤ Événements et rencontres conviviales occasionnelles <p>Accueil en accès libre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès libre à un ordinateur avec une connexion internet ➤ Espace multimédia et bibliothèque
--	---	------------------------------	--

Points d'Accueil de proximité (PAP) de Médiance 13

Noailles destination familles	43 rue d'Aubagne	13001	09 50 87 57 59	lundi au vendredi 9h à 12h sans RdV et 14h à 17h sur RdV <i>Fermeture au public le vendredi après midi</i>
Saint Mauront labelisé MSAP	50 rue Félix Pyat	13003	04 91 95 36 03	lundi au vendredi 9h à 12h30 sans RdV et 13h30 à 17h sur RdV <i>Fermeture au public le vendredi après midi</i>
Massalia labelisé MSAP	25 Boulevard Larousse Bât G, 13014		04 91 95 36 02	lundi au vendredi 9h à 12h sans RdV et 13h30 à 17h sur RdV
La Savine	Chemin Vallon des Tuves Bat i 3 RDC	13015	04 91 51 08 75	lundi au vendredi 9h à 12h sans RdV Lundi et Mercredi 13h30 à 17h sur RdV

<ul style="list-style-type: none"> ASMAJ Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques http://www.asmaj.fr Une convention est signée avec L'Encre bleue 	120 rue de Rome 13006 Marseille La médiation est confidentielle et gratuite. Elle vise la résolution amiable des conflits.	04 91 33 37 40	-Équipe de professionnels : un avocat, un médiateur et un relais d'accès au droit. -Droit social et familial • Droit de l'habitat et droit de la consommation • Droit du travail • Droit civil et pénal • Droit des étrangers.
--	---	-----------------------	---

Permanences juridiques avec rendez-vous uniquement

Boutique Solidarité : **16 rue Loubon – Marseille 13003.** Permanences réservées aux personnes en très grande difficulté notamment sans domicile fixe.
Les rendez-vous sont pris uniquement par l'intermédiaire de votre travailleur social ou d'un bénévole référent qui doit contacter le : **04.91.33.37.40**

Permanence d'accompagnement aux droits à l'habitat

Pour prendre rendez-vous, téléphonez à la Fondation Abbé Pierre le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h : **04.91.50.65.47**
Espace Velten – 16 rue Bernard Dubois – 13001 Marseille
Fondation Abbé Pierre – 20, rue Loubon : 1300 Marseille
Plate-forme de services publics du Panier – 11, 13 rue Caisserie – 13002 Marseille

Permanences juridiques sans rendez-vous de L'ASMAJ (NB : seules les 10 premières personnes sont reçues)		
Marseille 1^{er}	Centre Multi-activités Velten 16 rue Bernard Dubois 13001	les 1 ^{er} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h30
Marseille 3^{ème}	Maison pour tous Kléber 16 rue Desaix, 13003	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30
Marseille 6^{ème}	Centre Social Julien 33 cours Julien 13006	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de 9h00 à 11h30
Marseille 9^{ème}	Centre Social La Soude Bât 18 Les Cyclamens, 28 avenue de la Martheline 13010	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h30
Marseille 10^{ème}	Centre Social La Capelette 221 av. de la Capelette 13010	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois de 9h à 11h30
Marseille 11^{ème}	Maison pour tous Vallée de l'Huveaune 4 rue Gimon-La Valbarelle 13011	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30
Marseille 13^{ème}	Centre Social Malpassé Les Lilas, Bât C2, 21 avenue Charles Camoin 13013	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois de 14h à 16h30
Marseille 13^{ème}	Centre Social Val Plan-Bégude Cité Val Plan 14 rue Antonin Régnier 13013	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois de 14h à 16h30
Marseille 14^{ème}	Maison des Familles et des Associations Saint Barthélémy, Avenue Salvador Allende 13014	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30
Marseille 15^{ème}	Maison Pour Tous Campagne Lévéque Cité Campagne Lévéque, 2 boulevard Ledru Rollin 13015	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois de 9h à 11h30

Marseille 15ème	Point Service aux Particuliers La Savine Bâtiment I3 99 boulevard de la Savine	13015	Tous les mardi et jeudi de 9h à 11h30
Marseille 15ème	Locaux associatifs Kallisté 130 chemin des Bourrelays	13015	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30
Marseille 16ème	Centre Social La Castellane 216 boulevard Henri Barnier	13016	4 ^{ème} vendredi du mois de 9h à 11h30
	Centre social La Bricarde 159 Boulevard Henri Barnier	13016	2 ^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h30

FAMILLES DE FRANCE 13 13.familles-de-france.org/	93 La Canebière Cité des Associations BP 377. 13001 Marseille	04 91 60 28 25 Fax: 04 91 60 28 51	Prendre RdV. Surendettement Jamy BELKIRI Convention verbale avec l'Encre bleue. Gratuité pour les usagers adressés par l'Encre bleue avec mot d'accompagnement
--	--	---	---

FONDATION ABBE PIERRE http://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/paca	16 rue Loubon 13003 Marseille Métro : Désirée Clary Bus 31, 32 Loubon-Bellevue	04 91 60 61 77 04 91 08 19 67	La Fondation Abbé-Pierre accompagne des associations qui luttent contre le mal-logement et l'exclusion. Elle intervient dans le combat contre l'habitat indigne, l'aide et l'accueil des personnes sans abri, le conseil et l'accompagnement juridiques des personnes mal-logées Une permanence de l'ASMAJ pour l'accès aux droits liés à l'habitat se tient le jeudi.
---	---	--	---

EMMAUS CONNECT https://emmaus-connect.org/marseille/	10 boulevard National 13001 Marseille 01 80 05 98 80 standard@emmaus-connect.org Mardi et mercredi 14h – 18h Samedi 9h – 13h et 14h – 18h	01 80 05 98 80	Permanences connectées (<i>sur inscription</i>) Mardi 14h à 16h Mercredi 14h – 16h Vendredi 14h – 16h et 16h – 18h Samedi 10h – 12h et 14h – 16h Atelier d'initiation à l'ordinateur Mardi 9h-11h et 11h-13h Mercredi 9h-11h et 11h-13h Donner accès aux outils numériques à prix solidaire
--	---	----------------	--

Grâce à des partenaires précieux tels que SFR, qui nous soutient depuis 2013, nous proposons à nos bénéficiaires des [offres de recharges prépayées](#) téléphonie et internet à prix solidaire. Lorsque les stocks nous le permettent, nous vendons également du matériel à petit prix : **téléphones basiques, smartphones, ordinateurs portables...** Enfin, nos bénéficiaires peuvent solliciter du **conseil sur des offres de forfait** ainsi que de la médiation, pour régler un éventuel différend avec leur opérateur.

Nous proposons aux bénéficiaires des parcours gratuits qui leur permettent d'acquérir un bagage numérique minimum. Le plus souvent dispensés par des bénévoles, ils ont pour objectif la prise en main d'un ordinateur ou d'un smartphone, la navigation sur internet, l'utilisation d'une boîte mail... Ces activités se tiennent **dans nos points d'accueil mais aussi au sein de structures sociales ou associatives** qui nous en font la demande. Des parcours thématiques spécifiques (autour de l'emploi par exemple) peuvent alors être mis en place.

C.I.E.R.E.S.

Association 1901 depuis 1993. 25 ETP. 2000 personnes par an

Très nombreux partenaires institutionnels, associatifs, culturels et économiques

Quatre unités : **EMPLOI / INSERTION / FORMATION / RECHERCHE ET PROJETS**

Mission : Lutter contre les exclusions sociales, professionnelles et culturelles par des actions de formation, d'animation, d'aide à la recherche d'emploi et de recherche pédagogique

• CIERES Centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social http://www.cieres.fr/	14 rue Louis Astouin 13002 cieres@orange.fr	04 91 90 38 11	9h-12h30 / 13h30-17h du lundi au vendredi jusqu'à 20h le lundi, mardi et jeudi (Cours du soir de 18h à 20h)
Formation générale continue Unité linguistique adultes	15 rue du Terras 13002	04 91 91 26 81	<u>Formation générale continue :</u> Entretien d'accueil sans RdV le jeudi matin 9h-12h <u>Unité linguistique adultes</u> (Myriam Nasri) Certification Français Langue d'Intégration DELF A1 (carte de séjour) 60€. DELF A2 (carte de résident) 75€ DELF B1 (naturalisation) 90€. 7 sessions par an.
Unité emploi	30 rue Fauchier – 13002	04 91 91 13 39	<u>Unité emploi</u> (Richad Dyon) Aide à la recherche d'emploi tous publics Entretien d'accueil sans RdV le mardi matin de 9h à 12h
Accueil Jeunes 16 – 26 ans	9 rue Montolieu 13002	04 91 52 15 51	<u>Accueil Jeunes 16 – 26 ans</u> (Nabil Allik) Espace de formation numérique Entretien d'accueil sans RdV le jeudi 14h – 17h

RUBRIQUE 2.

ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES (Généralités)

	lien vers la page	numéro de page		lien vers la page	numéro de page
Caisse d'allocations familiales	CAF		Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports et de la cohésion sociale	DRDJS	
Préfecture des Bouches du rhône	PREF		Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône	DSDEN	
Service central d'état civil de Nantes	MAE		Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	CROUS	
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	CARSAT		Centres des finances publiques à Marseille	IMPÔTS	
Centre d'information de conseil et d'accueil des salariés 13	CICAS		Site Service.public.fr https://www.service-public.fr/		
Conseil départemental	CD 13		Annexe Maisons départementale de la solidarité	MDS	
Conseil Régional région SUD	CR		Annexe Archives militaires	MIL	
Métropole Aix-Marseille-Provence	METRO				

<ul style="list-style-type: none"> CAF des BdR Caisse d'Allocations Familiales <p>Branche « famille » de la Sécurité sociale française.</p> <p>http://www.caf.fr/</p> <p>http://www.caf.fr/allocataires/caf-des-bouches-du-rhone/accueil</p>	<p>ADRESSE UNIQUE</p> <p><u>CAF DES BOUCHES-DU-RHONE</u> <u>Service courrier</u> <u>13348 Marseille Cedex 20</u></p>	<p>Accueil sur rendez-vous : composez le 0810 25 13 10.</p> <p>Un conseiller répond du lundi au vendredi de 9h à 16h30</p>	<p>Prestations</p> <p>Naissance adoption garde d'enfant (PAJE, AB, CMG) Enfants (AF, CF, AJPP) Rentrée scolaire (ARS) Logement (APL, ALS, ALF) Parent isolé ou séparé (ASF) Enfant ou adulte handicapé (AEEH, AAH) Insertion (RSA, PPA)</p>
<p>Marseille Sud "Desautel" pour les résidents des 6e, 7e, 8e, 9e, 10e arrondissements</p>	<p>1 avenue Desautel 13009 Marseille</p> <p>S'il ne s'agit pas d'un problème lié aux prestations et si on n'est pas déjà accompagné par un travailleur social</p>	<p>secrétariat social tous les AM de 13h30 à 16h au 04 86 94 44 81</p>	<p>Lundi mardi mercredi vendredi : 8h 45-16h Accueil en libre-service accompagné Accueil sur rendez-vous le mardi et vendredi</p>
<p>Marseille Nord "Gibbes" pour les résidents des 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e arrondissements</p>	<p>215, chemin de Gibbes 13014 Marseille</p> <p>S'il ne s'agit pas d'un problème lié aux prestations et si on n'est pas déjà accompagné par un travailleur social</p>	<p>secrétariat social tous les AM de 13h30 à 16h au 04 91 05 53 73</p>	<p>Lundi mardi mercredi jeudi vendredi : 8h 45-16h Accueil en libre-service accompagné Accueil sur rendez-vous le lundi</p>
<p>Marseille Centre "Malaval" pour les résidents des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e arrondissements</p> <p>fermé sans doute provisoirement</p>	<p>17, rue Malaval 13002 Marseille</p> <p>S'il ne s'agit pas d'un problème lié aux prestations et si on n'est pas déjà accompagné par un travailleur social</p>	<p>secrétariat social tous les AM de 13h30 à 16h au 04 84 52 41 22</p>	<p>Lundi mardi mercredi vendredi : 8h 45-16h Accueil en libre-service accompagné Accueil sur rendez-vous le lundi et mercredi</p>
<p>Votre espace caf.fr</p>		<p>Ordinateurs et imprimantes sont à votre disposition pour réaliser toutes vos démarches en ligne sur caf.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> faire une simulation, faire une demande de prestation, accéder à Mon Compte, réaliser vos déclarations, consulter vos versements, mettre à jour votre situation, prendre rendez-vous avec un agent Caf 13, etc. <p>Pour toutes vos démarches, munissez-vous de votre numéro d'allocataire et mot de passe.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> PREFECTURE des BdR http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/ 	<p>Adresse postale : Place Félix Baret CS 30001 13259 Marseille Cedex 06</p>	<p>Standard (24h/24-7j/7) : 04 84 35 40 00</p>	<p>Renseignements sur les CNI, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation : 3400 Renseignements sur les autres démarches (du lundi au vendredi de 08h à 17h) : 04 84 35 40 45.</p>
Préfecture Peytral	1 rue Edmond Rostand, 13006 Marseille.		Accueil général, services administratifs relevant du cabinet du Préfet de région, du Préfet Délégué Pour l'Égalité des Chances, du Secrétariat Général et du Secrétariat Général aux Affaires Régionales, bureau des concours, bureau des activités professionnelles réglementées. Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
Préfecture Saint Sébastien (Métro : Castellane)	66B rue Saint Sébastien, 13006 Marseille		Immigration, intégration, nationalité : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15. Points numériques (Circulation routière) : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45. Le bureau de la circulation routière ne reçoit pas de public hormis les points numériques.
SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL du Ministère des Affaires Etrangères	11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09	DÉMARCHE NUMÉRIQUE possible	Pour obtenir la copie ou un extrait d'acte pour un événement d'état civil survenu à l'étranger (ou au consulat de son pays d'origine)

CARSAT SUD EST Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Accueil Service Social https://www.carsat-sudest.fr	Carsat Sud-Est 35 rue George 13386 Marseille Cedex 20 CARSAT du Sud-Est – Service Social 47 av Roger Salengro - CS60391 13331 Marseille Cedex 03	09 71 10 39 60 04 91 11 50 50	Du lundi au vendredi 8h30/12h00 et 13h00/16h00 Uniquement sur RDV Aide d'assistantes sociales
--	---	---	---

CICAS des Bouches-du-Rhône Centre d'information de conseil et d'accueil des salariés	2 quai d'Arenc Immeuble le Balthazar 13002 Marseille	0 820 200 189	Accueil uniquement sur rendez-vous. De 8h30 à 18h sans interruption, du lundi au vendredi. Conseil et information sur la retraite et la retraite complémentaire AGIRC et ARRCO
--	--	----------------------	--

CONSEIL DEPARTEMENTAL des BdR https://www.departement13.fr/	52 avenue Saint-Just 13256 Marseille Cedex 20 Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 20h00 voir annexe MDS	04 13 31 13 13	L'aide sociale et la santé : Le C.D. a la responsabilité des aides à l'enfance, de la prévention sanitaire, de la protection sanitaire de la famille (DDASS / MDS / CAF), des personnes handicapées et âgées, des établissements sociaux et des activités d'insertion des bénéficiaires du RSA. Demande d'allocation personnalisée d'autonomie : Un numéro unique : INFO APA 0811 88 13 13 Dossier téléchargeable à déposer à la MDPH
CONSEIL REGIONAL REGION SUD http://www.regionpaca.fr/	Hotel de région 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20	04 91 57 50 57	Du lundi au vendredi 9h-17h
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE organisée en six territoires : ➤ Marseille-Provence (18 communes),	Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille.	04 91 99 99 00	<ul style="list-style-type: none"> • DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL. • AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN. • POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT. • POLITIQUE DE LA VILLE. • GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF. • PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE
DRDJSCS PACA Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports et de la cohésion sociale Courriel : drdjscs-paca@jscs.gouv.fr	66A rue Saint Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06	04 88 04 00 10 Fax : 04 88 04 00 88	Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 16 h30 <ul style="list-style-type: none"> • prévention de l'exclusion et de lutte contre la pauvreté • hébergement et accès au logement des populations défavorisées • accompagnement des familles vulnérables notamment les majeurs protégés et des personnes handicapées • intégration des personnes primo-arrivantes

DSDEN 13 Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône (Ex Inspection académique) http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/pid32156/accueil.html	28 Boulevard Charles Nédelec, 13001 Marseille ce.ia13@ac-aix-marseille.fr	04 91 99 66 66 (standard)	-Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 -Réception du public dans les services : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous uniquement de 11h30 à 17h
Pour obtenir une bourse ...	Une fois sur le portail <i>Scolarité Services</i> , https://teleservices.ac-aix-marseille.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fts%2F&ct_orig_uri=%2Fts%2F se connecter avec l'identifiant et le mot de passe <i>ATEN</i> communiqué par le collège		la DSSEN de Vaucluse gère l'intégralité des bourses nationales de second degré (bourses de collège et de lycée) de l'académie d'Aix- Marseille. Demande de septembre à mi-Octobre Pour l'année scolaire 2019-2020, les montants de la bourse des collèges sont 35 € (plafond ressources : 15 189€) 97 € (PF : 8210€) ou 152 € par trimestre (PF : 2897€) et dépendent du nombre d'enfants (+668€ par enfant sup.)
Pour inscrire un enfant à l'école à Marseille site « Superminot »	https://superminot.marseille.fr/maelisportail/module/home/		Voir rubrique 8 Marseille et l'annexe Bureaux municipaux de proximité
CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Marseille – Antenne Locale	Campus Saint-Charles 3 place Victor Hugo 13003 Marseille		Accueil et renseignement du public : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-16h15
CROUS AIX MARSEILLE AVIGNON	Services administratifs 31 avenue Jules Ferry 13621 Aix-en-Provence cedex 1	04 42 16 13 13	Accueil du public et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Division de la Vie Étudiante Allo Bourse/Logement	Contacter le Crous par mail : www.messervices.etudiant.gouv.fr	04 42 900 800	Accueil du public et renseignement sur place : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 sans interruption
La Maison de l'Etudiant (MDE)	96, La Canebière 13003		Ouverture au public : lundi, mardi, vendredi de 13h à 18h / mercredi de 10h à 18h / jeudi de 13h à 21h

IMPÔTS/ Centres des finances publiques à Marseille			
Marseille 1er 5e 6e et 8e	22 Rue Borde (13006) CS 30011 13417 Marseille CEDEX 8	04 91 17 96 54	Ouvert du lundi au vendredi (fermé le jeudi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
Marseille 2e 3e 14e 15e et 16e	3 Place Sadi Carnot (13002) CS 20114 13235 Marseille CEDEX 2	04 91 99 91 93	Ouvert du lundi au vendredi (fermé le jeudi) de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h.
Marseille 4e 11e 12e et 13e	79 Avenue de Saint-Julien (13012) CS 80095 13377 Marseille CEDEX 12	04 91 24 15 16	Ouvert du lundi au vendredi (fermé le jeudi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
Marseille 7e 9e et 10e	38 Boulevard Baptiste Bonnet (13008) 13417 Marseille CEDEX 8	04 91 23 60 00	Ouvert du lundi au vendredi (fermé le jeudi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

service-public.fr	Site gouvernemental https://www.service-public.fr/	Le site incontournable pour toutes celles et tous ceux souhaitant des informations précises, fiables et actualisées.
--------------------------	--	---

Rubrique 3

VILLE DE MARSEILLE

	page et lien
Ville de Marseille, mairie centrale	16
Médiateur de la ville	16
Espace Accompagnement Habitat	17
Allo Mairie	17
Numéros d'urgence	17
Superminot	18
Mairies de secteur	19
Bureaux municipaux de proximité	20

VILLE DE MARSEILLE http://mairie.marseille.fr/	Place Daviel 13002 MARSEILLE écrire au Maire: http://www.marseille.fr/écrire-au-maire	04 91 55 11 11	Horaires d'ouverture de la mairie : Du Lundi au Vendredi: 08:30 à 11:45 - 12:45 à 16:45
Médiateur de la Ville de Marseille	Médiateur de la Ville de Marseille - 27 rue des Fabres - 13233 Marseille Cedex 20	04 96 17 06 18	Le médiateur peut intervenir pour tous les différends entre les Marseillais et les services municipaux ou organismes agissant pour le compte de la ville . Il peut intervenir dans tous les domaines de l'action municipale, excepté les conflits d'ordre hiérarchique entre la mairie et ses agents ou les conflits entre particuliers. Le médiateur peut être saisi par un particulier , usager des services de la mairie, une association ou une entreprise , à condition d'avoir un intérêt direct et personnel à agir. Il faut, par ailleurs, avoir effectué les démarches préalables auprès des services concernés. Recours amiable et gratuit. Attention : le médiateur ne reçoit pas directement les demandeurs et doit être obligatoirement saisi par écrit Saisine : > par courrier postal contenant toutes les pièces justificatives > par téléphone pour un renseignement complémentaire au : 04 96 17 06 18 > par courriel via le formulaire ci-dessous : http://www.marseille.fr/conciliation-et-mediation/mediateur-de-la-ville-de-marseille

ESPACE ACCOMPAGNEMENT HABITAT eah@ampmetropole.fr	19 rue de la République 13001 Marseille	04 95 09 58 58	Ouvert sans interruption Du lundi au vendredi de 9h à 17h VOIR rubrique 5 logement
ALLO MAIRIE		Allo Mairie 0 810 813 813	Allô Mairie s'inscrit dans une démarche d'écoute, de proximité et de modernisation du service public. Allô Mairie est devenu en 20 ans un service municipal incontournable pour toutes les personnes qui souhaitent : <ul style="list-style-type: none"> • Signaler une anomalie sur le domaine public • Offrir une assistance • Trouver une réponse à toutes les questions relatives aux démarches administratives De 8h à 18h30 du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 le samedi (Fermé les jours fériés) Pour toute demande concernant une compétence de la Métropole Aix-Marseille Provence (propreté, encombrants, tri des déchets, voirie et assainissement) tél 0 800 94 94 08
NUMEROS D'URGENCE	Police secours : 17 Pompiers : 18 ou 112 SAMU : 15 ou 112 Centre antipoison : 04 91 75 25 25 SOS médecins : 3624 SOS infarctus : 04 91 49 91 91 Pharmacies de garde : 3237 Accident de Plongée : 04 91 74 49 96 Urgences dentaires : 0 892 566 766 Bison Futé : 0 800 100 200		Enfants disparus : 116 000 Samu Social : 04 95 04 58 53 Accueil sans Abri : 115 Allô, service public : 3939 Objets trouvés : 04 91 50 26 60 41 boulevard de Briançon - 3e (<i>M° Bougainville</i>) Perte, vol, Carte Bleue/Visa/Eurocard/Mastercard : 0 892 705 705 Urgence dépannage gaz : 0 800 47 33 33 (appel non surtaxé 24h/24 - 7j/7) Urgences Eaux de Marseille : 0 969 39 40 50 <small>prix d'un communication locale</small>

<p>SUPERMINOT</p> <p>Espace familles en ligne de la Ville de Marseille</p> <p>https://superminot.marseille.fr/maelisportail/module/home/</p>		<p>Destiné à faciliter les démarches des familles pour effectuer les préinscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en crèches municipales et associatives, dans les écoles publiques marseillaises - pour les accueils périscolaires (garderies du matin et / ou animations du soir) <p>Afin d'accéder à ces services en ligne, il vous suffit de créer votre fiche famille. Cette fiche unique vous permet d'enregistrer vos enfants avec un même identifiant et un même code d'accès.</p> <p>Nombreuses démarches en ligne pour votre (vos) enfant(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer, accéder ou modifier votre fiche famille, - Demander une place en crèche municipale et/ou associative, dès le début du 6ème mois de grossesse et maintenir cette demande tous les ans, - Préinscrire votre (vos) enfants dans les écoles publiques marseillaises - Préinscrire votre (vos) enfant(s) aux temps d'accueil et d'animations périscolaires (garderies du matin et animations du soir), via le site superminot.marseille.fr, ou dans l'un des Bureaux Municipaux de Proximité. - Consulter vos états de facture et effectuer des paiements en ligne sécurisés par carte bancaire.
---	--	--

MAIRIES DE SECTEUR / BUREAUX ANNEXES

Le Maire de secteur est élu par le conseil d'arrondissements et a pour rôle d'assurer le travail de préparation des délibérations.

Il dispose de pouvoirs concernant notamment les élections et **l'État Civil**.

Il émet des avis sur les autorisations de voirie, les acquisitions ou aliénations d'immeubles de la commune.

La mairie de secteur gère directement un certain nombre d'équipements situés dans l'arrondissement et principalement destinés aux habitants du secteur : équipements socio-culturels (maison de quartiers, centres aérés), espaces verts de moins d'un hectare, équipements sportifs.

Il distribue la moitié des logements sociaux situés dans les arrondissements de secteur.

Il est consulté sur l'attribution des subventions aux associations.

Il est consulté par le conseil municipal sur le montant des subventions que celui-ci se propose d'accorder aux associations ayant leur activité sur l'arrondissement.

MAIRIE du 1/7 http://www.marseille1-7.fr/	61 La Canebière 13001 Marseille	04 91 14 54 10	Mme Sabine BERNASCONI
MAIRIE du 2/3 http://www.mairie-marseille2-3.com/	2 place de la Major 13002 Marseille	04 91 14 57 80	Lisette NARDUCCI
MAIRIE du 4/5 http://www.marseille4-5.com/	13 square Sidi Brahim 13004 Marseille	04 91 14 60 30	Marine PUSTORINO-DURAND
MAIRIE du 6/8 http://mairie-marseille6-8.fr/	125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	04 91 55 15 84	Yves MORAINE
MAIRIE du 9/10 http://www.marseille9-10.fr/accueil-3.html	150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	04 91 14 63 50	Lionel ROYER-PERREAUT
MAIRIE du 11/12 https://marseille1112.fr	Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	04 91 14 62 40	Julien RAVIER
MAIRIE du 13/14 https://www.mairiemarseille1314.fr/	Mairie du 13ème et du 14ème arrondissement 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	04 91 55 42 02	Sandrine D'ANGIO
MAIRIE du 15/16 http://www.mairie15-16.fr/	246 rue de Lyon Parc François Billoux 13015 Marseille	04 91 14 60 40 Standard État-civil : 04 91 14 61 26	Roger RUZE

BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE. (BMdP)

La Ville de Marseille a ouvert, sur le territoire communal, 22 bureaux municipaux de proximité dans le but de faciliter les démarches de ses administrés. Ces derniers peuvent se rendre dans le bureau de leur choix, sans tenir compte de leur domicile, afin d'y accomplir des démarches. **Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30**

N° de TELEPHONE UNIQUE 0810 813 813 (service 0.06 € / min + prix appel) *Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30*

Documents d'identité - uniquement sur rendez-vous

Réception de dossiers de passeports d'urgence, de dossiers et délivrance de passeports, délivrance de cartes nationales d'identité, copies et d'extraits d'actes d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, décès et plurilingues), duplicates et mises à jour de livrets de famille

NB : Simplification des démarches : nouveauté !

Pour une demande de passeport ou de carte nationale d'identité (CNI), **inutile de demander un acte de naissance si vous êtes né(e) à Marseille**.

Une vérification d'état civil est réalisée directement entre la Ville de Marseille et la Préfecture *via* une plate-forme sécurisée (COMEDEC)

Certificats : Délivrance d'attestations valant certificat de résidence, célibat, vie commune, non séparation, non divorce et non remariage, destinées à des administrations étrangères, de certificats de vie destinés à des administrations étrangères, de certificats d'héritéité.

Démarches scolaires : Demandes de recensements et de dérogations aux inscriptions scolaires. Réception de dossiers de réduction des tarifs des cantines scolaires

1°	Canebière - 57 allée Léon Gambetta	9°	Mazargues - 61/63 boulevard de la Concorde
3°	Belle de Mai - 11 rue du docteur Léon Perrin	10°	Pont de Vivaux - 37 rue François Mauriac
3°	Désirée Clary - 54 boulevard de Paris	10°	Saint-Marcel - 3 rue du 10 août
4°	Chartreux - 9 boulevard d'Arras	11°	La Valentine - 294 route des Trois Lucs
4°	Sébastopol - 23 rue du Bosquet	11°	Saint-Julien - 318 avenue du 24 avril 1915
6°	Lodi - 84 rue de Lodi	12°	Saint-Barnabé - 4 place Caire
6°	Vauban - 65 boulevard de Vauban	12°	Saint Julien – 318 avenue du 24 avril 1915
7°	Saint-Georges - 97 avenue de la	14°	Le Merlan - Centre urbain
8°	Bonneveine - 81 avenue de Haïfa	14°	Saint-Antoine - 312 avenue de Saint-Antoine
8°	Prado - 9 boulevard de Louvain (depuis le 29 mars 2017)	15°	Cabucelle - 3 boulevard Capitaine Gèze
9°	Maison Blanche - 150 boulevard Paul Claudel	15°	Saint-André - 415 boulevard Henri Barnier 13015

Rubrique 4

JUSTICE

	page et lien		page et lien
Ministère de la justice	22	Greffe du tribunal de commerce	24
Tribunal judiciaire de Marseille		Maison de l'avocat	
Tribunal pour enfants		Service du droit de la personne	
Tribunal de police		Centre pénitentiaire des Baumettes	
Tribunal administratif	23	Conseil des prud'hommes	
Cour administrative d'appel		Les points d'accès aux droits	25
Batonnier de l'ordre des avocats		Le défenseur des droits	27
Casier judiciaire national		L'aide juridictionnelle	28
Cour d'appel d'Aix-en-Provence			
Procureur de la République			

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Tribunal Judiciaire réunit les compétences des anciens Tribunaux de Grande Instance et Tribunaux d'Instance.

Il est compétent pour tous les litiges de nature pénale, civile et commerciale pour lesquels il n'existe aucune juridiction spécifiquement compétente. Cette réforme vise à mutualiser les moyens accordés à ces juridictions afin de réaliser des économies de fonctionnement. Le Tribunal d'Instance situé dans une commune différente du Tribunal de Grande Instance devient une Chambre détachée du Tribunal Judiciaire appelée Tribunal de Proximité.

MINISTERE DE LA JUSTICE http://www.justice.gouv.fr	Hôtel de Bourvallais Place Vendôme 75001 Paris	01 44 77 60 60	Ministère chargé de l'action et de la gestion des juridictions et de la conduite de sa politique. Il est responsable des établissements pénitentiaires.
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE (ex TGI et TI) http://www.justice.gouv.fr	6, Rue Joseph Autran 13281 Marseille cedex 06 6, Place Montyon CS 80011 13281 Marseille cedex 06	04 91 15 50 50 Fax 04 9154 42 90 04 79 93 23 35	Service de la nationalité française : 04 79 93 22 88 Service du PACS : 04 79 93 22 69 Service des tutelles majeurs mineurs : 04 79 93 23 29 Service de l'enrôlement : 04 79 93 23 31 Service des saisies sur rémunérations : 04 79 93 23 32
TRIBUNAL POUR ENFANTS DE MARSEILLE	Même adresse que le Tribunal Judiciaire	Tél. du T.J.	Formation du Tribunal Judiciaire spécialisée dans la Justice des mineurs : contraventions, délits, crimes. Le juge des enfants peut également être amené à examiner les délits dont les enfants sont victimes tels que les maltraitances physiques ou psychologiques des parents. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16 h.
TRIBUNAL DE POLICE	Place Montyon 13006 Marseille	04 96 11 02 50	Juridiction pénale en charge des contraventions jugées graves.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE http://www.juradm.fr	22,24, Rue Breteuil 13281 Marseille Cedex 06	04 91 13 48 13 Fax 04 91 81 13 87/89	Les magistrats du T.A. sont chargés de rappeler le droit et de trancher les litiges entre l'administration (Etat, collectivités territoriales, Ets publics administratifs, etc...) et les citoyens. Investis d'une fonction sociale essentielle, leurs compétences sont très variées. Saisir le T.A. par requête écrite. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h45 greffe.ta-marseille@juradm.fr
COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL greffe.caa-marseille@juradm.fr	45, Bd Paul Peytral 13291 Marseille Cedex 06	04 91 04 45 45 Fax. 04 91 04 45 00	Appels formés à l'encontre des jugements rendus en 1er ressort par les Tribunaux Administratifs de son secteur géographique. Toutefois pour certains litiges le seul recours possible est le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.
BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE MARSEILLE https://www.barreau-marseille.avocat.fr/fr/	51, Rue Grignan 13006 Marseille	04 91 15 31 13	Conciliation lors de différents professionnels entre avocats, salariés et employeurs, entre avocats et magistrats. Reçoit les plaintes des tiers et s'efforce de concilier le plaignant et l'avocat visé.
CASIER JUDICIAIRE NATIONAL Site internet : casier-judiciaire.justice.gouv.fr	107, Rue du Landreau 44 317 Nantes cédex 3	02 51 89 89 51	Formulaire cerfa 10071*09 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h Par téléphone le matin
COUR D'APPEL AIX EN PROVENCE http://www.ca-aixenprovence.justice.fr	20, Place de Verdun 13616 Aix-en-Provence cedex 1	04 42 33 80 00 Fax 04 42 33 82 50	Réexamine les affaires jugées en 1er degré par le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal d'Instance, le Tribunal de Commerce, les Conseil des Prud'hommes et les Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un pourvoi devant la Cour de Cassation du lundi au vendredi de 8h à 18h
M. LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE Près LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	6, Rue Joseph Autran 13281 Marseille cédex 06	04 91 15 50 50 Fax. 04 91 15 50 94	Dépose des plaintes argumentées accompagnées d'un maximum de preuves écrites.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE	2, Rue Emile Pollak 13006 Marseille	04 91 54 70 40 Fax. 04 91 54 00 63	Commerçants, entreprises en difficultés, immatriculations, radiations, référés, requêtes Ouvert du lundi au jeudi 8h30-11h30 et 13h-16h Le vendredi fermeture à 15h30.
MAISON DE L'AVOCAT	56, Rue Montgrand 13006 Marseille	04 91 15 31 00	Consultations juridiques gratuites du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30. Rendez-vous préalable obligatoire entre 9h et 11 h.
SERVICE DU DROIT DE LA PERSONNE MAIRIE DE MARSEILLE	Immeuble Communica Rez-de-chaussée 2 Place François Mireur 13001 Marseille	04 91 55 39 41 Standard : 04 91 14 66 30	Difficultés familiales – division femmes et familles Psychologue : 04 91 55 24 62 / 06 32 87 12 41 Droit des femmes : accompagnement social, orientation professionnelle, informations juridiques médiation familiale : 04 91 14 66 42 / 06 32 87 36 49 Informatrice juridique : divorce, séparation, voisinage : 04 91 55 39 41 Ouvert tous les jours (9h-12h et 13h-16h30) sauf le mercredi Consultations sur rendez-vous
CENTRE PENITENTIAIRE DE MARSEILLE LES BAUMETTES	13404 CEDEX 20 239, Chemin de Morgiou 13009 Marseille	04 91 40 81 00 Parloir Hommes : 04 91 40 44 12 Parloir femmes : 04 91 40 62 05	Demande de permis de visite, de rendez-vous parloir, de rendez-vous avec les responsables de la surveillance, la Direction, etc...
CONSEIL DES PRUD'HOMMES Consulter la rubrique TRAVAIL pour plus d'informations sur cette juridiction <u>http://www.justice.gouv.fr</u>	6, Rue Rigord 13007 Marseille	04 91 13 62 00	Juridiction dont la mission est de concilier et au besoin de juger les litiges liées aux contrats de travail : licenciements abusifs, harcèlement, discrimination, litiges sur conversion de CDD en CDI non acceptée. On compte au moins un Tribunal des Prud'hommes dans le ressort de chaque T.G.I Ouvert du lundi au vendredi 8h45-11h45 et 13h-16h

LES POINTS D'ACCES AUX DROITS

Le PAD est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et les devoirs et obligations des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. C'est un service public caractérisé par l'égalité d'accès.

Les consultations juridiques sont gratuites et tenues par des professionnels du droit de la famille, du travail, du logement, des étrangers, etc...

Pour connaître les jours et horaires des permanences des PAD, il est recommandé de prendre contact par téléphone pour obtenir ces indications et éventuellement prendre rendez-vous si nécessaire.

POINTS ET RELAIS D'ACCES AUX DROITS A MARSEILLE

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AUX DROITS DES BOUCHES DU RHONE	6, Rue Joseph Autran 13006 Marseille	04 91 15 53 92	Conseils et réponses à des questions juridiques concernant la famille, le logement, le travail, le droit des étrangers. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h
PAD ESPACE SERVICE DES AINES ÉVÊCHÉ	62, Rue de l'Evêché 13002 Marseille	04 91 90 02 25	
PAD TRIBUNAL D'INSTANCE	61 A, Rue Grignan 13006 Marseille	04 91 15 50 50	
PAD MAISON DE L'AVOCAT	56, Rue Montgrand 13006 Marseille	04 91 15 31 00	
PAD DES ETRANGERS (CADE)	8, Rue Dugommier 13001 Marseille	04 91 62 72 93	
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE (CRIJ)	96, La Canebière 13001 Marseille	04 91 24 33 50	
PAD MAISON POUR TOUS KLEBER	16, Rue Desaix 13003 Marseille	04 91 62 82 40	
PAD MISSION LOCALE CASTELLANE	67, Avenue de Toulon 13006 Marseille	04 95 08 11 40	

PLATE-FORME DE SERVICES PUBLICS DE BOUGAINVILLE	1, Rue Cougit 13015 Marseille	04 91 11 42 60	
CLIC-CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'EST MARSEILLAIS (personnes âgées)	1, Rue Elzéard Rougier 13012 Marseille	118 007 (numéro surtaxé)	
PAD CAPELETTE	221, Ave de la Capelette 13010 Marseille	04 91 79 66 01	
PAD MAISON DES FAMILLES BARTHELEMY	Avenue Salvador Allende 13014 Marseille	04 91 02 35 75	
PAD CENTRE SOCIAL DE MALPASSÉ « LES LILAS »	21, Ave Charles Camoin Bât. C2 13013 Marseille	04 91 58 43 09	
PAD CITE CAMPAGNE LÉVÈQUE	22, Bd Ledru-Rollin 13015 Marseille	04 91 60 61 92	
PAD « DSU LES HAUTS DE MAZARGUES »	17, Ave de la Barquière Bât. 18 – les Cyclamens 13009 Marseille	04 91 40 20 21	
PAD AVENUE DE LA CROIX ROUGE	77, Ave de la Croix Rouge 13013 Marseille	04 91 70 13 39	
PAD MAISON POUR TOUS LA VALBARELLE	4, Rue Gimon 13011 Marseille	04 91 35 06 07	
PAD CENTRE SOCIAL DE LA CASTELLANE	216, Bd Henri Barnier 13016 Marseille	04 91 46 04 39	
PAD CENTRE SOCIAL KALLISTÉ-LA GRANIERE	Chemin des Bourrely 13015 Marseille	04 91 51 15 97	
ACCES AUX DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES	5, Cours Joseph Thierry 13001 Marseille	04 86 77 65 44	

LE DEFENSEUR DES DROITS

Autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des Droits veille au respect des droits et libertés de toute personne publique ou privée dans le cadre des relations avec les services publics.

Il défend les droits de l'enfant, lutte contre les discriminations prohibées par les lois.

Il veille au respect de l'égalité et de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Il examine gratuitement les dossiers et aide à trouver une solution amiable.

8 Permanences de délégués à Marseille :

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE (2 Permanences)	Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille cedex 06	04 84 35 47 91 Fax 04 84 35 47 95	mardis et jeudis de 14h à 17 h uniquement sur R.V. antoine.bousquet@defenseurdesdroits.fr et mercredis et jeudis de 9h à 12 h sur R.V. christian.severan@defenseurdesdroits.fr
Délégués de Proximité :			
PLATEFORME DES SERVICES PUBLICS DE BOUGAINVILLE	9, Rue Cougit 13015 Marseille	04 91 11 42 60 Fax 04 91 44 08 44	les lundis toute la journée bernard.susini@defenseurdesdroits.fr
PLATEFORME DES SERVICES PUBLICS – MAISON POUR TOUS VALLEE DE L'HUVEAUNE	4, Rue Gimon 13011 Marseille	04 91 35 06 07	tous les mercredis matin guy.gass@defenseurdesdroits.fr
MAIRIE 9ème et 10ème Arrondissements (2 permanences)	150, Bd Paul Claudel 13009 Marseille	04 91 14 63 50 Fax 04 91 14 63 51	les lundis matin de 9h à 12h michel.giusti@defenseurdesdroits.fr les lundis après-midi de 14h à 17h christian.grua@defenseurdesdroits.fr
PLATEFORME DES SERVICES PUBLICS DU PANIER	11 et 12, Rue Caisserie 13002 Marseille	04 91 13 21 91	les lundis matin de 9h à 12h daniel.giribone@defenseurdesdroits.fr
CENTRE SOCIAL LA BRICARDE (CCO)	Résidence La Bricarde Bât. P1 159, Bd Henri Barnier 13015 Marseille	04 91 51 31 76	les vendredis toute la journée myriam.salah-eddine@defenseurdesdroits.fr

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Le montant de l'aide juridictionnelle est calculé selon des critères de ressources et du nombre de personnes à charge.

Une personne seule dont les ressources mensuelles sont inférieures à 1031 euros bénéficie d'une aide à 100%

- de 1032 à 1219 euros l'aide juridictionnelle sera de 55% des frais d'avocat

- de 1220 à 1546 euros, l'aide n'est que de 25%

et au-dessus de 1546 euros, l'aide est refusée.

En ce qui concerne le nombre de personnes à charge, le plafond de revenus est majoré de 186 euros pour 1 personne à charge, de 371 euros pour 2 personnes et de 117 euros par personnes à charge au-delà de 2.

Sont pris en compte dans le calcul de l'Aide Juridictionnelle les salaires et rémunérations du travail, les pensions de retraite, les rentes, les pensions alimentaires et les revenus locatifs. En revanche, les prestations familiales (allocations par exemple), le RSA, les APL ou la prime d'activité ne sont pas pris en compte.

L'imprimé de demande d'aide juridictionnelle peut être retiré auprès du Greffe du Tribunal ou imprimé sur internet ([formulaire Cerfa 12467*01 ou 02](#)). Ne pas oublier d'y joindre toutes les pièces justificatives demandées sur la notice explicative de l'imprimé.

Un étranger résidant légalement en France peut bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Il en est de même pour un citoyen européen ou un demandeur d'asile.

En revanche, si un français est jugé dans un pays étranger il ne peut pas demander cette aide, mais certains pays de l'Union Européenne peuvent accorder une aide semblable par le biais d'un formulaire qui sera retourné complété dans le pays concerné par le Ministère de la Justice français.

Le bénéficiaire d'une aide juridictionnelle peut choisir son avocat. Sinon un avocat sera désigné d'office.

Le demandeur doit également vérifier auprès de son assureur, avant de compléter la demande d'aide juridictionnelle, si l'un des contrats qu'il a souscrits, notamment en matière de protection juridique, ne prend pas en charge les honoraires d'avocat se rapportant au litige objet de la demande.

Si l'une de ses assurances prend en charge les frais d'avocat, imprimer et compléter le formulaire [Cerfa 51036*04](#).

Rubrique 5

LOGEMENT

Sommaire

- **DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE** P. 2
- **DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL PAR REMISE D'UN DOSSIER PAPIER** P. 2
- **DEMANDE DE MUTATION DE LOGEMENT SOCIAL** P. 3
- **DEMANDE DE LOGEMENT DANS LE PARC PRIVE** P. 3
- **AUTRES PISTES POUR TROUVER UN LOGEMENT** P. 3
- **LOGEMENTS INSALUBRES** P. 4
- **CONSEILS ET ASSISTANCE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU LOGEMENT ...** P. 4
- **AIDES AU LOGEMENT** P. 5
- **DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)** P. 6

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE www.demande-logement-social.gouv.fr

Créer une demande :

Voir les modalités détaillées d'établissement sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007>

- La demande doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité et avis d'imposition en format numérique des personnes qui vont vivre dans le logement
- Utiliser le code département 13000 pour créer la demande sur toute la ville de Marseille sinon utiliser le code de l'arrondissement
- La demande est validée dans un délai de 5 jours ouvrés
- Après validation, réception par mail d'un récépissé attestant l'enregistrement et comportant le "numéro unique d'enregistrement" et le code télé demandeur
- **Le numéro unique départemental** est de structure 013xxxy (013 département, xxxy mois année de l'enregistrement).
- Il est important de conserver ce numéro car il permet de prouver l'ancienneté de la demande en cas de recours DALO pour délai anormalement long (NB : dans le 13 le délai « anormalement long » s'établit à 30 mois à mi année 2019)
- **Le code télé demandeur** doit être conservé car il permet de suivre et modifier la demande
- La demande est inscrite sur un fichier national visible par les organismes gestionnaires et réservataires de logements
- Le site permet d'enregistrer des pièces justificatives demandées par les organismes gestionnaires suite à proposition de logement faite au demandeur

Accéder à la demande :

- **Permet de renouveler la demande chaque année** (Un mail est envoyé deux mois avant la date limite de renouvellement)
- **Permet de consulter la demande et la modifier** en cas de demande de pièces justificatives par un organisme ou si la situation du demandeur a changé.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL PAR REMISE D'UN DOSSIER PAPIER

- Remplir le formulaire "Demande de logement social" CERFA n°14069*03 en le téléchargeant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149> ou le demander auprès de l'Espace Accompagnement Habitat, 19 rue de la République - 13001 Marseille. Tél : 04 95 09 58 58
- Une attestation d'enregistrement est remise sur place au moment du dépôt ; elle est adressée dans un délai maximum d'un mois si la demande a été envoyée par courrier. **Voir annexe Liste des bailleurs sociaux à Marseille**
- Les guichets qui peuvent informer et enregistrer une demande de logement à Marseille sont listés en annexe. Il s'agit des organismes qui possèdent des logements sur la commune ainsi que les collectivités territoriales qui offrent ce service
- Pour les salariés d'une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus, Action Logement - ex 1 % Logement - peut également enregistrer la demande de logement. Informations : www.actionlogement.fr
- Le conseil départemental des Bouches du Rhône ayant une procédure particulière, il faut demander un dossier de logement à Conseil Départemental des Bouches du Rhône - Service du logement, 52 avenue de Saint Just - 13256 Marseille CEDEX 20 tél : 04 13 31 10 00

DEMANDE DE MUTATION DE LOGEMENT SOCIAL

Les personnes déjà occupantes d'un logement social et qui souhaitent obtenir un autre logement doivent formuler une demande de mutation auprès de leur bailleur actuel et formuler une demande de HLM pour se signaler auprès des autres bailleurs. **Le numéro unique départemental de demande logement social dont elles disposaient est caduque.** Il faut reprendre la procédure de demande de logement à zéro.

DEMANDE DE LOGEMENT DANS LE PARC PRIVE

En parallèle d'une recherche de logement auprès des bailleurs sociaux il est judicieux d'effectuer une recherche de logement dans le parc privé. En plus d'une recherche classique auprès d'une agence immobilière ou en consultant les annonces immobilières le demandeur peut contacter :

-La Maison Départemental de la Solidarité de son secteur de résidence et demander à bénéficier du dispositif PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des Bouches du Rhône, dispositif piloté conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental), en prenant rendez-vous avec une assistante sociale. **Voir annexe MDS**

-Le service du logement de la DRDJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) s'il est reconnu prioritaire dans le cadre du DALO, en adressant un courrier pour demander à être orienté vers le GCS GALILE (Groupement de Coopération Sociale pour l'accompagnement, le logement, l'insertion et l'entraide) **DRDJSCS PACA Service du logement 66A rue Saint Sébastien CS 50240 13292 MARSEILLE cedex 06**

AUTRES PISTES POUR TROUVER UN LOGEMENT

- **Pour les retraités il est possible de solliciter un logement auprès des résidences du CCAS :**
 - 60 rue de l'Evêché 13002 Marseille 04 91 91 13 53
 - 1 place du Terras 13002 Marseille 04 91 91 33 06
 - 273 bd Paul Claudel 13010 Marseille 04 91 75 01 64
 - 52 av de Frais-Vallon 13013 Marseille 04 91 06 38 12
- **ADOMA : Faire une demande de logement en ligne : <http://dcwa.adoma.fr/adoma/index/saisie>**
- **ALOTRA : Faire une demande de logement en ligne : <http://www.alotra.fr/alotra-pour-le-logementdes-travailleurs-marseille.html>**

LOGEMENTS INSALUBRES

Le premier interlocuteur est le propriétaire.

En cas de défaillance du propriétaire, toute personne ayant connaissance de faits révélant l'état d'insalubrité d'un immeuble doit en avertir le maire.

En cas d'urgence seulement, lorsqu'il y a danger immédiat dans le logement : appeler les pompiers (18) ou le PCC (Poste de Commandement Communal) relié aux pompiers : 04 91 55 41 58.

Pour faire un signalement d'habitat indigne, s'adresser à :

- **Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille**

23 rue Louis Astruc 13005 MARSEILLE tél 04 91 55 32 84 du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h45

Signalement possible directement sur le site de la Mairie : <http://informationsinistres.marseille.fr/signaler-un-peril>

- **Direction départementale des territoires et de la mer / service habitat**

16 rue Antoine Zattara 13332 Marseille cedex 3

www.ddtm-pdlhi@bouches-du-rhone.gouv.fr

CONSEILS ET ASSISTANCE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU LOGEMENT

L'Espace Accompagnement Habitat de la Métropole regroupe les services des institutions et organismes en charge des questions d'habitat pour répondre à un large public (locataires, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs).

Il héberge des partenaires permanents qui conseillent et informent sur les projets de rénovation, les économies d'énergie, questions juridiques, financières et fiscales du logement tels que l'ADIL

- **L'Espace Accompagnement Habitat de Aix Marseille Provence Métropole** 19 rue de la République 13001 Marseille, tel 04 95 09 58 58 du lundi au vendredi de 9h à 17h

www.eah@ampmetropole.fr

- **L'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)** www.adil13.org, 19 rue de la République 13001 Marseille tel 04 96 11 12 00
Lundi de 14h00 à 17h30 ; du Mardi au Vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et 15 avenue Robert Schuman 13002 Marseille

LES AIDES AU LOGEMENT

Allocations logement

Une allocation logement peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne qui loue, achète un logement ou est résident en foyer. Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné), l'ALF est versée en raison de la situation familiale, et l'ALS est versée dans tous les autres cas.

Voir le descriptif de ces aides par les liens suivants sur service-public.fr

- Aide personnalisée au logement (APL) => <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>
- Allocation de logement familiale (ALF) => <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132>
- Allocation de logement sociale (ALS) => <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280>

Fonds de solidarité pour le logement FSL

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL dans chaque département.

Voir le descriptif de ce fonds sur service-public.fr => <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>

Voir le descriptif du FSL des Bouches-du-Rhône => <https://www.departement13.fr/nos-actions/logement/les-dispositifs/le-fonds-de-solidarite-pour-le-logement/>

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

La constitution des dossiers DALO n'est pas du ressort de l'Encre Bleue.

Le tableau ci-dessous indique les organismes qui peuvent aider les usagers => Ne pas adresser d'usagers ni à L'UDAF, ni à Médiance 13

Quel recours engager ?	Devant quelles instances ?	Orienter les usagers vers :
Faire reconnaître le caractère urgent et prioritaire d'une demande de logement social non satisfaite (loi DALO ou DAHO)	Commission de Médiation des Bouches-du-Rhône 85 avenue d'Haïfa. BP 90328 13271 Marseille cedex 8	<ul style="list-style-type: none">➤ Les MSAP voir rubrique 1➤ La MDS de l'arrondissement de résidence de l'usager Voir annexe
Contester la réponse défavorable de la commission de médiation	Soit devant la Commission de médiation	<ul style="list-style-type: none">- La Fondation Abbé Pierre : permanence Droit au logement. 16 rue Loubon 13006 Marseille. Tél : 04 91 50 65 47, le mardi matin ou le jeudi matin. En dehors de ces demi-journées, laisser un message sur le répondeur avec coordonnées téléphoniques pour être rappelé.- L'ASMAJ : La permanence de l'Espace Accompagnement Habitat. 19 rue de la République 13002 Marseille Tél : 04 95 09 58 58. Lundi après-midi & mercredi matin. Sans rendez-vous.
	Soit devant le Tribunal Administratif	<ul style="list-style-type: none">- L'ASMAJ Voir rubrique 1
Engager une <u>procédure contentieuse</u> suite à absence de proposition de logement adapté par le Préfet, malgré une réponse favorable de la commission de médiation	Tribunal Administratif	<ul style="list-style-type: none">- L'ASMAJ Voir rubrique 1

Rubrique 6

CONTENTIEUX / LITIGES

	lien	Numéro de page		lien	Numéro de page
Régler un litige à l'amiable	LIT	36	MEDIANCE 13	MED	
Arbitrage, conciliation, médiation	ACM		Médiateur ville de Marseille	MARS	39
Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques	ASMAJ		Médiateur ACHATS INTERNET	INT	
Service d'accueil unique du justiciable	SAUJ	37	Médiateur ASSURANCES	ASS	
LITIGE.FR	L.FR		Médiateur BANQUE	BQ	40
Union fédérale des consommateurs Que Choisir	UFC		Médiateur national de l'énergie	MNE	
Centre technique régional de la consommation	CTRC		Médiateur SNCF	SNCF	41
Consommation, logement et cadre de vie	CLCV		Médiateur RTM	RTM	
Institut national de la consommation	INC	38	Médiateur CAF	CAF	42
Confédération nationale du logement	CNL		Médiateur CPAM	CPAM	
Association de médiation sociale	AMS		Médiateur IMPÔTS	IMP	43
Aux Droits Citoyens	ADC		Médiateur du Net	NET	
Commission régionale de conciliation et d'indemnisation	CRCT		Médiateur La Poste	POS	44
Service du droit des femmes	SDF		Commission nationale informatique et liberté	CNIL	

Régler un litige à l'amiable

► En contactant le professionnel

C'est dans tous les cas la première démarche à effectuer lors d'un litige.

Si cette première démarche ne suffit pas, confirmez votre demande par écrit, en recommandé avec avis de réception, et conservez le double de votre courrier. Ces documents seront utiles pour poursuivre votre action si vous n'obtenez pas satisfaction.

► En recourant à la médiation

Sachez aussi que dans tous les secteurs de la consommation (banques, assurances, transports, poste, téléphonie, etc.) vous pouvez recourir au médiateur mis en place pour vous aider à trouver une solution à votre litige.

Attention, le recours à un médiateur ne peut intervenir que si votre démarche auprès du professionnel a échoué ou est restée sans réponse (le délai de réponse ne peut généralement excéder deux mois).

► En joignant une association de consommateurs dans votre ville ou votre département

Les 15 associations de consommateurs nationales agréées sont à votre service pour vous représenter et vous défendre. Elles informent les consommateurs sur leurs droits; elles peuvent aussi vous aider à régler votre litige auprès du commerçant ou du prestataire de service.

► Le conciliateur de justice

Le conciliateur peut être saisi directement par une des personnes en litige qui se présente directement devant lui, en dehors de toute procédure judiciaire ou soit par un juge d'instance. C'est un bénévole nommé, pour faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des litiges opposant notamment un consommateur et un commerçant.

En cas de conciliation, même partielle, un constat d'accord signé par le consommateur, le professionnel et le conciliateur peut être établi. Si cet accord est soumis à l'homologation du juge, celle-ci lui donne force d'un jugement.

Arbitrage, conciliation, médiation. (alternatives à la justice traditionnelle)

L'arbitrage

Les parties en conflit désignent un ou plusieurs "*arbitres*". Un arbitre est une personne qui reçoit, à travers la convention arbitrale, le pouvoir de trancher le litige. Ainsi, après avoir écouté les parties, il rend une *sentence arbitrale* qui doit être appliquée.

Des trois concepts, il s'agit donc du plus éloigné de la Médiation. L'arbitrage se rapproche davantage de la justice traditionnelle, ce concept est d'ailleurs parfois appelé "*justice privée*".

La conciliation

La conciliation se rapproche davantage du concept de médiation. Une personne nommée le "*conciliateur*" est choisie par les parties. Son rôle est de les écouter puis de faire une proposition en fonction des éléments qu'il a entendu. Les parties sont alors libres de suivre ou non ses recommandations, voire de les aménager.

La médiation

La médiation implique que le médiateur (lui aussi choisi par les parties) conserve une posture de neutralité et d'impartialité.

Ainsi, il va faciliter la communication et ce sont les parties au conflit qui vont trouver elles-mêmes leur propre solution. Cela implique donc que le médiateur reste impartial et neutre quant à la solution choisie.

ASMAJ Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques http://www.asmaj.fr/la-mediation-a-votre-service/	Voir rubrique 1 Réorientation		
---	--------------------------------------	--	--

<p>SAUJ (service d'accueil unique du justiciable)</p> <p>accueil-marseille@justice.fr</p>	<p>Place Monthyon - CS80010 13281 MARSEILLE Cedex</p> <p><i>pour le correctionnel et les plaintes</i></p> <p>6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE</p>	<p>04.91.15.50.50</p> <p>04.91.15.50.50</p>	<p>Retirer et déposer les dossiers de demande d'aide juridictionnelle, renoncer à une succession, déposer une plainte au Procureur de la République, une requête au Conseil des Prud'hommes, une requête devant le JAF, une demande de copie de dossier ou de jugement y compris d'un dossier d'un des tribunaux marseillais, demander une ouverture de tutelles pour un majeur ou mineur, et d'autres actes selon la demande.</p> <p>Lundi – vendredi 8h -11h45 / 13h30 – 17h</p> <p>Renseigner sur la suite donnée à votre procédure même si elle dépend d'un autre tribunal que Marseille ou Aubagne</p> <p>Lundi – vendredi 8h – 17h (sauf vacations)</p>
<p>LITIGE.FR</p>	<p>SERVICE PAYANT Relance amiable Mise en demeure d'Huissier de Justice Saisine du Tribunal compétent</p>		<p>La mise en cause est une lettre motivée juridiquement et adaptée à votre litige, envoyée par courrier à votre adversaire. Elle permet de tenter d'obtenir un règlement amiable de votre litige avant d'entamer toutes poursuites juridiques : procédure amiable puis procédure judiciaire (saisine du Juge de Proximité, du Tribunal d'Instance, du Conseil de Prud'hommes ou encore du Tribunal de Commerce) sur Litige.fr : une procédure amiable à partir de 39,90 € TTC ou un pack de procédures Amiable & Judiciaire à partir de 89,90 € TTC.</p>
<p>UFC Que choisir Union fédérale des consommateurs-Que Choisir www.quechoisir.org</p>	<p>5 rue Colbert 13001 Marseille</p>	<p>04 91 90 05 52</p>	<p>Cout 45 euros pour 4 questions juridiques sur les droits des consommateurs : Assurance, Banque, automobiles, internet, téléphonie , ester en justice pour représenter l'intérêt collectif (On leur doit la possibilité de tel au même cout dans toute l'Europe) Interdiction des hormones de croissance , élimination du plomb dans l'essence etc</p>
<p>CTRC PACA Centre technique régional de la consommation www.ctrc-paca.org</p>	<p>23, rue de Coq, 13001 Marseille E-mail : contact@ctrc-paca.org</p>	<p>04 91 50 27 94</p>	<p>S'adresse à tous les consommateurs qui désirent bénéficier d'une aide ou d'un conseil ou connaître les activités des associations de consommateurs implantées dans les départements</p>
<p>CLCV Consommation, logement et cadre de vie www.clcv.org Mail: paca@clcv.org</p>	<p>8 Av Roger Salengro 13003 clcvbellevuelclovishugues@orange.fr Maison de quartier Dugommier 12 Bd Dugommier 13001 et autres adresses Marseille et BDR http://www.clcv.org/permanences-clcv</p>	<p>04 91 64 36 97</p>	<p>Association de défense de consommateur plus spécialisée dans le logement HLM et privé CLCV agit à des niveaux complémentaires : accompagne les particuliers dans le règlement de leurs litiges personnels, les informe, défend l'intérêt collectif des consommateurs et usagers auprès des pouvoirs publics nationaux, européens, participe à l'élaboration des textes et veille à leur application.</p>

INC Institut national de la consommation	18, rue Tiphaine 75015 Paris		L'INC regroupe un centre d'essais comparatifs de produits et de services, des départements d'études juridiques et économiques et de documentation. L'INC édite le magazine 60 Millions de consommateurs , produit les émissions ConsoMag .
CNL Confédération nationale du logement www.lacnl.com	21 rue de l'Olivier 13005 Marseille cnl@la-cnl-13.fr http://www.lacnl.com/locataires-nous-vous-d%C3%A9fendons	04 91 54 21 14	<p>Vous êtes locataire dans le parc social ou privé ? La Confédération Nationale du Logement est à vos côtés afin de faire respecter vos droits et améliorer votre pouvoir d'achat.</p> <p>les saisies et les expulsions, les hausses de loyers et de charges, la ségrégation sociale et spatiale, l'habitat insalubre, la privatisation des services publics.</p>
AMS Association de médiation sociale	3 Avenue de la Viste 13015 Marseille	04 91 09 82 48	Médiations transports, collèges, formulaire en ligne
Aux Droits Citoyens	Cité Associations 93 la Canebière. 13001 Marseille auxdroitscitoyens@bbox.fr	06 38 58 50 06	Informations Juridiques et droits Démarches administratives Sur RV uniquement. C/O Mr DE QUEIROZ 102 rue Grignan. 13001 Mlle
CRCT Commission régionale de conciliation et d'indemnisation	119 av du maréchal de Saxe 69003 Lyon https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/cerfa_12245.do	06 07 57 88 16	<p>Victimes d'accidents médicaux, infections nosocomiales, ... non satisfait des soins qui ont été dispensés, tant d'un point de vue technique que déontologique</p> <p>recours gratuits doit aboutir dans les 6 mois</p>
Service du droit des femmes	<p>DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ Service des Droits des Femmes 2, place François Mireur Immeuble Communica 13001 (rez-de-chaussée)</p>	04 91 14 66 30	<p>INFORMATIONS JURIDIQUES• Mariage, pacs, concubinage• Filiation, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire• Séparation, divorce L'accès à l'information permet de faire valoir ses droits et de prévenir les litiges.</p> <p><i>Ouvert au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30. (fermeture au public le mercredi) Consultations sur rendez-vous</i></p>
MEDIANC 13 Voir rubrique 1 Réorientation	126 Bd de Paris 13003 Marseille	04 91 95 66 26	accompagnement aux démarches administratives de la vie quotidienne : tous les matins et RDV l'AM - aide à la constitution des dossiers : CAF, CMU, surendettement, et à la gestion du budget - médiation avec les institutions et les administrations (CAF, CPAM, CRAM, etc)

Les Médiateurs de la consommation

On peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre à l'amiable le litige qui vous oppose à un professionnel.

. <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-consommateur>

Site officiel <http://www.mediation-conso.fr/>

Remarques générales :

Le médiateur examine la recevabilité de votre saisine. Il n'acceptera votre demande de médiation, conformément à l'article L.612-2 du code de la consommation, que si :

- Vous justifiez avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite,
- Votre demande n'est pas manifestement infondée ou abusive
- Le litige n'a pas été précédemment examiné ou n'est pas en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ; en effet, un litige ne peut faire l'objet que d'une seule médiation. Seul le secteur de l'énergie fait exception à la règle : le Médiateur national de l'Energie peut être saisi si le consommateur n'est pas satisfait de la réponse apportée, pour le même litige, par le médiateur d'ENGIE ou celui d'EDF
- Votre demande de médiation a été introduite dans un délai maximal d'un an à compter de la date de votre réclamation écrite auprès du professionnel
- Le litige entre bien dans son champ de compétence

Médiateur Ville de Marseille	Voir rubrique Ville de Marseille		
Médiateur ACHATS INTERNET http://www.mediateurdunet.fr	Forum des droits sur l'internet Médiateur du net 6, rue Déodat de Séverac 75017 Paris		La demande de médiation doit se faire par voie électronique via le formulaire sur le site ou par voie postale
Médiateur ASSURANCES http://www.mediation-assurance.org/	Médiation de l'assurance TSA 50 110 75441 Paris Cedex 09	01 45 23 27 15	par voie postale ou par le formulaire de saisine en ligne.

Préalable : le médiateur ne doit pas être saisi avant que soient épuisées les procédures internes de règlement des litiges (convention de compte)
Pour saisir le Médiateur, vous devez constituer un dossier comprenant :

1. un résumé de votre litige
2. le courrier éventuel de votre assureur ou intermédiaire exprimant sa position au sujet du litige

3. les copies des contrats concernés par votre litige
4. les échanges de courriers entre vous et votre assureur relatifs à ce litige
5. tous documents que vous jugez utiles à l'étude de votre dossier

N'adresser que des copies. Conservez les documents originaux. Vous pouvez ensuite envoyer votre dossier

Médiateur BANQUE http://www.aacab.net/	Association Aide Contre Abus Bancaires (AACAB) 53 Impasse Odet 29000 Quimper ou AFUB 5, place Auguste Métivier 75020 Paris		- litige supérieur à 10 000 €, tribunal de grande instance (TGI)
--	---	--	--

Avant de saisir le médiateur, il faut d'abord avoir adressé une réclamation à son agence ainsi qu'au service Relations Clientèle.

[Conventions de compte](#)

- Réponse non satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois (15 jours pour un différend relatif à un service de paiement), saisir le médiateur, en ligne ou par courrier
Vous devez impérativement pouvoir prouver que vous avez tenté de résoudre le litige avec votre banque avant de recourir au médiateur. À défaut, votre demande de médiation ne pourra pas être traitée.

Le médiateur est tenu de répondre dans un délai maximal de 90 jours à partir de la notification de la recevabilité de sa saisine.

En cas de dossier très complexe, un délai supplémentaire peut être nécessaire, vous en êtes alors informé par le médiateur.

Le médiateur transmet une proposition de solution qui doit permettre aux parties (vous et votre banque) de résoudre le litige.

À noter :

la saisine du médiateur suspend les délais de prescription de 2 ans jusqu'à ce que le médiateur transmette sa proposition de solution.

À tout moment, ou si la solution proposée par le médiateur ne vous convient pas, vous pouvez saisir la justice.

La juridiction compétente - litige inférieur ou égal à 10 000 €, [tribunal d'instance \(TI\)](#).

Médiateur national de l'énergie déclaration en ligne	Médiateur national de l'énergie Libre réponse n°59252 75443 PARIS Cedex 09 Par courrier électronique infoconso@energie-mediateur.fr	0 800 112 212 (service et appel gratuits)	Missions : proposer des solutions amiables aux litiges entre les entreprises du secteur de l'énergie et les consommateurs d'énergie. Il participe également à l'information des consommateurs d'énergie sur leurs droits. Peut être saisi dans un délai compris entre 2 mois et 1 an après une réclamation écrite par lettre recommandée avec avis de réception auprès de l'entreprise du secteur de l'énergie.
--	--	--	--

Médiateur SNCF https://www.mediateur.sncf.com/Mediation/Accueil/fr	Médiateur SNCF Mobilités TSA 37 701 59 973 TOURCOING CEDEX	36 35	
--	--	--------------	--

AVOIR obligatoirement déjà effectué une réclamation écrite à laquelle SNCF, Eurostar, Thalys ou Chemins de Fer de la Corse ont opposé un refus écrit ou n'ont pas répondu sous un mois, à défaut d'un délai de réponse spécifique fixé dans les conditions générales du transporteur.

Cette réclamation ne doit pas dater de plus d'un an.

Litiges commerciaux et contractuels

- litiges relatifs à la distribution de titres de transport effectuée par SNCF, Eurostar, Thalys, Chemins de Fer de la Corse ou leur réseau de distribution (émission d'un billet ?).
- litiges relatifs à l'exécution du contrat de transport, comme un train en retard ou un problème de confort à bord.

Contravention de la police du transport ferroviaire de SNCF Mobilités

contraventions tarifaires ou liées aux incivilités : absence de billet, réduction non justifiée, violation de l'interdiction de fumer, abus du signal d'alarme...

Nécessaire : avoir déjà contesté l'amende auprès du centre de recouvrement dont les coordonnées figurent sur votre procès-verbal. Cela dans un délai de 2 mois après la date de verbalisation. Le Médiateur ne peut être saisi que dans le cadre des contraventions des 4 premières classes.

Médiateur RTM www.rtm.fr Médiation Tourisme et voyage https://www.mtv.travel/	<p>Siège social 10-12 av Clot Bey 13008 Mlle</p> <p>Espace infos 6 rue des Vabres 13001 Marseille</p> <p>Service Relations Clients (RTM Direction Commerciale, Le Calypso, CS 70479 13 217 Marseille Cedex 2).</p> <p>MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 75 823 Paris Cedex 17</p>	<p>04 91 10 55 55</p> <p>04 91 91 92 10</p>	<p>Service des Aides Communales - Opération Cyclamen - CS 90349 13331 MARSEILLE CEDEX 03. Tél : 04.86.94.47.72</p>
---	---	---	--

Modalités de réclamation

1 Les réclamations portant sur des demandes de remboursement ou de dédommagement en service après-vente (titre, carte, distributeur,) doivent être faites directement auprès d'un agent RTM dans un Espaces Services Clients, ou sur un formulaire disponible dans ces mêmes Espaces Services Clients.

2 Toutes les autres réclamations doivent être adressées au Service Relations Clients :

- sur le site www.rtm.fr;
- ou par voie postale (RTM Direction Commerciale, Le Calypso, CS 70479, 13 217 Marseille Cedex 2).

3 Les réclamations prétendant à dédommagement ne sont recevables que si elles sont accompagnées de la preuve de la qualité de voyageur, acquise par l'existence d'un contrat de transport, soit en présentant le titre de transport, soit par tout moyen attestant du paiement du prix du parcours et de la réalité du voyage invoqué.

4 Médiation

Tout client, non satisfait de la réponse apportée par le Service Relations Clients de la RTM à sa réclamation écrite relative à l'exécution du contrat de transport, ou en cas d'absence de réponse pendant un délai de 60 jours à compter de la date d'envoi de cette réclamation, peut saisir le Médiateur de la consommation pendant un délai d'un an à compter de la date d'introduction de ladite réclamation.

Cette saisine peut se faire en ligne (info@mtv.travel) ou par courrier (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17).

Médiateur CAF https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20841	Service de médiation administrative et sociale Caf des Bouches-du-Rhône 215, chemin de Gibbes 13348 Marseille cedex 20		
---	---	--	--

1- Contacter la CAF par [courriel](#) (Mon compte) ou par [courrier](#) en précisant numéro allocataire, références du courrier de la Caf et en expliquant les motifs de la réclamation. Réponse dans un délai de 15 jours.

2- Si la réponse ne convient pas, contacter le médiateur administratif de la Caf en lui écrivant par [courriel](#) ou par [courrier](#).

Son action concerne les prestations familiales et sociales individuelles versées par la Caf

Ne le saisir que si on a déjà déposé une réclamation auprès de la Caf et que le désaccord persiste.

3- Saisir la commission de recours amiable. Elle examine les demandes déposées pour une remise de dette ou pour un examen de la réglementation, dans un délai de deux mois, à compter de la réception de la décision. Un simple courrier suffit. Il n'est pas nécessaire de faire un envoi en recommandé.

À noter : l'action du médiateur diffère du [recours contentieux auprès de la Commission de recours amiable \(CRA\) ou du pôle social du tribunal de grande instance \(TGI\)](#).

Les réclamations contre les décisions d'organismes de sécurité sociale, d'ordre administratif ou médical, doivent être présentées à la Commission de recours amiable. Si ce recours préalable obligatoire échoue, c'est le tribunal -Tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) - qui est compétent. En appel, la chambre sociale de la cour d'appel est compétente.

Médiateur CPAM mediation.cpam-marseille@assurance-maladie.fr conciliateur@cpam-marseille.cnamts.fr	M. le Conciliateur de la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie 56, Chemin Joseph Aiguier 13297 MARSEILLE Cedex 9	3646 N°de téléphone unique	
---	---	-------------------------------	--

1- Déposer une réclamation auprès de la CPAM des BDR.

2- Si elle n'aboutit pas, saisir le médiateur de la CPAM.

Après un examen attentif, si le dossier relève de sa compétence, le médiateur le prendra en charge jusqu'à sa résolution.

Si le dossier n'est pas de son ressort, le médiateur l'orientera vers le service compétent de la CPAM, vous en informera et veillera à ce qu'une réponse adaptée soit apportée.

À noter : Le médiateur n'a pas de pouvoir de décision ; il émet des avis et propose des solutions à l'amiable.

3- Saisir le médiateur suspend le délai de recours pour contester une décision prise par l'Assurance Maladie. Dans l'hypothèse où le médiateur confirme qu'il prend en charge votre demande, le délai de recours est suspendu le temps de la médiation.

Médiateur IMPÔTS https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/le-conciliateur-departemental https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts	Ministère de l'Économie et des Finances TELEDOC 215 130 rue de Bercy 75854 Paris cedex 17		
---	--	--	--

Si vous avez un problème de déclaration, de calcul ou de paiement de l'impôt, vous devez contacter en premier votre centre des finances publiques. Si, après cette première démarche, vous n'avez pas obtenu satisfaction auprès de ce service, vous pouvez vous adresser au

Conciliateur fiscal départemental. CS 70436 13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 Courriel : conciliateurfiscal13@dgfip.finances.gouv.fr

Médiateur des ministères économiques et financiers Une demande de médiation ne peut être présentée qu'après rejet d'une première démarche (recours hiérarchique, réclamation contentieuse...) présentée par l'usager à l'issue de la procédure de contrôle

- ou par courrier, à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur des Ministères économiques et financiers BP 60153 14 010 CAEN cedex 1

Médiateur DU NET Téléphonie/internet/communications https://www.mediation-telecom.org/	Le médiateur des communications électroniques BP 999 75829 Paris Cedex 17	SFR 1099 ORANGE 3900 BOUYGUES Mobile 614 Fixe 1064	https://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mEDIATEUR
---	---	--	---

Avant de saisir le médiateur, vous devez :

1. avoir pris contact avec le service clients de votre opérateur pour faire votre réclamation,
2. si le service clients n'a pas répondu dans un délai d'1 mois ou si sa réponse est insatisfaisante, écrire au service consommateurs de votre opérateur,
3. si le service consommateurs ne vous a pas répondu dans un délai d'1 mois ou si sa réponse est insatisfaisante, saisir le médiateur.

Vous pouvez également saisir directement le médiateur si le service clients ne vous a pas répondu dans un délai de 2 mois, sans passer par le service consommateurs.

Tous les opérateurs disposent d'un service clients et d'un service consommateurs.

Les coordonnées de ces services sont mentionnées dans votre contrat et sur vos factures. Elles sont également disponibles sur le site internet des opérateurs.

<https://www.mediation-telecom.org/contacts>

<p>Médiateur LA POSTE</p> <p>http://www.laposte.fr/service-consommateurs/deposer-une-reclamation</p> <p>https://www.laposte.fr/reclamation/creer</p>	<p>Le Médiateur du Groupe La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia CP D 160 75757 PARIS CEDEX 15</p> <p><i>ou, pour les litiges concernant la Banque Postale :</i></p> <p>Le Médiateur de La Banque Postale 115 rue de sèvres CP G 009 75275 PARIS CEDEX 06</p> <p>https://www.labanquepostale.fr/content/dam/refonte_Particulier/mpb/pdf/Formulaire_Reclamation_Bancaire_DYN.pdf</p>		<p>Tout litige concernant l'offre des produits ou services de La Poste (courrier et colis, Banque postale, Chronopost). Avant de le saisir, vous devez faire une réclamation auprès du service concerné. Si votre réclamation n'aboutit pas, vous pouvez saisir le médiateur. La saisine se fait en ligne ou par courrier. Elle est gratuite. Si la proposition de solution du médiateur ne vous convient pas, vous pouvez saisir la justice.</p> <p>À noter : vous ne pouvez pas saisir le médiateur si, au moment de la saisine, votre litige a déjà été examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal.</p> <p>Le Médiateur dispose de 3 semaines pour vous notifier la médiation ou vous renvoyer votre dossier, s'il n'est pas recevable.</p>
<p>CNIL</p> <p>Commission nationale informatique et liberté</p> <p>https://www.cnil.fr/</p>	<p>3 Place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07</p> <p>du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h</p>	<p>01 53 73 22 22</p>	<p>La CNIL répond aux demandes des particuliers et des professionnels. Toute personne peut s'adresser à la CNIL en cas de difficulté dans l'exercice de ses droits en lui adressant une plainte.</p> <p>Vérifiez d'abord que la réponse à votre question ne se trouve pas dans notre service d'aide en ligne. Si aucune réponse ne correspond à votre situation, vous aurez la possibilité de nous contacter par le biais d'un formulaire.</p> <p>https://www.cnil.fr/</p>

Rubrique 7

TRAVAIL

	Page et lien		Page et lien
LES ORGANISMES CENTRAUX	46	Pôle emploi : Médiateur- Direction Générale à Paris	49
- Ministère du Travail, de l'Emploi...		Pôle emploi : Médiateur- Direction régionale à Marseille	
- Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle		- Maison de l'Emploi à Marseille	
- Direction Générale du Travail		- La Cité des métiers Marseille et PACA	
LES ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX		- La Médecine du travail 7 agences	
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE PACA)		LES POLES D'INSERTION - Liste des 4 Pôles d'Insertion à Marseille (insertion sociale, professionnelle, mise en œuvre par le dispositif RSA)	50
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle des Bouches-du-Rhône		ACCES A L'EMPLOI, INSERTION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	
- Inspection du Travail à Marseille		- CIERES (voir rubrique 1)	
- Conseil des Prud'hommes de Marseille	47	- EMERGENCES/PLIE MP CENTRE	
L'EMPLOI		- PROTIS (Dispositif d'accompagnement individualisé à l'Emploi)	51
- POLE EMPLOI : Coordonnées des Agences Marseillaises	47-48	- ADAI (Actions d'insertion 13ème et 14ème arrondissements de Marseille)	

ORGANISMES CENTRAUX

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL	127 rue de Grenelle 75007 Paris	01 44 38 38 38	Possibilité de saisine par voie électronique directement sur le site du Ministère du Travail ou par lettre recommandée, pour tous litiges n'ayant pas trouvé de solution au niveau local
---	------------------------------------	----------------	---

2 services utiles du Ministère du Travail

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	14 Avenue Duquesne 75350 Paris SP 07	Même standard téléphonique	Conception et mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL	39-45 Quai André Citroën 75902 Paris Cedex 15	Même standard téléphonique	Service de contrôle, chargé de veiller à la bonne application du <u>droit du travail</u> par les <u>entreprises</u>

ORGANISMES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE PACA)	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur CS 10009 23/25 rue Borde 13285 Marseille cedex 8	04 86 67 32 00	Interlocuteur économique et social unique des entreprises et des acteurs socio-économiques : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 13	55 boulevard Périer 13415 Marseille Cedex 20	04 91 57 96 00	Dépend de la DIRECCTE Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
INSPECTION DU TRAVAIL A MARSEILLE	55 boulevard Périer 13415 Marseille Cedex 20	04 91 57 96 00	Ne peut pas régler les litiges entre employeurs et salariés mais peut exercer un rôle de conciliateur. Si le litige persiste, il sera nécessaire de se tourner vers le Conseil des Prud'hommes.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE MARSEILLE	6 Rue Rigord 13007 Marseille	04 91 13 62 00	Cerfa n° 15586*05 pour une requête aux fins de saisine d'un salarié Cerfa n° 15587*03 pour une requête de l'employeur Le formulaire PDF 145-5 KB permet d'énumérer l'ensemble des pièces jointes à l'appui d'une requête.
---	---------------------------------	----------------	---

Le Conseil des Prud'hommes est une juridiction, c'est-à-dire un tribunal dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement, les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre salarié et employeur (licenciements abusifs, harcèlement, discrimination, litige sur conversion de CDD en CDI non acceptée...).

Le Président de ce tribunal est alternativement un salarié ou un employeur élu et le vice-président est un employeur si le président est un salarié et réciproquement. Ils ne doivent faire l'objet d'aucune déchéance ou incapacité en matière de droits civiques.

AGENCES POLE EMPLOI A MARSEILLE

Conseils aux Bénévoles de l'Encre bleue : si vous devez rédiger un courrier pour un usager bénéficiaire d'une allocation chômage qui vient de recevoir une lettre de Pôle Emploi annonçant la suppression de l'allocation versée pour, le plus souvent, une absence de réponse à une convocation, ce courrier fera état des motifs qui ont empêché le demandeur d'emploi d'être présent au rendez-vous fixé et sera accompagné des justificatifs de l'absence.

Autre type de situation : vous pouvez être amené(e)s à intervenir pour un usager demandeur d'emploi ayant à rembourser un trop-perçu d'allocation chômage. En effet, si une allocation versée n'est pas réellement due par Pôle Emploi du fait d'un changement de situation non déclaré du demandeur d'emploi, Pôle Emploi adresse un courrier au demandeur d'emploi pour réclamer le trop-perçu en indiquant le motif de la réclamation, le montant à rembourser, le délai de remboursement. Votre courrier, qui doit être établi dans un délai d'un mois après la réception du courrier de Pôle Emploi, mentionnera la possibilité de demander un étalement du remboursement ou un effacement total ou partiel de la dette et si l'usager le souhaite, il est possible de demander à Pôle Emploi des précisions sur cette réclamation de trop-perçu. Le détail des ressources de l'usager doit être précisé justificatifs à l'appui.

Limites de l'action des bénévoles

le bénévole sera amené à rédiger principalement des lettres adressées à Pôle Emploi exposant les motifs d'absence de réponse à une convocation ou se rapportant à une réclamation par Pôle Emploi, d'un trop-perçu sur le versement d'une allocation. Si la réponse de Pôle Emploi ne donne pas satisfaction à l'usager et si la médiation ne lui est pas favorable, le bénévole de L'Encre bleue peut lui conseiller de prendre rendez-vous auprès de l'ASMAJ avant d'entamer une démarche auprès du Tribunal Administratif.

AGENCE CHARTREUX			Agence provisoirement fermée
AGENCE JOLIETTE	35 Rue Duverger 13002 Marseille	N° de fax non disponible	
AGENCE BELLE DE MAI	26 Rue Jobin 13003 Marseille	Fax 04 91 08 25 39	
AGENCE SAINT-CHARLES	6 Rue Léon Gozlan 13003 Marseille	Fax 04 91 91 33 83	
AGENCE BAILLE	20 Place Gare de la Blancarde 13005 Marseille	Fax 04 96 12 23 51	
AGENCE PHARO	23 Avenue de la Corse 13007 Marseille	Fax 04 91 59 26 49	
AGENCE PARADIS	435 Rue Paradis 13008 Marseille	Fax 04 91 83 04 38	
AGENCE PONT DE VIVAUX	250 Bd Mireille Lauze Immeuble le Longchamp 13010 Marseille	Fax 04 91 17 78 49	
AGENCE CAILLOLS	10 Route de la Valentine 13011 Marseille	Fax 04 91 18 16 25	
AGENCE DE CHATEAU GOMBERT	Rue Frédéric Joliot Curie Technopole Bâtiment Euclide 13013 Marseille	Fax 04 96 13 03 21	
AGENCE SAINT-GABRIEL	31 Bd Charles Moretti Immeuble Carré Gabriel 13014 Marseille	Fax 04 91 10 30 45	
AGENCE MOUREPIANE	Rue Albert Cohen Immeuble Plein Ouest 13016 Marseille	Fax 04 91 09 13 89	

MEDIATEUR NATIONAL DE POLE EMPLOI DIRECTION GENERALE	1 Avenue du Dr Gley 75987 Paris cedex 20		mediateur.national@pole-emploi.fr
MEDIATEUR DE POLE EMPLOI DIRECTION REGIONALE	34 Rue Alfred Curtel 13010 Marseille		mediateur.paca@pole-emploi.fr
MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE	4-10, Rue des Consuls Marseille contact@mdemarseille.fr	13002 04 88 15 16 30	Contribue au développement de l'emploi local. Réduit les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi. Participe à l'anticipation des mutations économiques. Définit une stratégie territoriale avant l'élaboration d'un plan d'action.
LA CITE DES METIERS DE MARSEILLE ET DE PACA	4, Rue des Consuls Marseille	13002 04 96 11 62 70	

Depuis 2005, la Cité des Métiers conduit divers projets spécifiques pour répondre à des besoins identifiés sur le territoire en réponse à des sollicitations de partenaires divers ou de financiers et en proposant des outils et actions innovants dans le cadre d'appels à projets dédiés, comme par exemple, sur les thèmes de l'orientation tout au long de la vie, de la mixité, de l'égalité professionnelle, de l'entreprenariat au féminin. Propose également des offres d'emplois et de formations. Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h.
Contact Internet direct sur le site de la Cité des Métiers.

G.I.M.S. 13 – MEDECINE DU TRAVAIL SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	7 agences		
LA VALENTINE	111, Route de la Valentine	13011 04 89 85 11 60	Suivi individuel de la santé des salariés sous l'autorité du médecin du travail. Accompagnement de la mise en place de stratégies de prévention et de gestion des risques. Education à la santé au travail.
LITTORAL	11, Avenue André Roussin Immeuble Grand Ecran	13016 04 89 04 46 10	
PRADO	452, Avenue du Prado	13008 04 89 85 11 50	Demande de contact par courrier ou compléter une demande de contact sur Internet : rubrique contact du site.
CASTELLANE 1	143, Cours Lieutaud	13006 04 89 85 11 40	
CASTELLANE 2	Même adresse que Castellane 1	04 89 85 11 30	
JOLIETTE	25, Rue Pontéves	13002 04 89 85 11 10	
REPUBLIQUE	11, Rue de la République	13002 04 89 85 11 28	

POLES D'INSERTION

Mis en place par le Conseil Départemental 13 avec le Fond social Européen ils organisent :

- des actions d'insertion, mises en oeuvre par le dispositif RSA pour réaliser votre insertion sociale et professionnelle ou pour répondre à vos problèmes de santé et d'habitat ;
- des actions de droit commun mises en oeuvre par les partenaires (PÔLE EMPLOI, Région, PLIE, organismes de formation...)

Pôle d'insertion 2e et 3e arrondissements	18, rue Fauchier 13002-Marseille	04 13 31 73 13	
Pôle d'insertion 4e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e arrondissement	165, Rue Saint Pierre 13005-Marseille 5ème	0413318180	
Pôle d'insertion 13e, 14e, Allauch, Plan de Cuques	10, Avenue Ansaldi Les Flamants BT B 13014-Marseille 14ème	04 13 31 61 36	
Pôle d'insertion 15e, 16e Septèmes les Vallons	43, Route Nationale de la Viste 13015-Marseille 15ème	04 13 31 63 03	

EMERGENCES / PLIE MP CENTRE	5, rue de la République CS 12383 13215 Marseille cedex 2	04 96 11 64 80	Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils des politiques territoriales de l'emploi. Ils poursuivent un objectif clairement identifié d'accès à l'emploi durable de personnes exclues du monde du travail. Pour cela, les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics.
--	--	-----------------------	--

<p>PROTIS DAIE 13 : Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi 4, 8, 9, 10, 11 et 12e arrondissements</p>	<p>31 Boulevard Joseph Vernet 13008 Marseille</p>	<p>04 91 32 66 66</p>	<p>L'association PROTIS a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les allocataires du RSA dans leurs démarches d'insertion. Le DAIE est un dispositif mis en oeuvre par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône qui a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA grâce à un accompagnement personnalisé réalisé avec la même personne accompagnateur à l'emploi pendant toute la durée du parcours. Cette action s'adresse à des bénéficiaires du RSA socle soumis aux droits et devoirs, volontaires pour trouver ou retrouver un emploi, confrontés à un cumul de difficultés professionnelles et sociales et à un risque d'exclusion durable du marché du travail.</p>
<p>ADAI Agir pour le Développement d'Actions d'Insertion 13ème et 14ème arrondissements de Marseille</p>	<p>5 Boulevard de la Maison Blanche, 13014 Marseille</p>	<p>04 91 10 04 38</p>	<p>Idem ci-dessus contact@adai.asso.fr</p>

[retour rubrique 7](#)

SANTE / HANDICAP

[lien vers service public.fr](#)

Rubrique 8 : SOMMAIRE

<i>Les couvertures maladie</i>	PAGE
Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)	2
Complémentaire Santé Solidaire (CSS)	
Aide médicale d'Etat (AME)	3
Service médical de la CPAM	
Aides financières de la CPAM	
Points d'accueil CPAM 13	4
<i>Pour contester une décision de la CPAM</i>	5
Handicap	
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) lien vers dépliant	6
Inter parcours Handicap 13	
<i>Pour contester une décision de la CDAPH</i>	7

<i>Contacts divers</i>	PAGE
Maisons départementales de la solidarité (MDS)	7
Centres communaux d'action sociale (CCAS)	
Conseil départemental 13 (CD 13)	8
PFIDASS, ARS Paca, DGAS	
<i>Soins pour personnes en difficulté</i>	9
Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)	
Centre d'accueil, de soins et d'orientation (CASO) médecins du monde	
Soins spécifiques (vers une annexe)	
<i>Contraception suivi grossesse</i>	10
Centres de planification et éducation familiale (CPEF)	
Planning famillial	
<i>Accompagnement soutien</i>	
Service d'accompagnement et de réinsertion adultes (SARA)	
Soutien au victimes de tortures et de répression politique (OSIRIS)	
<i>Des repères pour conseiller les usagers : si alors....</i>	11

<p>CPAM Marseille Caisse primaire d'assurance maladie</p> <p>https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/assure</p> <p>Formulaire 1 cerfa n° 15763*02 ou S1106 (possible clavier) « Ouverture des droits à l'assurance maladie »</p> <p>Formulaire 2 cerfa 15680 01 ou S1110 (possible clavier) « Demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel en cas de maladie ou de maternité »</p> <p>Formulaire 3 cerfa 14445 02 ou S3507 (possible clavier) « Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou ou deux parents assurés»</p>	<p>CPAM 13 13421 Marseille Cedex 20</p> <p>36 46 Un numéro de téléphone unique</p>	<p>Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable (à partir de 3 mois) et régulière (puis 6 mois en France par an) a droit à la prise en charge de ses frais de santé (70% des frais) à titre personnel et de manière continue tout au long de sa vie : tel est le principe de la protection universelle maladie, PUMA (acquis pour la vie).</p> <p>L'ancien ayant-droit majeur est supprimé.</p> <p>Toute personne majeure doit s'affilier. Cerfa S1106 et S1110</p> <p>Les enfants mineurs sont rattachés comme aynat-droit à l'un ou leurs deux parents. Cerfa S3507</p> <p>Un enfant ancien ayant-droit doit faire une demande d'affiliation (possible à partir de 16 ans, automatique à partir de 18 ans, avec un compte en banque, pour les remboursements). Cerfa S1110.</p> <p>A partir de l'âge de 16 ans, chaque ayant droit reçoit sa propre carte Vitale.</p> <p>Pour envoyer une feuille de soins, un formulaire, poser une question sur votre dossier, déposer une réclamation : courrier ou site.</p>
<p>CSS Complémentaire Santé Solidaire</p> <p>Démarche numérique : https://assure.ameli.fr/</p> <p>Formulaire 4 cerfa 52269*02 ou S3711 (possible clavier) « Demande de complémentaire santé solidaire »</p> <p>vérifier si nécessaire la « Liste des organismes complémentaires habilités pour la CSS jusqu'au 31/12/20 »</p> <p>Voir le « Grand dossier » de l'Encre bleue Assurance maladie de Marie José Arnal (09/11/2019)</p>		<p>Complémentaire santé destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière. (voir le site internet pour bénéficiaires exceptionnels comme stagiaires, travailleurs étrangers... sur le site)</p> <p>Plafond de Ressources : 1 personne : 8 951 € 2 personnes : 13 427 € 3 personnes : 16 112 € 4 personnes : 18 797 €.</p> <p>Au-delà de ces plafonds, le coût est de 8 à 30€ /mois selon l'âge.</p> <p>En cas de non paiement dans les 3 mois, la personne est radiée.</p> <p>Remplir la demande sur le site AMELI ou par courrier en téléchargeant le cerfa 52269*02 ou S3711 Délai de réponse de la CPAM: 2 mois. Une absence de réponse vaut accord.</p> <p><u>Renouvellement de la demande chaque année</u>, si mêmes conditions de résidence et de ressources.</p> <p>Refaire un dossier complet 2 à 4 mois avant l'échéance.</p> <p>Automatiquement reconduit pour les bénéficiaires du RSA et de l'Aspa.</p>
<p>CMUC (Couverture maladie universelle complémentaire)</p> <p>Devient au 1^{er} novembre 2019 CSS</p>		<p>Attention : La CMU-C couplée à l'ACS est remplacée par la CSS à compter du 1^{er} novembre 2019. Voir rubrique CSS</p>

ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé) Devient au 1 ^{er} novembre 2019 <u>CSS</u>	Attention : l'ACS est couplée à la CMU-C et remplacée par la CSS à compter du 1 ^{er} novembre 2019. Voir rubrique CSS « Le chèque » est supprimé. Plus qu'une formule (et non plus 3) pour environ 30€ couvertures exactes imprécises à ce jour
AME Aide médicale de l'État formulaire 5 cerfa 11573*06 ou S3720e (possible clavier « Demande d'aide médicale d'état »	L'AME permet <u>aux étrangers en situation irrégulière</u> de bénéficier d'un accès aux soins. Deux conditions : 1) résidence en France de plus de 3 mois. 2) plafond de ressources : 1 personne : 8 951€ / 2 personnes : 13 427€ / 3 personnes : 16 112 € / 4 personnes : 18 797 €. Ces conditions ne s'appliquent pas aux enfants mineurs. Délai de réponse de la CPAM : 2 mois. Pas de réponse = refus. Si acceptation, venir retirer sa carte d'admission à l'AME Carte AME à présenter aux professionnels de santé. l'AME est accordée pour 1 an. Le renouvellement doit être demandé chaque année 2 mois avant la date d'échéance en remplissant le même formulaire. Si vous contestez un refus d'attribution de l'AME, vous pouvez faire un recours gracieux auprès de votre CPAM dans les 2 mois suivant la réception de la décision. Vous pouvez également saisir la commission départementale de l'aide sociale (CDAS) dans les 2 mois suivant la date de décision. Ses coordonnées sont indiquées sur la décision de refus. N.B. : Médecins du monde apporte une aide pour l'accès aux droits AME et les soins urgents sans AME.
Service Médical - CPAM13 13421 Marseille cedex 20	Envoyer un arrêt de travail Grâce à votre carte Vitale et avec votre accord, votre médecin peut transmettre en ligne, de façon totalement sécurisée, les volets 1 et 2 de votre avis d'arrêt de travail au service médical de votre caisse d'Assurance Maladie. Seul le volet 3 est à envoyer à votre employeur ou, si vous êtes au chômage, à votre agence Pôle emploi.
Aides financières individuelles CPAM 13	Une situation matérielle rendue difficile par votre état de santé (maladie, maternité, accident du travail, handicap, invalidité) ? Si vous disposez de revenus modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider à faire face aux dépenses imprévues liées à cette situation. Vous devez constituer un dossier de demande et l'adresser à votre caisse d'Assurance Maladie. Si vous souhaitez des conseils, les assistantes sociales de l'Assurance Maladie peuvent vous accompagner dans vos démarches et dans votre recherche de solutions adaptées à votre situation. Prenez rendez-vous en appelant le 36 46. Votre situation sera examinée par une commission qui se réunit régulièrement et qui vous avertira de sa décision. Attention : ces aides étant facultatives, les refus ne peuvent pas être contestés. Les aides sont versées soit à vous-même soit directement au tiers (professionnel de santé, organisme complémentaire, association d'aides à domicile...) pour vous éviter une avance de frais.

Points d'accueil CPAM 13

Du lundi au vendredi : 8h00-16h30

Nos agences vous accueillent du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Venez de préférence avant 10h30 et entre 11h30 et 14h30. Munissez-vous de votre carte Vitale

Pour se faire représenter, remplir une procuration et de la remettre, accompagnée de votre pièce d'identité, à la personne qui effectuera les démarches à votre place
L'après-midi est consacrée aux rendez-vous mais vous avez à votre disposition l'espace "Libre-service" avec les bornes multiservices et les postes ameli.
Espaces d'accueil mutualisés

AGENCE LA CANEBIERE 1 ^{er}	164 La Canebière	13001	
AGENCE DESIREE CLARY 2 ^{ème}	67 rue Chevalier Paul	13002	
AGENCE LES CHARTREUX 4 ^{ème}	6 Rue Alexis Carrel	13234	
AGENCE JACQUAND 8 ^{ème}	19 Boulevard Jacquand	13008	
AGENCE LE CABOT 9 ^{ème}	12 Allée Des Pins	13275	
AGENCE LES CAILLOLS 12 ^{ème}	Boulevard Bouyala d'Arnaud	13377	
AGENCE BUREL 14 ^{ème}	55 Boulevard Burel	13311	
AGENCE SAINT-LOUIS 15 ^{ème}	458 Rue de Lyon	13914	
Centre d'Examen de Santé de Marseille CESAM LA ROSE	Par courrier, à l'aide du bulletin d'inscription dédié : CESAM 13 72, Traverse des Bonnets 13383 MARSEILLE Cedex 13 Par téléphone : 04 91 61 69 16 (Prise de rendez-vous bilan) 04 91 61 69 66/67 (Secrétariat ETP)	Examen de santé préventif gratuit Assurés régime général de plus de 16 ans Du Lundi au vendredi 07h 45 à 12h 45 et 13h 45 à 15h 30	

Pour contester une décision de la CPAM	
<p>Pour contester une décision d'ordre administratif : (par exemple : un refus de remboursement de soins ou de versement d'indemnités journalières)</p>	<p>Adressez votre demande par simple lettre à la commission de recours amiable (CRA) de votre caisse d'assurance maladie, dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification de la décision que vous contestez.</p> <p>La CRA statue sur pièces ; vous ne serez pas convoqué.</p> <p>La décision vous sera notifiée par courrier, pour les voies et délais de recours.</p> <p>Si la CRA rejette votre demande, vous pouvez, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification, saisir le tribunal de grande instance (pôle social).</p> <p>L'absence de réponse vaut rejet de votre demande</p> <p>Vous pourrez faire appel auprès de la cour d'appel et/ou vous pourvoir devant la Cour de cassation.</p>
<p>Pour contester une décision d'ordre médical :</p>	<p>Adressez votre demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la commission médicale de recours amiable (CMRA) dont l'adresse figure sur la notification de la décision que vous contestez, en indiquant les motifs de votre contestation et en joignant la copie de la notification de la décision contestée. Vous devez tout d'abord demander une expertise médicale auprès de votre caisse d'assurance maladie.</p> <p>Si vous contestez l'application faite par votre caisse d'assurance maladie des conclusions de l'expertise médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous pourrez saisir la commission de recours amiable (CRA) de votre caisse d'assurance maladie. - vous pourrez ensuite, engager une procédure auprès du tribunal de grande instance (pôle social). - vous pourrez faire appel auprès de la cour d'appel et/ou vous pourvoir devant la Cour de cassation.
<p>Pour contester une décision concernant l'invalidité : ex : le classement dans une catégorie d'invalidité ou la fixation du taux d'incapacité permanente</p>	<p>Id ci-dessus</p> <p>Vous devez saisir la commission médicale de recours amiable (CMRA).</p> <p>Si votre demande est rejetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous pourrez ensuite engager une procédure auprès du tribunal de grande instance (pôle social). - vous pourrez faire appel auprès de la cour d'appel et/ou vous pourvoir devant la Cour de cassation.

HANDICAP

<p>MDPH MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES http://www.mdph13.fr/</p> <p>Formulaire Cerfa 15692*01 « Demande à la MDPH » (possible clavier)</p> <p>+ Notices + Certificat médical et compléments</p> <p>Voir le « Grand dossier » de l'Encré bleue Handicap de Marie Breuneval ed. 2019</p>	<p>4, Quai d'Arenc CS 80096 13304 Marseille Cedex 02</p>	<p>0800 814 844</p>	<p>Accueil téléphonique (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Accueil physique du lundi au jeudi de 9h à 16h.</p> <p>La MDPH instruit les demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de carte mobilité inclusion (CMI) -d'allocation adulte handicapé (AAH) payée par la CAF. -d'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) id -de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) -de prestation de compensation du handicap (PCH) payée par CD13
---	---	----------------------------	--

Formulaires CERFA : à remplir de préférence à l'écran pour éviter les ratures. A imprimer pour l'usager et la MDPH. La copie peut lui être demandée par l'organisme qui exécute la décision de la MDPH. Joindre tous les justificatifs et dossiers médicaux utiles.

Ne pas engager de dépenses sans l'accord de la MDPH, envoyer les factures pour justifier des aides de financement accordées (séances d'ergothérapie ou matériel informatique, ...) AAH : il n'existe plus de complément de ressources pour les demandes postérieures au 01/12/2019. Pour les personnes déjà bénéficiaires, elles le toucheront encore 10 ans avant disparition.

<p>INTER PARCOURS HANDICAP 13 http://www.parcours-handicap13.fr</p> <p>- demande de rdv en ligne - poser des questions urgentes</p>	<p>56 avenue André Roussin 13016 MARSEILLE</p> <p>Projet de vie : plusieurs permanences</p>	<p>04 86 68 47 45</p> <p>Prise de rdv : 800 400 413</p>	<p>Association partenaire de la MDPH qui regroupe près de 160 organismes (principalement associatifs) : associations de personnes ou de familles et organismes gestionnaires de services et d'établissements.</p> <p>Rassemble des personnes en situation de handicap, des familles ou proches aidants, des professionnels.</p> <p>Permet ainsi une représentation de toutes les déficiences.</p> <p>Aide les personnes handicapées à formuler leur « projet de vie».</p> <p>Recense les besoins non satisfaits, suscite des projets, mobilise les ressources du réseau, ...L'aide au Projet de vie est assurée par des bénévoles dans plusieurs permanences. RDV par le n°vert</p>
---	--	--	--

Préparatifs par l'EPB pour faciliter le RV chez Inter parcours handicap 13:

- faire raconter son quotidien et les difficultés concrètes rencontrées au quotidien pour justifier les compensations demandées.
- Si la situation de l'usager est urgente, poser les questions ou proposer le projet de vie par mail après avoir contacté l'association.
- Conseiller de prendre contact avec une association concernant leur pathologie.

Pour contester une décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou du Président du Conseil Départemental

<p>➤ Avant de saisir le juge : Adressez un recours préalable devant le Président du Conseil Départemental ou de la MDPH</p> <p>➤ Si le recours préalable ne donne pas satisfaction : Contentieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Contre une Décision de la MDPH :</u> <ul style="list-style-type: none"> - pour la RQTH : faire un recours auprès du Tribunal Administratif - pour toute autre décision : s'adresser au Tribunal de Grande Instance • <u>Contre une Décision du Président du Conseil Départemental</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'APA, l'Aide Sociale à l'Hébergement, la CMI de stationnement : faire un recours auprès du Tribunal Administratif - Pour les décisions relatives à l'obligation alimentaire, au recours en succession, à la CMI invalidité et CMI priorité, faire un recours auprès du Tribunal de Grande Instance 	<p>Adresser un courrier avec AR dans les 2 mois à l'expéditeur de la notification de décision avec des éléments nouveaux, administratifs ou médicaux, pouvant influencer la décision. Sans élément nouveau, la décision restera inchangée. L'usager peut demander à être présent lors de la commission, seul ou accompagné. Absence de réponse dans les 2 mois = rejet</p> <ul style="list-style-type: none"> • En contentieux contre la MDPH, en cas de réponse négative ou après les 2 mois de non réponse au recours préalable, l'usager dispose d'encore 2 mois pour contester en contentieux auprès du tribunal compétent par courrier avec A.R. ou en dépôt direct au tribunal. Il peut encore ajouter des pièces complémentaires. Fournir les copies des notifications contestées. • En contentieux contre le Pdt du Conseil Départemental Se reporter à la notification de décision ou contacter le Conseil Départemental pour les délais.
---	--

Contacts divers

<p>MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE Conseil Départemental 13</p>	<p>VOIR ANNEXE MDS</p>	<p>➤ Consultations PMI (protection maternelle infantile):</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfants âgés de 0 à 6 ans - gynécologiques de femmes enceintes - conseil d'hygiène alimentaire
<p>C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale</p>	<p>Service dépendant de la Mairie d'Arrondissement</p> <p>VOIR ANNEXE CCAS</p>	<p>➤ A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie) Pour les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'Autonomie souhaitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rester à domicile - s'installer en EHPAD <p>Dossier à retirer au CCAS ou à télécharger et à renvoyer au CD13 https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Famille/Seniors/formulaires/dossier_APA.pdf</p>

CD 13 Département des Bouches-du-Rhône	Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Âge Allocation Personnalisée d'Autonomie 4, Quai d'Arenc - CS 70095 13304 Marseille cedex 02	0 811 88 13 13	A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie) Voir formulaire de demande + certificat médical
PFIDASS PlateForme Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé	Le signalement passe par des travailleurs sociaux formés comme détecteurs.	0800 971 405 conseillers du dispositif	Concerne les assurés du régime général, en renoncement aux soins . L'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'assuré jusqu'à la réalisation effective des soins auxquels il a renoncé initialement.
AGENCE REGIONALE DE SANTE PACA	132, Bd de Paris CS 50039 13331 Marseille cedex 03	04 13 55 80 10	Application de la politique de santé. Liste des personnels de santé agréés en région PACA Signalement d'évènements sanitaires indésirables Signalement de maladies contagieuses et dangereuses Sécurité sanitaire du médicament Ouverture : du lundi au vendredi – 8h30-18h30
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE (Service du Conseil Départemental)	4, Quai d'Arenc CS 70095 13304 Marseille cedex 02	04 13 31 13 13	Présente sur internet un annuaire regroupant des infos et des coordonnées d'organismes concernant l'action sociale, le handicap , les seniors, l'enfance, l'adolescence, la famille, la solidarité. Possibilité de poser des questions en direct sur le site.
CENTRE DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE (Service de la DGAS ci-dessus)	8, Bd Ferdinand de Lesseps 13015 Marseille	04 13 31 75 50	Aide à la prise de rendez-vous pour les examens médicaux lorsque des personnes ont reçu un courrier de ce service les informant qu'elles sont susceptibles d'avoir contracté la tuberculose (principalement migrants et réfugiés)

SOINS POUR PERSONNES EN DIFFICULTE

Pour les personnes en situation de précarité qui rencontrent des problèmes de santé et qui n'ont pas accès aux dispositifs de droit commun, plusieurs structures existent dans le champ social et médico-social.

Nous pouvons les orienter directement ou par l'intermédiaire des travailleurs sociaux vers les structures indiquées ci-dessous.

L'accroissement des phénomènes d'exclusion a fortement contribué à accentuer le rôle social des acteurs de l'offre de soins auprès des populations précaires. L'accès aux soins va de pair avec l'accès à la protection sociale.

P.A.S.S. Permanences d'accès aux soins de santé	VOIR ANNEXE PASS	<p>Les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale au sein des hôpitaux publics destinées à faciliter l'accès des personnes en situation précaire au système hospitalier, aux réseaux de soins et d'accompagnement social.</p> <p>Les PASS sont destinées à l'accueil des personnes en grande précarité, démunies sur le plan social, psychologique, voire sans résidence stable. Ces cellules permettent l'accès de façon prioritaire au système médico-social.</p>	
C.A.S.O. MEDECINS DU MONDE Centre d'accueil, de soins et d'orientation mf.marseille@medecinsdumonde.net	4 avenue Rostand 13003 Marseille	04 95 04 56 03 07 77 80 12 47	Ouverts à toute personne en difficulté d'accès aux soins, les CASO mobilisent des équipes pluridisciplinaires qui accueillent les patients sans imposer de contraintes, proposent une prise en charge médicale qui leur est adaptée et travaillent avec eux à leur accès aux droits et dispositifs publics de soin. Du lundi au vendredi 9h – 18h

ANNEXE SOINS SPECIFIQUES : Jeunes / Violences conjugales / Grande précarité (SDF).
Dépistage VIH, IST, Hépatites / Conduites addictives.

CONTRACEPTION - SUIVI GROSSESSE			
CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE	VOIR ANNEXE CPEF	Lieux d'accueil et d'écoute sur la sexualité Consultations médicales avec prescription de contraception Suivi de la grossesse Centres ouverts aux mineurs sans autorisation des parents. Consultations gratuites pour les mineurs et les adultes sans couverture sociale	
PLANNING FAMILIAL Lundi : 10h – 12h & 14h Mardi : 14h – 18h Mercredi : 14h – 18h Jeudi : 14h – 18h Vendredi : 14h – 17h	106 Boulevard National, 13003 Marseille	0800 08 11 11 N° vert national 04 91 91 09 39 (Marseille)	Des permanences d'écoutes gratuites et confidentielles sont proposées pour répondre à vos questions concernant la sexualité, le corps, la contraception, les méthodes d'interruption volontaire de grossesse (IVG), les infections sexuellement transmissibles (IST), les violences, etc. Il est possible d'être reçu ou de contacter une conseillère par téléphone au numéro vert et par mail. Des rendez-vous sont également proposés pour une consultation gynécologique et un dépistage
ACCOMPAGNEMENT – SOUTIEN			
S.A.R.A. Service d'accompagnement et de réinsertion des adultes association-sara.org	54 Rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 84 42 43	L'espace Crimée accueille des personnes en détresse morale et matérielle. C'est un lieu de détente, de parole et de redynamisation. Des activités sont proposées en lien avec la santé, l'emploi, le sport et la musique Accueil : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h Mercredi et vendredi de 8h à 12h.
OSIRIS Association de soutien thérapeutique aux victimes de tortures et de répression politique www.centreosiris.org soin@centreosiris.org	10 Bd Cassini, Marseille 13004 Consultation sur rendez-vous.	04 91 91 89 73	Osiris est un centre de soin, d'orientation psychanalytique dont l'objectif thérapeutique est de soulager la souffrance post-traumatique. Les patients sont accueillis sans distinction d'origine culturelle, ethnique, confessionnelle, de condition sociale, d'opinion politique ni de statut juridique. L'association se donne pour principe de soigner les victimes dans une approche humaine et globale de la personne.

Des repères pour conseiller les usagers : si alors....

REMARQUE : toute personne a droit à être soignée (PASS). L'accès à la PUMA permet une prise en charge du coût des soins.

CAS GENERAL

Si la personne est en France depuis moins de 3 mois

- **si demandeur d'asile ou en situation régulière (rare)**, alors accès à la PUMA ou aux PASS si absence de PUMA.
- **si en situation irrégulière**, alors accès aux PASS

Si la personne est en France depuis plus de 3 mois

- **si en situation régulière**, alors accès au PUMA avec ou sans CSS et aux PASS si absence de PUMA
- **si en situation irrégulière**, alors accès à l'AME et aux PASS si absence d'AME

FEMME ENCEINTE

Si elle est sans couverture médicale,

alors il convient de l'orienter vers la PASS ou la PMI (dans les MDS) ou un centre de planification et d'éducation familiale

Si elle est avec couverture médicale,

alors il convient de l'orienter vers une maternité en passant éventuellement par l'assistante sociale de secteur (pas d'avance de frais) ou vers une sage-femme libérale (remboursement à 100%) ou une sage-femme de PMI ou d'un centre de planification et d'éducation familiale ou vers un généraliste (prise en charge à 100%)

MINEUR NON ACCOMPAGNE

Le mineur est sous la responsabilité du Conseil départemental qui paie les premiers soins et le confie à la PASS pour des examens complémentaires.

S'il est pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le mineur relève de la PUMA et de la CSS

S'il n'est pas pris en charge par l'ASE et que sa minorité est contestée, alors il est pris en charge par l'AME sans conditions de durée et sans justificatifs de ressources

Remarques aux EPB équipés d'un ordinateur et d'une imprimante.

Les formulaires cerfa CPAM et MDPH sont à remplir sur l'écran. Ils sont ensuite imprimés après une ultime vérification avec l'usager.

Le formulaire rempli est glissé sur une clef USB « Encre bleue » confiée à l'usager, qui l'apportera lors de ses visites aux permanences.

Les renouvellements annuels (CSS et AME) en seront ainsi facilités.

L'usager peut par ailleurs exploiter les contenus de cette clef USB de manière autonome avec une autre aide.

NB : la clef USB sert aussi à conserver des documents scannés et des courriers faits avec le clavier.

Rubrique 9

SITUATIONS D'URGENCE SOCIALE

HEBERGEMENT	Page et lien
Héberger les personnes sans abri	64
Héberger les demandeurs d'asile	66
Héberger de manière plus pérenne	67
ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE QUOTIDIENNE	
Les associations généralistes	68
Les accueils de jour	70
L'accès à la distribution de repas	71
L'accès aux épiceries sociales et solidaires	73
L'accès à l'aide vestimentaire	73
L'accès aux laveries	75
L'accès aux douches	76
Les consignes pour déposer ses bagages	77
L'aide en gare	78
Les aides financières d'urgence	78
L'obtention d'un téléphone	78

9.1 –L'HEBERGEMENT

A – Héberger les personnes sans-abri

Il convient d'appeler le 115, numéro vert d'urgence sociale.

115 Appel gratuit et confidentiel	<p>Le 115 est un numéro d'appel gratuit d'urgence sociale dédié personnes sans-abri.</p> <p>Il reçoit les appels et les répercute au SIAO ou au PC du SAMU social. Il écoute, informe et oriente sur les possibilités d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour, sur les lieux de distribution des repas, sur les structures de soin et sur les services sociaux du Département et de la Ville de Marseille.</p> <p>Il met à l'abri.</p> <p>Il répond aux signalements.</p> <p>Le département compte plus de 2 500 places d'hébergement dont 800 environ sont dédiés à l'urgence. Des nuitées d'hôtel peuvent également être mobilisées, notamment pour la mise à l'abri des familles.</p> <p>Accessible 24h/24 et 7j/7</p>
--	--

Le numéro vert 115 est géré par l'association Sara-Logisol.

Il s'appuie sur le SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation (Tél : 04 91 03 39 91) qui est une plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile.

Le SIAO recense les demandes et l'ensemble de l'offre (y compris les places en hôtel pour les personnes en situation d'urgence qui ne peuvent être orientées vers des dispositifs de droit commun), assure l'orientation, favorise la fluidité, assure la coordination du dispositif de veille sociale.

SAMU SOCIAL Ville de Marseille	10 boulevard Ferdinand de-Lessep 13003 Marseille	04 95 04 58 50 ou 115	<p>En appelant le 115, les personnes sont dirigées vers le SAMU social. Celui-ci accompagne les personnes vulnérables vers les centres d'accueil et d'hébergement et apportent une aide immédiate en distribuant ponctuellement soupe, café, eau, vêtements, couvertures et produits d'hygiène. Ses équipes effectuent des « maraudes » ou interviennent sur appel à bord des véhicules.</p>
UHU Unité d'hébergement d'urgence	UHU 110 chemin de la Madrague-Ville 15015 Marseille Ligne de bus 36, au départ de la ligne 2 du métro Bougainville	04 91 95 92 31	<p>Accès par le 115</p> <p>L'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) est gérée par l'association SOS Solidarité.</p> <p>L'UHU reçoit uniquement des hommes de plus de 18 ans (environ 300)</p> <p>L'UHU propose un hébergement d'urgence aux personnes en grande difficultés repas chauds et un accompagnement médico-social.</p> <p>Accueil de 16h30 à 9h30</p>

CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	CHRS Ecole Saint Louis 14 chemin du Ruisseau Mirabeau 13015 Marseille Ligne de bus 25 au départ de la ligne 2 du métro Bougainville.	04 91 46 95 51	Accès par le 115 Le CHRS de Saint-Louis accueille 50 femmes isolées de plus de 18 ans. Il propose un accueil inconditionnel, une mise à l'abri, avec mise à disposition d'un lit et de repas chauds, pour une durée de 9 ou 30 jours, une évaluation et une orientation sanitaire et sociale, en accord avec les personnes accueillies, un accompagnement médico-social et un accès à une bagagerie et à une laverie. <i>Accueil de 15h à 9h, 365 jours par an.</i>
ACCUEIL DE NUIT Fondation Saint Jean de Dieu chrsforbin@fondation-sjd.fr	35 rue Forbin 13002 Marseille Bus 31, 32, 49, 89	04 91 13 71 00	Accès par le 115 300 hommes sans domicile sont accueillis. L'hébergement s'accompagne systématiquement d'un suivi social et de soins, de la distribution de repas, d'un service de bagagerie... <i>Accueil : 24h / 24</i>

D'autres structures (liste non exhaustive) ne disposent que de quelques places en hébergement d'urgence :

HOSPITALITE POUR FEMMES (Ancien Foyer Honnorat) http://www.hpf.asso.fr/	15 rue Honorat 13003 Marseille L'accueil de l'association est assuré 7j/7 et 24h/24	04 91 50 85 18	Accès par le 115 uniquement pour les quelques places réservées à l'accueil en urgence (2 ou 3) pour toutes personnes dénuées de ressources, sans logement. L'institution accueille également les enfants du premier âge accompagnés de leur mère. Les autres places sont réservées à l'insertion par le logement. <i>Accueil : 24h / 24</i>
ARMEE DU SALUT http://www.armeedusalut.fr/paroisses/poste-de-marseille/presentation.html	190 rue Félix Pyat 13013 Marseille	04 91 02 49 37	Seules quelques places sont réservées à l'hébergement d'urgence et accessibles par le 115. La résidence William Booth peut accueillir en places d'insertion jusqu'à 100 personnes majeures, hommes seuls, pères avec leur enfant, couples et familles, en chambres simples ou doubles.

L'accès à l'hébergement des demandeurs d'asile obéit à d'autres procédures. Il n'est pas nécessaire d'appeler le 115.

- Dès l'enregistrement de la demande d'asile auprès de la Plate-forme de demandeurs d'asile (**PADA Tél : 04 91 50 28 16**), le demandeur d'asile peut bénéficier d'un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (**CADA**) ou dans une autre structure similaire, en fonction de sa situation et des places disponibles.
- Une participation financière peut être demandée en fonction de ses ressources, notamment une caution lors de son entrée dans le lieu d'hébergement.
- L'hébergement est accordé pendant toute la durée d'examen de sa demande d'asile, y compris pendant la période de recours devant la CNDA ou jusqu'au transfert vers un autre pays européen.
- Si aucune place n'est disponible, il est possible d'être inscrit sur une liste d'attente et orienté vers des solutions provisoires d'hébergement, dans une structure collective ou un hôtel.
- Si l'asile est accordé, il convient de quitter le lieu d'hébergement dans un délai de 3 mois, renouvelable une fois.
- Si l'asile est refusé, il faut quitter le lieu dans un délai d'un mois.

CADA Centres d'accueil de demandeurs d'asile	Pour obtenir la liste et les coordonnées des CADA sur Marseille, voir la rubrique « Etrangers »	Les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
HUDA Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile contact@saralogisol.fr	Association SARA 41 bd de la Fédération 13004 Marseille 04 91 62 27 90	Les HUDA ont pour mission d'accueillir les personnes en demande d'asile avant leur entrée en CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'Asile). Deux sites (35 places et 30 places) permettent de recevoir et d'accompagner dignement les personnes. Des studios sont proposés aux familles sur un des sites et des appartements semi collectifs permettent l'hébergement de familles et de personnes isolées sur l'autre site.

C – Héberger de manière plus pérenne : les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et les aides au logement temporaire (ALT)

- Toute demande d'admission en ALT ou en CHRS se fait auprès d'un travailleur social.
- Celui-ci instruit un dossier et le soumet au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du département qui évalue le besoin en commission et statue sur la demande.
- C'est le responsable de la structure ALT et du CHRS qui doit se prononcer sur la décision d'admission d'une personne (en fonction notamment des capacités du centre, de la catégorie de population qu'il est habilité à recevoir et des activités d'insertion proposées).

ALT Aide au logement temporaire <u>contact@saralogisol.fr</u>	Association SARA 41 bd de la Fédération 13004 Marseille	04 91 62 27 90	Accueil à titre temporaire de personnes sans logement nécessitant une prise en charge et un accompagnement social. L'association dispose de 4 appartements dans le centre de Marseille
CHRS Centres d'hébergement et de réadaptation sociale	Voir annexe CHRS		Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison.

A – Trouver des réponses à des problèmes multiformes : les associations généralistes

Les associations généralistes sont recensées ci-dessous.

Pour faciliter la recherche de données, les coordonnées de ces associations se retrouvent aussi dans les sous-rubriques concernant chaque type d'aide (cf ci-dessous).

SECOURS CATHOLIQUE (Délégation) http://bdr-marseille.secours-catholique.org/	10-12 bd Barthélémy 13009 Marseille	04 91 75 51 10	Ecoute et accompagnement dans de nombreux lieux à Marseille et sous des formes diverses <i>Accueil : 9h00 – 12h et 14h00 – 16h00 du lundi au vendredi</i>
EQUIPE DE LA MAISON BETHANIE accueildejour.131@secourscatholique.org accueilmigrants131@secourscatholique.org	11 rue Malaval 13002 Marseille Accès : Métro 1 Colbert et 2 Guesde	04 96 17 02 60	Accueil de jour : <i>lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 11h</i> Alphabétisation : <i>lundi mardi jeudi 14h à 16h</i> Accueil santé avec des médecins bénévoles, un podologue et un psychologue : <i>lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 11h</i> Pôle administratif : domiciliation et aide aux démarches <i>Accueil Migrants : mardi jeudi et vendredi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00</i>
EQUIPE DES GRANDS CARMES acc.grand.carmes@gmail.com	9A rue du Terras 13002 Marseille	09 83 41 29 16	Accueil-Ecoute-Accompagnement, Ateliers créatifs et conviviaux, Rencontres interculturelles... <i>Accueil : lundi au mardi et jeudi à vendredi de 9 à 12 h et 14 à 18 h</i>
CROIX ROUGE (Délégation) http://marseille.croix-rouge.fr/	1 rue du Docteur Simone Sedan 13005 Marseille Tram T1 – Métro M1 – Bus 72	04 91 15 71 71	Association humanitaire accueillant les personnes en difficultés orientées par un travailleur social <i>Accueil : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h</i>
Pôle social de la Belle de Mai belledemai.marseille@croix-rouge.fr	64 rue Clovis Hugues, 13003 Marseille	04 91 62 61 65	Accueil - Ecoute – Aide alimentaire – Aide vestimentaire <i>Accueil : les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30 et le mardi et mercredi de 9h à 11h30</i>

Pôle social du Panier <u>panier.marseille@croix-rouge.fr</u>	17 rue Saint-Antoine, 13002 Marseille	04 91 93 32 51	Accueil - Ecoute – Aide alimentaire – Aide vestimentaire <i>Accueil : les lundis et mercredis de 14h à 17h</i>
Pôle social du Camas <u>camas.marseille@croix-rouge.fr</u>	1 rue Simone Sedan 13005 Marseille	04 91 15 71 26	Accueil - Ecoute – Aide alimentaire – Aide vestimentaire <i>Accueil : les lundis et jeudis de 14h30 à 16h30</i>
Pôle social des Caillols <u>caillols.marseille@croix-rouge.fr</u>	40, chemin des Campanules 13012 Marseille	04 91 15 71 71	Accueil - Ecoute – Aide alimentaire – Aide vestimentaire <i>Accueil : les mercredis de 9h à 11h</i>
Pôle social Baille <u>ul.marseille@croix-rouge.fr</u>	90 bd Baille 13005 Marseille	04 91 71 94 28	Boutique enfants : Vêtements, poussettes, jouets ... <i>Accueil : tous les jours 10h00-12h30 et 14h00 – 17h00</i>
Pôle social Bernabo	27 bd Bernabo 13015 Marseille	09 67 88 91 86	Accueil - Ecoute – Aide alimentaire – Aide vestimentaire <i>Accueil : les lundis et mardis de 14h30 à 17h00</i>

SECOURS POPULAIRE (Fédération) <u>contact@spf13.org</u> <u>spf.13@gmail.com</u>	169 chemin de Gibbes 13014 Marseille + plusieurs annexes dans la ville	09 61 36 56 36	Association humanitaire accueillant des personnes en extrême pauvreté orientées par un travailleur social Aide alimentaire – Accès à la culture, aux vacances – Ateliers d’alphabétisation – Soutien scolaire – Accès aux soins Animation d’une antenne mobile pour les jeunes en difficulté Dons de vêtements <i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 11h30</i>
---	---	-----------------------	--

EMMAUS – ABBE PIERRE <u>bsmarseille@fondation-abbe-pierre.fr</u>	16 rue Loubon 13003 Marseille	04 91 08 19 67	Accueil, écoute, orientation, domiciliation et accompagnement des personnes SDF <i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV les après-midis – Fermé le mercredi</i>
RESTAURANT DU COEUR	Siège de l’association : 30 avenue de Boisbaudran 13015 Marseille	04 96 15 13 20	13 centres de distribution de repas sectoriels ouverts toute l’année Les restaurants du cœur gèrent aussi l’aide au logement, l’aide aux devoirs, l’aide justice. Ils disposent également d’un relais bébé, d’une bibliothèque et de vestiaires <i>Accueil : lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h</i>

B – Accéder aux accueils de jour

retour rub. 9

- L'accueil de jour est un lieu d'ancrage pour des personnes en mal de repères et de liens relationnels structurants.
- Son action relève de la médiation sociale et du travail social : restaurer des liens sociaux, favoriser l'autonomie, la responsabilisation.
- L'accueil convivial du matin inaugure des journées rythmées par des activités, une écoute des personnes, des accompagnements physiques dans des démarches ponctuelles. Les personnes accueillies peuvent élire domicile.
- Pour s'inscrire dans un accueil de jour, il convient de prendre contact avec la structure et de compléter un dossier à retirer à l'accueil de jour.
- Un certificat médical est généralement demandé. L'accueil est assuré sans conditions.

Accueil de jour MARCEAU http://www.accueildejour.asso.fr/	5A place Marceau, 13002 Marseille Métro 2 Jules Guesde	04 96 11 65 00	Accueil, écoute, orientation et accompagnement social Adultes isolés, SDF en situation régulière <i>Accueil : de 7h30 à 16h tous les jours y compris dimanches</i> Rejoindra l'accueil de jour Bouès en 2020
Accueil de jour BOUES Lignes bus 31 et 32	34 bis bd Bouès 13003 Marseille	04 91 84 09 60	Se substitue à l'accueil de jour Consolat qui disparaît – Intègrera l'accueil de jour Marceau en 2020 Boissons chaudes – Domiciliation – Accompagnement social Adultes isolés, SDF en situation régulière <i>Accueil : du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 (fermé le mardi après-midi)</i>
Accueil de jour CRIMEE sara-asso@wanadoo.fr	54 rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 84 42 43	Public majeur en grande difficulté sociale. Un accueil spécifique, pour les femmes isolées est organisé <i>Accueil : du lundi au vendredi de 13h à 17h</i>
Accueil de jour EMMAÜS bsmarseille@fondation-abbe-pierre.fr	16 rue Loubon 13003 Marseille	04 91 08 19 67	Boissons chaudes – Douche – Echanges – Domiciliation <i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV les après-midis – Fermé le mercredi</i>
Accueil de jour BETHANIE Secours Catholique accueildejour.131@secourscatholique.org	11 rue Malaval 13002 Marseille Accès : Métro 1 Colbert et 2 Guesde	04 96 17 02 60	Boissons chaudes Hygiène (se doucher, se raser, laver le linge) Santé : Médecin – Podologue –Psychologue Domiciliation <i>Accueil : de 8h à 11h tous les jours sauf mardi, samedi et dimanche</i>
AMICALE DU NID	60 bd Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00 06 75 21 09 61	Accueil individuel et collectif – Ecoute – Accompagnement personnalisé – Rencontre sur les lieux de prostitution Cours de français – Atelier informatique – Espace jeux Personnes majeures et mineures en situation ou en risque de prostitution <i>Accueil : Lundi 10h à 13 h – Mardi 10h à 17h – Mercredi 14h à 17h – Jeudi 14h00 à 20h – Vendredi 10h à 16h</i>

C – Accéder à la distribution de repas chauds ou froids

RESTAURANT DU COEUR	34 bd Boues 13003 Marseille	04 96 15 13 20 (siège)	13 centres de distribution de repas froids avec boissons chaudes (maraudes) <i>Accueil : toute l'année de 19h00 à 0h00 dans les quartiers sud et nord</i> + Petits déjeuners, bd Boues, pour tous publics, <i>Accueil : de 8h30 à 12h00</i>
VENDREDI 13	Place de la Joliette 13003 Marseille (point fixe)	06 10 05 74 06	Maraudes et distribution de repas chauds et froids aux plus démunis dans de nombreux quartiers de Marseille Point fixe place de la Joliette <i>Accueil : les mardis et jeudis de 19h30 à 20h30</i>
SECOURS POPULAIRE <i>contact@spf13.org</i> <i>spf.13@gmail.com</i>	Antenne Rue Docteur Perrin 13003 Marseille	09 61 36 56 36	Récupération des invendus et distribution de colis au pied de l'immeuble <i>Accueil : du lundi au vendredi</i>
SAINT CHARLES	Collectif d'associations Esplanade de la gare devant la faculté		Distribution de repas tous les soirs
SECOURS CATHOLIQUE	10-12 bd Barthélémy 13009 Marseille	04 91 75 51 10	Maraudes pour personnes isolées et en grande précarité. Soupes, boissons chaudes et collations. Marseille sud et centre <i>Accueil : tous les soirs de 20h00 à 23h00</i>
LOKAL LA CANTINE DE MIDI	36 rue Bernard 13003 Marseille	09 51 71 12 81	Cantine associative et militante pour les repas de midi <i>Accueil : tous les jours de 9h00 à 16h00</i>
LA FRATERNITE <i>labelledemai1@free.fr</i>	7 bd Burel 13003 Marseille	04 91 62 28 09	Repas Ouvert à tous. 3€ de participation <i>Accueil : les mardis et jeudis de 12h30 à 13h30</i>
LA CROIX ROUGE	1 rue du Docteur Simone Sedan 13005 Marseille Tram T1 – Métro M1 – Bus 72	04 91 15 71 71	Collations et boissons à emporter pour tous publics lors de maraudes <i>Accueil : de 19h00 à 2h00, du mardi au samedi, dans tous les quartiers de Marseille</i>

SAMU SOCIAL	10 bd Ferdinand de-Lesseps 13003 Marseille	04 95 04 58 50 ou 115	Collations et boissons à emporter pour tous publics lors de maraudes retour rub. 9 organisées dans tous les quartiers de Marseille <i>Accueil : de 7h30 à 1h15</i>
ARMEE DU SALUT	Point fixe : 103 avenue de la Canebière 13001 Marseille et 190 rue Félix Pyat 13003 Marseille	04 91 02 49 37	Repas froids à emporter pour tous publics <i>de 8h30 à 11h00 du lundi au vendredi de janvier à début avril</i> Petits déjeuners <i>du lundi au vendredi</i> Repas chauds (midi et soir) à table pour toutes personnes orientées par partenaires (pour 1 mois) <i>Accueil tous les jours de 11h00 à 11h30</i>
EMMAUS – CAMION	Métro « Les réformés »		Repas froids et chauds (midi) à emporter pour tous publics. Camion stationné à la sortie du métro « Réformés » <i>Accueil : du mardi au vendredi à partir de 11h00</i>
MAAVAR Restaurant social Noga <u>maavar.marseille@gmail.com</u>	84 rue Paradis 13006 Marseille	04 91 13 03 50	Repas chauds (midi), complets et équilibrés, servis à table pour toutes personnes orientées par partenaires (inscription via un portail informatique) <i>Accueil : de 11h30 à 13h30 du lundi au dimanche (sauf le samedi)</i>
MISSIONNAIRES DE LA CHARITE Congrégation Mère Térésa	11 avenue Alphée Cartier (1^{er} étage) 13003 Marseille	0890 71 73 83	Repas chauds à table à midi pour les personnes très démunies en lien avec les assistants sociaux, ceci sans inscription. Femmes et hommes majeurs <i>Accueil : tous les jours sauf le jeudi</i>

D – Accéder aux épiceries sociales et solidaires

[retour rub.9](#)

L'association nationale d'aide alimentaire (ANDES) fédère des épiceries qui proposent des produits alimentaires et d'hygiène en libre-service contre une participation financière modique à des personnes en situation de précarité orientées par les services sociaux.

L'association « La Banaste de Marianne » a installé un chantier d'insertion sur le marché national des Arnavaux qui récupère chaque jour des fruits et légumes invendus. Cette association ne distribue pas directement des produits mais les livre aux structures d'aide alimentaire.

EPICERIE SOLIDAIRE Endoume	Centre socio-culturel d'Endoume 266 rue d'Endoume 13007 Marseille Bus 80 – Arrêt Vallon des Auffes	04 91 31 17 60	<i>Accueil : mardi en journée et jeudi après-midi (sauf août et vacances de Noël)</i> Personnes résidant dans le 6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements rencontrant des difficultés financières sur orientation d'un référent social
EPICERIE SOLIDAIRE CASIM servicesocial@casim.fr	36 rue Roger Brun 13005 Marseille Métro 2 Baille – Arrêt Castellane		<i>Accueil : toute l'année les mardis et jeudis</i> Personnes des 5 ^{èmes} et 6 ^{ème} arrondissements rencontrant des difficultés financières sur orientation d'un référent social
DROGHERIA	36 rue Bernard 13003 Marseille Bus 49 Arrêt Clovis Hugues	09 51 71 12 81	<i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 19h et samedi de 9h à 17h</i> Epicerie associative – Produits de qualité, de saison, de circuit court

E – Accéder à l'aide vestimentaire

ASSOCIATION FAMILLE - SOLIDARITE ET CULTURES famillesildariteetcultures@9business.fr	18-20 bd National 13001 Marseille Métro et tram 5 avenues	09 52 28 06 31	Boutique à petits prix Distribution de vêtements et de colis alimentaires Ateliers de soutien scolaire, peinture et couture. <i>Accueil : du lundi au samedi</i>
EMMAUS VETEMENTS	16 rue Charles Plumier 13002 Marseille 78 rue de la Libération 13004 Marseille 23 rue de Provence 13004 Marseille	09 61 23 75 44	Vêtements et accessoires <i>Accueil : de 11h à 17h30 du lundi au vendredi</i> FRIP insertion – Vente à petits prix Vêtements enfants

LA FRATERNITE <i>labelleemail@free.fr</i>	7 bd Burel 13003 Marseille	04 91 62 28 09	Aide vestimentaire - Braderie à petits prix. <i>Accueil : les lundis matin, mardis et jeudis</i>	retour rub. 9
LA CROIX ROUGE	20 rue du Dr Escat 13006 Marseille	04 91 37 71 80	Ventes à petits prix de vêtements hommes et femmes, d'accessoires de mode, de bijoux fantaisie, de linge de maison, d'articles de bureau <i>Accueil : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00</i>	
	90 bd Baille 13006 Marseille	04 91 71 94 28	Vente à prix très réduits de vêtements enfants et bébés <i>Accueil : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h00 à 17h30</i>	
ACCUEIL DE JOUR MARCEAU <i>http://www.accueildejour.asso.fr/</i>	5A place Marceau 13002 Marseille Métro 2 Jules Guesde	04 96 11 65 00	Vestiaire de dépannage selon les dons reçus - Gratuit Public : Adultes isolés sans domicile	
AMICALE DU NID	60 bd Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00 06 75 21 09 61	Vestiaire de dépannage selon les dons pour les personnes accompagnées par la structure - Gratuit	
POINT SANTE – SECOURS CATHOLIQUE	Hôpital Saint Joseph 3 bd Latil 13008 Marseille		Vestiaire de dépannage selon les dons - Gratuit	
SAMU SOCIAL	Ville de Marseille	04 95 04 58 50 ou 115	Vestiaire de dépannage auprès des maraudeurs - Gratuit	

F – Accéder aux laveries (accès gratuit)

retour rub. 9

ACCUEIL DE JOUR BETHANIE Secours Catholique <u>accueildejour.131@secourscatholique.org</u>	11 rue Malaval 13002 Marseille Accès : Métro 1 Colbert et 2 Guesde	04 96 17 02 60	Laverie possible sous conditions – Lessive fournie Public majeur
ACCUEIL DE JOUR MARCEAU <u>http://www.accueildejour.asso.fr/</u>	5A Place Marceau 13002 Marseille Métro 2 Jules Guesde	04 96 11 65 00	Laverie possible sous conditions – Lessive fournie Public : Adultes isolés sans domicile
ACCUEIL DE JOUR CRIMEE <u>sara-asso@wanadoo.fr</u>	54 rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 84 42 43	Laverie possible sur inscription (plusieurs jours d'attente) – Lessive fournie Public : Adultes isolés sans domicile
LES RESTAURANTS DU CŒUR	34 bd Boues 13003 Marseille		Laverie possible sur inscription Tout public
AMICALE DU NID	60 bd Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00 06 75 21 09 61	Laverie possible pour les personnes accompagnées par la structure – Lessive fournie
CAARUD SAINTE MARGUERITE	270 bd Sainte Marguerite 13009 Marseille Bâtiment central Pavillon 1		Laverie possible et lessive fournie Public : Usagers présentant des conduites addictives

CAMION DOUCHE	SAMU Social	04 95 04 58 50	<p>Les rondes de ce camion douche ont démarré en 2018. Public : Toutes personnes majeures Savon, serviette, gant, brosse à dents, dentifrice, rasoir ... fournis Centre-ville (toute l'année) et plages du Prado (été) <i>7h30 – 11h les mardis, mercredis et jeudis à Belsunce</i> <i>7h30 – 11h les lundis et vendredis à la gare Saint Charles</i></p>
LES RESTAURANTS DU CŒUR	34 bd Boues 13003 Marseille		<p>Installation de douches en projet mais pour le moment hors service. <i>Accueil : Lundi au vendredi (sauf mercredi) de 8h30 à 12h30</i></p>
ACCUEIL DE JOUR BETHANIE Secours Catholique <u>accueildejour.131@secourscatholique.org</u>	11 rue Malaval 13002 Marseille Accès : Métro 1 Colbert et 2 Guesde	04 96 17 02 60	<p>Douche possible <i>Accueil : tous les matins sauf le mardi de 8h à 11h</i> Public : Toutes personnes majeures 4 douches homme – 1 douche femme – 1 douche pour les personnes à mobilité réduite. Savon, serviette, gant, brosse à dents, dentifrice, rasoir ... fournis</p>
ACCUEIL DE JOUR MARCEAU <u>http://www.accueildejour.asso.fr/</u>	5A place Marceau 13002 Marseille Métro 2 Jules Guesde	04 96 11 65 00	<p>Douche possible <i>Accueil : tous les jours sauf le mercredi de 7h30 à 16h et réservée aux femmes et enfants le lundi de 13h30 à 16h00</i> Attente possible Public : Adultes isolés sans domicile 3 douches mixtes et 1 douche pour les personnes à mobilité réduite. Savon, serviette, gant, brosse à dents, dentifrice, rasoir ... fournis</p>
ACCUEIL DE JOUR CRIMEE <u>sara-asso@wanadoo.fr</u>	54 rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 84 42 43	<p>Douche possible <i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 15h</i> Public : Adultes isolés sans domicile 2 douches mixtes Savon, serviette, gant, brosse à dents, dentifrice, rasoir ... fournis</p>

AMICALE DU NID	60 bd Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00 06 75 21 09 61	Douches possibles <i>Accueil : les lundis matin, mardis et vendredi (journée) et mercredis et jeudis (après-midi)</i> Public : Personnes en situation ou en danger de prostitution accompagnées par la structure 1 douche mixte
ARMEE DU SALUT	190 rue Félix Pyat 13003 Marseille	04 91 02 49 37	<i>Accueil : tous les jours à partir de 11h</i> Public : uniquement personnes majeures orientées par un partenaire pour le repas de midi 1 douche mixte Kit hygiène fourni
CAARUD SAINTE MARGUERITE	270 bd Sainte Marguerite 13009 Marseille Bâtiment central Pavillon 1	04 91 74 61 87	<i>Accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h</i> Public : usagers présentant une conduite addictive 1 douche mixte avec accès fauteuil roulant Produits d'hygiène fournis
FONDATION ABBE PIERRE LA BOUTIQUE SOLIDARITE	16 rue Loubon 13003 Marseille	04 91 50 61 77	<i>Accueil :</i> <i>Femmes : Mercredi de 9h à 12h et mardi, jeudi et vendredi après-midi</i> <i>Hommes : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h</i> Public : adultes en grande précarité 3 douches dont une accessible aux personnes à mobilité réduite
NAÏM ABRI FRATERNEL	3 chemin Colline Saint Joseph 13009 Marseille		<i>Accueil : le lundi matin (femmes), le vendredi matin (hommes)</i> Public : personnes sans-abri orientées par l'équipe mobile de nuit du Secours catholique 2 douches Kit hygiène fourni
POINT SANTE SECOURS CATHOLIQUE	Hôpital Saint Joseph 3 bd Latil 13008 Marseille		<i>Accueil : le jeudi de 8h30 à 11h00</i> Public : Hommes et femmes adultes 1 douche mixte Kit hygiène fourni

H - Poser ses bagages

LA BAGAGERIE http://www.esp-errance.org/	68 bd de la Libération 13004 Marseille Tram T2 – Arrêt National	09 53 96 82 85	Pose ton sac d'abord La Bagagerie permet à 40 personnes de bénéficier d'un casier individuel sécurisé, mis à disposition gratuitement, de manière inconditionnelle pour soulager de leurs bagages les personnes en situation d'errance. Espace convivial. Sanitaires <i>Accueil : 7/7. 7h/9h30 et 18h/19H30</i>
--	---	-----------------------	--

I - Etre aidé en gare

SOS VOYAGEURS – AIDE EN GARE sosvoyageurs13@sfr.fr	Gare Saint Charles 13001 Marseille	04 91 62 12 80	Accueil, écoute, orientation et aides matérielles ponctuelles de toutes personnes en difficulté dans la gare <i>Accueil : Lundi au samedi de 9h à 19h sauf dimanches et jours fériés</i>
---	---	-----------------------	--

J – Obtenir des aides financières d’urgence

MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE (MDS)	Voir annexe MDS		Les MDS peuvent accorder des aides financières ou des chèques nourriture aux mineurs isolés et aux familles en priorité, et parfois aux personnes isolées sans papier. Mais ce ne sont que des secours ponctuels soumis à évaluation sociale.
CAF	215 chemin de Gibbes 13014 Marseille	118 609	La CAF peut, pour les familles avec enfants, apporter des aides pour alimentation, vêtements ou pour un déménagement (à partir de 3 enfants). L’usager doit être accompagné d’un travailleur social
CCAS Marseille	Voir annexe CCAS		Le CCAS peut donner des tickets repas en fonction de critères d’attribution propres.
Fondation Abbé Pierre	16 rue Loubon 13003 Marseille	04 91 08 19 67	Plusieurs aides possibles. La demande est soumise à une commission

K- Obtenir un téléphone

EMMAUS CONNECT	10 bd National 13001 Marseille Métro 2 Arrêt National	01 80 05 98 80	Recharges à 2,50€ - Cartes SIM à 1 € et téléphones basiques. L’usager doit être orienté par un référent.
CROIX ROUGE La Ressourcerie	25 cours Julien 13001 Marseille		Réutilisation – Recyclage Retrait en boutique d’objets donnés (dont téléphones)

Rubrique 10

ETRANGERS

	Lien et page
10.1 ETRANGERS RESIDANT EN FRANCE	
Pour s'informer et télécharger des formulaires	80
Pour s'informer par téléphone et/ou orienter l'usager	
Pour orienter l'usager étranger	
Les Points d'appui et d'accès aux droits des étrangers	81
Mais aussi :	82
10.2 ETRANGERS PRIMO ARRIVANTS	
Adresses institutionnelles	84
Associations d'aide aux migrants	85
Permanences de l'Encre bleue dédiées aux étrangers	85

10.1 ETRANGERS RESIDANT EN FRANCE

retour rubrique 10

Pour s'informer et télécharger des formulaires :

Accueil des étrangers	http://accueil-etrangers.gouv.fr/	Toutes les informations sur l'accueil des étrangers en France	
ADATE Association iséroise	Est à l'origine du site : http://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/titres-de-sejour/les-cartes-de-resident/	Ressources qui reprennent différentes situations : -Venir en France -Séjourner en France : différents types de titres de séjour / l'asile -Vivre en France : nationalité, protection sociale...	
ESPACE Espace de soutien aux professionnels de l'accueil et du conseil aux étrangers	22, rue Mathieu Silatti, Marseille (3) www.espace.asso.fr espace@espace.asso.fr	04 95 04 30 98	Permanence juridique au 04 95 04 30 98 le matin du lundi au vendredi ou par mail juridique@espace.asso.fr . Possibilité de consulter la base de données « jurisprudence » sur le site www.dequeldroit.fr qui présente les décisions de jurisprudence en droit des étrangers.Juristes : Suzanne GUEVREMONT et Federico COLOMBO

Pour s'informer par téléphone et/ou orienter l'usager :

CADE Centre d'accès au droit des étrangers	8, Bd Dugommier, Marseille 13001 Site : www.cade-asso.org mail : cade@cade-asso.org	04 91 62 72 93	Le CADE intervient pour : - l'entrée en France (visas long séjour) - Séjour (titres de séjour, éloignement) - droit de nationalité Permanences téléphoniques pour les professionnels : lundi, mardi, mercredi : 9h-13h) et 14h-17h ; jeudi de 14 à 17h et vendredi de 9 à 12h30. Permanences pour les particuliers résidant à Marseille : la 1 ^{ère} fois pour prendre RdV se présenter le lundi à 10h ou 14h, ou le mercredi à 10h.
--	--	-----------------------	--

Pour orienter l'usager étranger :

PRÉFECTURE	66 bis rue Saint Sébastien, Marseille (6)	04 84 35 40 00	Accueil téléphonique de 14h à 16h Guichet F ou G pour les étrangers
-------------------	---	-----------------------	---

Les Points d'appui et d'accès aux droits des étrangers

Les PAADE interviennent pour les droits sociaux et les droits familiaux.

Des lieux de permanence existent en différents points de Marseille, voir ci-après.

CENTRE SOCIAL CCO	16 Rue Bernard du Bois 13001 MARSEILLE	06 21 07 32 04	Charlotte MARINI CCO charlotte.marini@ccocl13.fr Vendredi 9h à 17h
DESTINATION FAMILLES CCO	43 rue d'Aubagne 13001 MARSEILLE	06 21 07 32 04	Charlotte MARINI CCO charlotte.marini@ccocl13.fr Mardi 14h à 17h30 Jeudi 14h à 17h30
CENTRE SOCIAL BAUSSENQUE CSMC	34 rue Baussenque 13002 MARSEILLE	04 91 91 29 59	Mohamed HERMI CSMC m_hermi@hotmail.com Mardi 14h - 17h Lundi 9h-12h et 14h- 17h
MSAP DU PANIER	11-13 rue Caisserie 13002 MARSEILLE	04 91 13 21 91	Mohamed HERMI CSMC m_hermi@hotmail.com Vendredi 9h-12h sur RDV
KLEBER MPT	16 Rue Desaix 13003 MARSEILLE	06 85 79 28 77	Françoise RICHARD CCO francoise.richard@ccocl13.fr Vendredi de 9h à 12h sur RDV
CENTRE SOCIAL SAINT MAURONT	77 Rue Félix Pyat 13003 MARSEILLE	06 85 79 28 77	Françoise RICHARD CCO francoise.richard@ccocl13.fr Mercredi de 9h à 12h sur RDV Vendredi de 14h à 17h sur RDV
CENTRE SOCIAL MALPASSE	7 avenue Saint Paul 13013 MARSEILLE	04 91 66 61 59 04 91 58 43 09	Juliette GOUTET Lundi et jeudi de 9h à 12H sur RDV
CENTRE SOCIAL FRAIS VALLON	Cité Frais Vallon Bat N 13013 MARSEILLE	04 91 66 79 35	Juliette GOUTET Mardi de 14h à 17h sur RDV
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL SAINT-GABRIEL BONSECOURS	12 rue Richard 13014 MARSEILLE	04 91 67 32 03	Alban JEANNE Mardi: 9h à 13h et 14h-17h30 sur Rdv Mercredi: 9h-13h sur Rdv

CENTRE SOCIAL LA SOLITUDE	189 Avenue Corot 13014 MARSEILLE	04 91 67 14 75	Juliette GOUTET Lundi de 14h à 17h sur RDV
LOCAUX ASSOCIATIFS ESPACE CITOYEN 15e	PARC KALLISTE 130 Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	06 74 82 89 00	Céline KOHLER LLM Mercredi: 9h- 12h sur RDV
CENTRE SOCIAL KALLISTE/GRANIÈRE 15e	LA GRANIÈRE chemin de bourrely 13015 MARSEILLE	04 91 51 15 97	Céline KOHLER LLM Mardi de 14 h à 17 h sans RDV
PLATE-FORME DE BOUGAINVILLE	9 rue COUGIT 13015 MARSEILLE	04 91 11 42 60	Céline KOEHLER LLM Lundi matin : 9h-12h sans RDV Lundi après-midi : 13h30-16h30 sur RDV

Mais aussi ...

AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROITS DES ÉTRANGERS	Avocat référent à Marseille : Philippe Pérollier, 90 rue de Rome Marseille 13006 phperollier@ouvaton.org	04 9 11 29 23	Liste disponible auprès de la commission « Etrangers » de l’Encre bleue
CRI Centre Ressources Illettrisme	3 rue Joseph Thierry 13001 http://www.illettrisme.org/	04 91 08 49 89	Ouvert en journée continue du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h
CIDFF Centre d’information en droit de la famille et des femmes	Immeuble Le Strasbourg 1, rue Forbin, , 13003 brrj@cidff13.net http://bouchesdurhone-phoceen.cidff.info/	04 96 11 07 99	Le CIDFF agit en conseil au niveau du droit international privé lors d’un conflit familial ou parental d’une famille mixte nécessitant de connaître le droit national qui s’applique à un tel conflit 9H00 à 12H00 et 14H à 18H00 du lundi au vendredi 9h à 12 h le samedi

INTER SERVICE MIGRANTS	1, rue Garibaldi Marseille 13001	04 91 92 56 44	Services de traduction Convention avec l'EB
AAPI Association d'aide aux populations précaires et immigrées	74 avenue Roger Salengro 13003 aapi@hotmail.fr	04 91 95 66 70	
CCAS Centre communal d'action sociale	50 rue de Ruffi, Immeuble quai Ouest 13003 https://www.ccas-marseille.fr/	04 86 94 45 01	Domiciliation pour effectuer les démarches administratives et accompagnement sur les droits sociaux

Voir annexe CCAS

Avertissement !

* Pour les questions liées :

- à la santé : voir la rubrique 8
- à la précarité : voir la rubrique 9
- ... du présent guide des EPB

* Pour une information plus détaillée voir le « Guide spécial Etrangers » de l'Encre bleue.

10.2 ETRANGERS PRIMO ARRIVANTS

retour rubrique 10

Le migrant doit se faire enregistrer auprès de la Plate-forme des demandeurs d'asile (PADA) Il est ensuite convoqué à la Préfecture pour déterminer dans quelle procédure de demande d'asile il se situe sur la base des renseignements fournis :

- procédure normale : la demande d'asile est examinée par l'OFPRA,
- procédure accélérée : le migrant vient d'un pays qualifié comme « sûr » ou sa demande est considérée comme tardive ou il est estimé qu'il peut porter atteinte à l'ordre public, sa demande est examinée également par l'OFPRA,
- procédure Dublin : le migrant est entré dans l'espace européen par un autre pays qui normalement est chargé d'examiner sa demande d'asile.

Adresses institutionnelles

ADDAP 13 Association départementale pour le développement des actions de prévention	Siège social : Bât. Le Nautilus, 15 chemin des Jonquilles, Frais Vallon 1013 Mineur étranger isolé (MIE) : 15, rue Puvis de Chavannes, 13001 www.addap13.org	Siège : 04 91 71 80 00 MIE : 04 86 76 01 25	Prise en charge des mineurs non accompagnés, mise à l'abri (hébergement) Envoyer un mel : aller sur contact et envoyer un mel au service mineurs non accompagnés (SMNA) Pour les MIE : permanences le matin les lundi, mercredi, jeudi, vendredi
OFII Office français de l'intégration et de l'immigration	61 Bd Rabatau, Marseille 13008 marseille@ofii.fr	04 91 32 53 60	L'Ofii est chargé d'évaluer la vulnérabilité des demandeurs d'asile au moment de l'enregistrement en Préfecture. Il est chargé de verser l'aide pour les demandeurs d'asile (ADA)
OFPRA Office français de protection des réfugiés et apatrides	201, rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois www.ofpra.gouv.fr	01 58 68 10 10	L'Ofpra est un établissement public doté d'une indépendance fonctionnelle, chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.
SPADA Structure de 1 ^{er} accueil des demandeurs d'asile	Forum Réfugiés 10 rue des Pénitents bleus, Marseille 13001 pada13@forumrefugies.org www.forumrefugies.org	04 91 50 28 16	-Pré-enregistrement des demandeurs d'asile avant la convocation en Préfecture, -suivi social et administratif, -aide pour l'élaboration du récit de vie. L'enregistrement a lieu avec une personne de l'OFII chargée d'évaluer la vulnérabilité de la personne. Sans RdV le matin de 8h45 à 11h45

Associations d'aide aux migrants

CIMADE Comité inter mouvements auprès des évacués	8bis rue Jean-Marc Cathala Marseille 13002 http://www.lacimade.org marseille@lacimade.org	04 91 90 49 70	La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile <ul style="list-style-type: none"> - accueil téléphonique (orientation) les lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h, et de 14h à 17h - permanence juridique droit au séjour : tous les lundis et jeudi à partir de 14h30, avec un temps d'accueil collectif - accueil asile : accueil le jeudi matin de 9h00 à 10h - ateliers sociolinguistiques
EL MAMBA Collectif soutien migrants	8, rue Barbaroux, Marseille 13001 collectifsoutienmigrantes13@riseup.net		Association de soutien aux migrants <ul style="list-style-type: none"> - permanence juridique : lundi 17h30 - permanence juridique mineurs ; jeudi, 15h à 18h - permanence hébergement vendredi, 12h à 14h

Permanences de l'Encre bleue dédiée aux étrangers :

1/ Dans les locaux de l'Association « A voix haute », pour étrangers demandeurs d'asile / étrangers résidants le Mercredi de 14 à 17 heures. 50 rue Bernard Dubois 13001.

2/ Prochainement, dans les locaux du CADE, 8 bd Dugommier 13001, pour étrangers résidant en France le Jeudi après midi de 14 à 16h30

Téléphone contact : 06.68.84.53.49

Liste des annexes au Guide des écrivains publics de l'Encre bleue

Edition Mars 2020

retour p. 1

1. Annexe Médiance 13	page	87
2. Annexe Archives militaires	page	88
3. Annexe CCAS Marseille (centre communaux d'action sociale).....	page	89
4. Annexe PAD (points d'accès au droit)	page	90
5. Annexe Bailleurs sociaux	page	92
6. Annexe MDS (maisons départementales de la solidarité)	page	95
7. Annexe PASS (permanences d'accès aux soins de santé)	page	97
8. Annexe CPEF (centres de planification ou d'éducation familiale)	page	98
9. Annexe Soins spécifiques	page	99
10. Annexe CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale)	page	103
11. Annexe PAADE (points d'appui et d'accès aux droits des étrangers)....	page	106
12. Annexe Consulats étrangers à Marseille	page	108

ANNEXE MÉDIANCE 13

retour rubrique 1

Permanences PAP

Un Accueil le matin sans rendez-vous pour les démarches d'accès aux droits

- Accompagnement individuel pour toutes les démarches administratives courantes
- (dossier CMU, demande d'aides sociales, rédaction de courriers, accès aux droits...)
- Médiation avec les institutions et / ou créanciers.
- Information et Orientation
- Médiation avec les fournisseurs d'énergie et d'eau

Accueil sur inscription ou sur invitation :

Actions et informations collectives autour de thématiques de la vie quotidienne et les économies d'énergie et d'eau.

Centre Social AGORA	locaux du Centre Social AGORA 34 groupe de la Busserine 13014 Marseille	04 91 02 37 31	Lundi et Jeudi Matin 9h à 12h Sans rendez vous Lundi Après-midi 14h à 17h Sur rendez vous
Centre Social Flamants Iris	locaux du Centre Social Flamants Iris 10 Avenue Alexandre 13014 Marseille	04 91 21 83 78	Mardi et Vendredi Matin 9h à 12h Sans rendez vous Mardi Après-midi 14h à 17h Sur rendez vous
la Maison des Familles	locaux de la Maison des Familles Avenue Salvator Allende 13014 Marseille	04 91 02 35 75	Lundi Après-midi 14h à 17h Sans rendez vous
Kalliste Granière	locaux Parc de la Granière Chemin des Burelly 13015 Marseille	04 91 51 15 97	vendredi de 9h à 12h Sans rendez-vous ou sur rendez-vous
La Solidarité	locaux du Centre Social 38 Chemin de la Bigotte 13015 Marseille	04 91 65 01 06	Lundi de 9h à 12h sans rendez vous

Halte Septèmes-les-Vallons	Place de la gare 13240 Septèmes les vallons	Présence des médiateurs lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h30 et de 16h à 19h. mercredi de 7h à 9h30 et de 14h à 17h. samedi de 14h à 17h. Les médiateurs sont présents aux heures de pointe. Ils ont pour mission d'informer, d'orienter les usagers de la ligne SNCF, de créer du lien social, de sensibiliser les usagers et les habitants aux risques ferroviaires. Tous les mardis matin de 7h à 9h30, nous proposons un accueil avec une boisson chaude.
Halte Saint-Joseph	Le Castellas 13015 Marseille	
Halte Picon-Busserine	60 Boulevard Mouton 13014 Marseille	

ANNEXE ARCHIVES MILITAIRES

<p>Le Centre des archives du personnel militaire (CAPM) <i>Anciennement Bureau central des archives administratives militaires (BCAAM)</i></p> <p>https://www.defense.gouv.fr/sga/liste-infos-pratiques/obtenir-ses-etats-de-service/extrait-de-service-accompli-national-ou-militaire</p>	<p>Caserne Bernadotte Place de Verdun 64023 PAU cedex</p>	<p>Tél : 05 59 40 46 92 Fax : 05 59 40 45 53</p>	<p>Rassemble des archives administratives de l'armée de Terre, du service national et des services communs (à terme, archives du personnel de l'armée de l'air et de la marine nationale)</p> <p>Les documents sont répartis entre les archives du recensement militaire, les archives des ressortissants des anciennes colonies et des anciens protectorats français ainsi que les dossiers du personnel militaire, en particulier ceux des officiers rayés des cadres depuis le 1er janvier 1971, les sous-officiers et hommes du rang engagés, le personnel féminin jusqu'en 1972 et les étrangers ayant servi dans l'armée française (hors Légion étrangère).</p> <p>Nota. Pour obtenir un extrait des services, une attestation de services ou une attestation de position administrative, un document médical, une décoration au titre du ministère de la défense et des anciens combattants, préciser sur votre demande : nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation (nom et prénom des parents).</p>
<p>Anciens combattants ONAC des BduR</p> <p>Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre des Bouches-du-Rhône</p>	<p>12/16 Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE</p> <p>Accueil du public : Du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures 30</p>	<p>Tél : 04.91.37.19.54 Fax : 04.91.37.20.18</p> <p>Courriel : sd13@onacvg.fr</p>	<p><u>Attributions principales :</u></p> <p>✓ Mise en œuvre des procédures relatives à l'attribution de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la nation pour les différents conflits et opérations ainsi que les travaux administratifs annexes,</p> <p>✓ Procédures relatives à l'attribution de la carte du combattant volontaire de la résistance, de la carte de déporté interné et autres statuts de la seconde guerre mondiale et des autres conflits, !Instruction des demandes de retraite du combattant, Délivrance des cartes d'invalidité et des cartes européennes de stationnement,</p> <p>!Allocation de reconnaissance en faveur des harkis et assimilés ainsi qu'à leur conjoint ou ex-conjoint survivant et l'aide spécifique aux veuves de harkis.</p> <p>!Mise en œuvre de l'action sociale individuelle en faveur des ressortissants (aides et secours, aide-ménagère et maintien à domicile, prêts, aide différentielle en faveur des conjoints survivants...),</p> <p>!Suivi social personnalisé des ressortissants,</p>
<p>Service historique de la Défense</p>	<p>Château de Vincennes Avenue de Paris 94300 Vincennes</p>	<p><u>Contact :</u> shd-vincennes.contact.fct @intradef.gouv.fr</p>	<p>Les collections du SHD représentent une part de la mémoire de la nation que des archivistes, des bibliothécaires, des historiens et des techniciens s'emploient à conserver, transmettre et partager. Le SHD est également chargé de contribuer aux travaux relatifs à l'histoire de la Défense.</p>

ANNEXE C.C.A.S.

[retour liste](#)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal

<https://www.ccas-marseille.fr/> Siège social : Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349 13331 MARSEILLE CEDEX 03 - 04 86 94 45 01

A Marseille, il oriente ses actions en direction des personnes de + de 60 ans et des personnes en situation de précarité et d'exclusion

Les 4 Agences d'Accueil et les 3 antennes hospitalières accueillent les personnes en situation de précarité pour la constitution des dossiers d'aide sociale. Elles proposent :

- | | | |
|--|--|---|
| - Accueil, écoute, orientation des personnes démunies et des seniors | - Election de domicile | - Instruction des dossiers d'accès aux droits |
| - Instruction des dossiers RSA | - Interventions Sociales et Orientations (ISO) | - Prévention des Expulsions domiciliaires |
| - Prévention des impayés d'énergie | - Actions d'accompagnement des seniors | |

Agence Centre - 1, 2, 3 et 7ème	62, rue de l'Évêché 13002 MARSEILLE	04.91.99.14.60	8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
Agence Est - 4, 5, 6 et 12ème	36, bd de la Fédération 13004 MARSEILLE	04.88.15.19.26	id
Agence Sud - 8, 10 et 11ème	11, rue Borde 13008 MARSEILLE	04.86.94.40.30	id
Agence Nord - 13, 14, 15 et 16ème	151, bd Danielle Casanova 13014 MARSEILLE	04.84.52.51.61	id
Mazargues 9°	61-63 Bd de la Concorde 13009 MARSEILLE	04.91.40.35.11	id

Les Antennes Hospitalières

Timone	264, rue St Pierre 13005 MARSEILLE	04.91.38.64.31	
Sainte Marguerite	270, bd de Ste Marguerite 13009 MARSEILLE	04.91.74.41.41	
Hôpital Nord	Chemin des Bourrelys 13015 MARSEILLE	04.91.96.85.34	

- **6 Clubs Seniors Plus** accueillent du lundi au samedi pour des sorties culturelles, des Escapades à la journée, des voyages
- **De nombreux services à domicile** sont proposés aux seniors pour accompagner au maintien de l'autonomie et au développement du lien social
- **Quatre établissements** Les Massiliennes proposent aux personnes retraitées un **hébergement temporaire ou à plus long terme**

ANNEXE PAD

Les justiciables peuvent également s'adresser à des POINTS ET RELAIS D'ACCES AUX DROITS A MARSEILLE

Les jours et horaires des permanences des PAD ne sont pas indiqués sur internet.

Prendre contact par téléphone pour obtenir un
rendez-vous Ouvert du lundi au jeudi 9h-12h et

14h-16h30

ACCES AUX DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES	5, Cours Joseph Thierry 13001 Marseille	04 86 77 65 44
PAD DES ETRANGERS (CADE)	8, Rue Dugommier 13001 Marseille	04 91 62 72 93
CENTRE REGIONAL(CRIJ) D'INFORMATION JEUNESSE	96, La Canebière 13001 Marseille	04 91 24 33 50
PAD ESPACE SERVICE DES AINES ÉVÊCHÉ	62, Rue de l'Evêché 13002 Marseille	04 91 90 02 25
PAD MAISON POUR TOUS KLEBER	16, Rue Desaix 13003 Marseille	04 91 62 82 40
PAD TRIBUNAL D'INSTANCE	61 A, Rue Grignan 13006 Marseille	04 91 15 50 50
PAD MAISON DE L'AVOCAT	56, Rue Montgrand 13006 Marseille	04 91 15 31 00
PAD MISSION LOCALE CASTELLANE	67, Avenue de Toulon 13006 Marseille	04 95 08 11 40

PAD « DSU LES HAUTS DE MAZARGUES »	17, Ave de la Barquière Bât. 18 – les Cyclamens 13009 Marseille	04 91 40 20 21
PAD CAPELETTE	221, Ave de la Capelette 13010 Marseille	04 91 79 66 01
PAD MAISON POUR TOUS LA VALBARELLE	4, Rue Gimon 13011 Marseille	04 91 35 06 07
CLIC- CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'EST MARSEILLAIS (personnes âgées)	1, Rue Elzéard Rougier 13012 Marseille	118 007 (numéro surtaxé)
PAD CENTRE SOCIAL DE MALPASSÉ « LES LILAS »	21, Ave Charles Camoin Bât. C2 13013 Marseille	04 91 58 43 09
PAD AVENUE DE LA CROIX ROUGE	77, Ave de la Croix Rouge 13013 Marseille	04 91 70 13 39
PAD MAISON DES FAMILLES BARTHELEMY	Avenue Salvador Allende 13014 Marseille	04 91 02 35 75
PLATE-FORME DE SERVICES PUBLICS DE BOUGAINVILLE	1, Rue Cougit 13015 Marseille	04 91 11 42 60
PAD CITE CAMPAGNE LÉVÈQUE	22, Bd Ledru-Rollin 13015 Marseille	04 91 60 61 92
PAD CENTRE SOCIAL KALLISTÉ-LA GRANIÈRE	Chemin des Bourrelly 13015 Marseille	04 91 51 15 97
PAD CENTRE SOCIAL DE LA CASTELLANE	216, Bd Henri Barnier 13016 Marseille	04 91 46 04 39

ANNEXE BAILLEURS SOCIAUX

retour rubrique 5

GUICHETS RECEVANT LES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN FORMAT PAPIER				
Organisme de logement social	Nb de logements	Téléphone	Coordonnées	Horaires
13 HABITAT	14295	04 91 12 71 00	80 rue Albe CS40238 13248 Marseille cedex 04	Du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h45
ACTION LOGEMENT SERVICES			3 quai de la joliette 13001 Marseille	Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00
ADOMA	85	04 91 11 03 82	16 rue Pierre Leca 13003 Marseille	Du mardi et jeudi de 9h à 12h vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
GRAND DELTA HABITAT	633	04 91 61 81 80	4 place Félix Baret 13006 Marseille	Lundi au Vendredi 8H30-12H / 13H15-17H
HABITAT MARSEILLE PROVENCE	14417	04 91 10 80 03	25 avenue de Frais vallon 13013 Marseille	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
I.C.F. HABITAT SUD-EST MEDITERRANEE	3466	04 91 15 77 40	40 boulevard de Dunkerque 13002 Marseille	Lundi et Mardi = 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Mercredi de 09h à 12h00 – fermé l'après midi Jeudi = 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi = 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

NEOLIA			27 Avenue Robert Schuman 13002 Marseille	Horaires : du lundi au jeudi : 9h-12h/13h30-17h30 et le vendredi 9h-12h/13h30-16h30
		0442657330	38 avenue de Nice Gardanne	Lundi - Mercredi : 9h-12h/13h30-17h30 Mardi - Jeudi: 9h-12h Vendredi: 9h-12h/13h30-16h30
S.A. D'HLM LOGIS MEDITERRANEE		04 91 35 74 75	180 avenue Jules Cantini 13008 Marseille	09h à 12h du lundi au vendredi
S.A. ERILIA		04 96 11 57 00	72 bis rue Perrin Solliers 13006 Marseille	Accueil public : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi)
		04 96 17 33 70	9 Bd de Dunkerque 13002 Marseille	Accueil téléphonique : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi) Accueil public : de 9h à 12h
		04 91 29 03 50	165 Avenue du Prado 13008 Marseille	Accueil public : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi)
S.A. FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES	616	04 13 57 04 30	75 rue Maurice Aicardi Lejard Aix-en-Provence	9h-12h 14h-17h
S.A. LOGEO MEDITERRANEE	617	04 91 04 25 00	72 av de Toulon 13006 Marseille	Du Lundi au Jeudi de 9h au 12h et de 13h30 à 16h – Et le Vendredi de 9h à 12h
S.A. LOGIREM	7989	04 91 03 72 36	111 bd National Marseille	Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h
S.A. NOUVEAU LOGIS PROVENCAL - NLP	1854	04 96 20 80 40	19 rue Raymond Teissere 13008 Marseille	

S.A. PROMOLOGIS S.A M.A.I HLM	937	09 74 50 33 31	29 rue maréchal Fayolle 13004 Marseille	uniquement sur rendez-vous
S.A. VILOGIA	231	08 11 88 19 81	10 place de la Joliette Les Docks - Atrium 10.1 13002 Marseille	Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h Mardi et vendredi de 9h à 12h30
S.A.E.M. MARSEILLE HABITAT	2151	04 91 15 49 49	10 rue Sainte barbe 13001 Marseille	Mardi, mercredi, jeudi : 14h à 17h
STE GESTION IMMOB VILLE MARSEILLE - SOGIMA	5778	04 91 04 90 00	78 avenue de la Corse 13007 Marseille	Du lundi au vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30
UNICIL SA D'HLM	1889	04 91 13 04 56	20 bd Paul Peytral 13006 Marseille	Du Lundi au Vendredi 8h45-12h30 / 13h30-17h15

Autre guichet disponible :

Intitulé de l'organisme	Type	téléphone	Coordonnées	Horaires
Ville de Marseille (Espace Accompagnement Habitat)	réservataire	04 95 09 58 58	19 rue de la République 13001 Marseille	Le dossier déposé permet de bénéficier des 10% de logements sociaux réservés à la mairie. Point d'accueil physique lundi au vendredi de 9 h à 17h

MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Equipes composées d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants, de puéricultrices, d'infirmières, de sages-femmes, de psychologues, de conseillères en économie sociale et familiale, de médecins et de secrétaires

-Accueil et orientation sur les dispositifs **d'accès aux droits**.

- **Consultations PMI** (enfants âgés de 0 à 6 ans - femmes enceintes, gynécologiques, conseil d'hygiène alimentaire...)

-Activités d'éveil du jeune enfant et **accompagnement à la parentalité** et actions liées à la **scolarisation des enfants**

-**Soutien dans les difficultés liées à la vie quotidienne** (budget, surendettement) **ou au logement** (Fonds de solidarité logement, prévention des expulsions)

Ouvertes au public, du lundi au vendredi, De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Fermeture le mardi après-midi.

1^{er} ARR : MDS de territoire Pressensé	39 Rue Francis de Pressensé, Immeuble Le Schuman 13001	04 13 31 59 17
3^{ème} ARR : MDS de territoire de Belle de Mai	24 Rue Jobin 13003	04 13 31 65 10
2^{ème} ARR : MDS de territoire Littoral	18/20 Av Robert Schuman 13002	04 13 31 76 75
4^{me}/12^{ème} ARR: MDS Les Chartreux	21 Rue Pierre Roche 13004	04 13 31 67 13
5^{ème}/6^{ème}/7^{ème} ARR : MDS St Sébastien	66 A bis, Rue St Sébastien 13006	04 13 31 72 72
8^{ème} ARR : MDS de proximité de Bonneveine	35 Blvd Baptiste Cayol 13008	04 13 31 77 60

9^{ème}/10^{ème} ARR : MDS Romain Rolland	Immeuble Buropolis, 343 blvd Romain Rolland 13009	04 13 31 53 13
11^{ème} ARR/ MDS St Marcel	37 Rue des Crottes 13011	04 13 31 75 01
13^{ème} ARR Ouest : MDS Vallon de Malpassé <i>Château Gombert, Malpassé, Les Médecins, La Croix-Rouge, Les Olives, La Marie, Les Mourets, Palama, St Jérôme, St juste/Mître</i>	15 Rue Raymonde Martin 13013	04 13 31 06 50
13^{ème} ARR Est : MDS Le Nautile <i>La rose, Vieux Cyprès, St Théodore, Val Plan, Bégudes, Le Clos, FraisVallon, Petit séminaire, Jonquilles, La garde Sauvagine, Allauch+Plan de Cuques</i>	Immeuble Le Nautile , 29 Avenue de frais Vallon 13013	04 13 31 57 77
14^{ème} ARR : MDS Les Flamants	14 Avenue Alexandre Ansaldi 13014	04 13 31 62 30
15^{ème} ARR Est : MDS La Viste <i>Les Aygalades, Les Borels, La Delorme St Antoine, La Savine, La Viste Les Crottes, St Louis, Verduron</i>	43 Avenue de La Viste 13015	04 13 31 64 03
15^{ème} ARR Ouest/16^{ème}: MDS L'Estaque <i>La Bricarde, La Cabucelle, La Calade Notre Dame Limite</i>	Imm Le Carré, 2 Allée Saccoman 13016	04 13 31 55 85

ANNEXE PASS

retour rubrique 9

Permanences d'accès aux soins de santé (MARSEILLE)

PASS – Hôpital TIMONE	RDC Timone 1 264, rue Saint Pierre 13385 MARSEILLE Cedex 05	04 91 38 78 79 04 91 38 59 64 04 91 38 63 83 04 91 38 78 79	PASS médico-social adultes (accueil) PASS mère-enfant PASS dentaire PASS Urgences pédiatriques Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h Accueil sans RDV le jeudi matin (PASS Rimbaud)
PASS – Hôpital Conception	RDC Bâtiment central 147 Bd Baille 13385 MARSEILLE Cedex 05	04 91 38 14 11 04 91 38 38 75 04 91 38 19 21 04 91 43 52 34	PASS Adultes PASS Mère enfant
PASS Hôpital Nord	Chemin des Bourrely 13915 Marseille Cedex 20	04 91 96 49 97 04 91 96 49 58 04 91 96 44 54	PASS Adultes PASS Maternité PASS Mère-enfants
PASS PSY Hôpital Edouard Toulouse	118 Chemin de Mimet, 13015 Marseille	04 91 96 97 17	PASS Psychiatrie Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h Sur RDV
PASS Sainte Marguerite	270 Bd Sainte-Marguerite 13009 Marseille	04 91 74 40 00	PASS Adultes

ANNEXE CPEF

CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE (MARSEILLE)

LA JOLIETTE	18 Avenue Robert Shumann 13002 MARSEILLE	04 13 31 69 44	Consultation gynécologique sur rendez-vous Consultation spécifique « contraception » sans rendez-vous le mercredi de 13h30 à 17h Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le mardi après-midi)
LA BELLE DE MAI	24 rue Jobin 13003 MARSEILLE	04 13 31 65 40	Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
SAINT ADRIEN	12 Rue Saint Adrien 13008 MARSEILLE	04 13 31 56 01	Consultation gynécologique sur rendez-vous le lundi , mardi matin, mercredi, jeudi après-midi et vendredi Accueil le lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le mardi après-midi)
LE NAUTILE	29 Avenue de Frais Vallon 13013 MARSEILLE	04 13 31 57 45	Consultation gynécologique sur rendez-vous le lundi matin, mardi matin, mercredi, jeudi et vendredi après-midi. Consultation gynécologique sans rdv les mercredis après-midi en période scolaire Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le mardi après-midi)
LES FLAMANTS	18 Avenue Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE	04 13 31 61 14	Consultation gynécologique sur rendez-vous Accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
PLANNING FAMILIAL 13	6 Boulevard National 13003 MARSEILLE	04 91 09 39 10	Accueil sans rendez-vous le lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, et le vendredi de 14h à 17h.
HOPITAL NORD	Chemin de Bourelys 13015 MARSEILLE	04 91 96 46 78	
HOPITAL DE LA CONCEPTION	147 Boulevard Baille 13005 MARSEILLE	04 91 38 37 40	

ANNEXE SANTÉ SOINS SPÉCIFIQUES

retour rubrique 8

A- ACCUEIL SANTE POUR LES JEUNES			
MAISON DE L'ADOLESCENT https://www.cg13.fr/le-13-en-action/enfancefamille/les-lieux/la-maison-dpartementale-de-ladolescent/	169, rue Paradis 13006 Marseille	04 91 37 33 77 (anonyme et gratuit)	Accueil, écoute et accompagnement des adolescents en difficulté de 11 à 18 ans et de leur famille Accueil du public : lundi 12h à 18h, mardi, jeudi et vendredi 10h à 18h, mercredi 10h à 19h, samedi 9h à 18h
ESPACE SANTE JEUNES	35 rue Estelle 13001 Marseille	04 91 13 71 87	Accueil du lundi au vendredi de 13h à 19h
ESPACE SANTE AP-HM	21 boulevard Capitaine Gèze, 13014 Marseille	04 91 43 50 60	Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 18h- Consultation gynécologique sur rendez-vous
B – VIOLENCES CONJUGALES			
S.O.S. FEMMES 13 http://www.sosfemmes.org/	10, avenue du Prado 13006 Marseille	04 91 24 61 50 ou 3919	Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences dans une démarche de reconstruction. Hébergement et logement afin de mettre en sécurité des femmes et leurs enfants en danger dans leurs foyers. Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h
AMICALE DU NID ORION orion@amicaledunid13.org	60 Boulevard Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00	Accueil de jour, accès aux soins et accompagnement social pour personnes en situation ou en risque de prostitution Accompagnement des mineurs Accueil : lundi (10h – 13h) – mardi (10h – 17h) – mercredi (14h – 17h) - jeudi (14h – 20h) – vendredi 10h – 16h

C- GRANDE PRÉCARITÉ

ATELIER DE COORDINATION THERAPEUTIQUE sosHetS13@groupe-sos.org	187 Rue Paradis 13006 Marseille	04 96 10 10 60	Les Appartements de Coordination Thérapeutique de Marseille (ACT 13) proposent un hébergement adapté aux personnes porteuses de maladies graves atteintes d'une maladie chronique invalidante, en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant un accompagnement médico-social. Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Permanences le week-end et les nuits
LITS HALTE SOINS SANTE	20 Chemin de Fontaigne 13014 Marseille	04 95 06 23 90	Les LHSS accueillent des personnes sans abri qui nécessitent des soins infirmiers, mais dont l'état de santé ne justifie pas ou plus une hospitalisation, en évitant ainsi l'aggravation des pathologies et les situations d'exclusion du système de soins. Si le résident le souhaite et si la situation le permet, l'objectif est d'éviter un retour à la rue.
EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRECARITE emlpp@ch-edouard-toulouse.fr	Centre hospitalier Edouard Toulouse 118 Chemin de Mimet 13015 Marseille	04 91 96 97 17	Si les personnes nécessitent des soins psychiques et sont dans l'incapacité d'accéder aux dispositifs de droit commun, cette équipe intervient à l'extérieur des établissements pour évaluer et analyser la situation, faciliter l'organisation du parcours individuel de soins, accompagner les malades vers les dispositifs de droits commun
CENTRE DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE	8, Bd Ferdinand de Lesseps 13015 Marseille	04 13 31 75 50 04 91 61 36 06 et 04 13 31 75 67	Aide à la prise de rendez-vous pour les examens médicaux lorsque des personnes ont reçu un courrier de ce service les informant qu'elles sont susceptibles d'avoir contracté la tuberculose (principalement migrants et réfugiés)

D – DEPISTAGE VIH et HEPATITES			
C.E.G.I.D.D. Centres gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (VIH, IST, Hépatites)	63, Avenue Robert Schumann 13002 Marseille 10 rue Saint Adrien 13008 Marseille Spot Longchamp 3 Bd Longchamp 13001 Marseille	04 13 31 69 14 04 13 31 56 78 04 91 14 05 15	Dépistage (VIH, IST/Hépatites) anonyme et gratuit et conseils Ouvert le lundi et le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 16h30 ; le mardi de 14h à 18h30 ; le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 ; le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 Dépistage sans RDV : lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h, mardi de 12h à 16h30, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, vendredi de 9h à 14h, samedi de 9h à 12h (sauf vacances scolaires et samedis accolés à des ponts) Dépistage sur RDV : mardi, mercredi et jeudi de 14h à 16h Consultation psychologique (sur RDV) Ce centre, porté par AIDES, est un espace de santé sexuelle à destination essentiellement des hommes gays. Ouvert le mardi de 16h00 à 18h30
AIDES Association de lutte contre les VIH et hépatites	MARSEILLE NORD 93 bd de Strasbourg 13003 Marseille MARSEILLE SUD 3 Boulevard Longchamp 13001 Marseille	04 91 62 80 77 04 91 14 05 15	Actions d'accompagnement et de soutien des personnes vivant avec le VIH (Virus de l'immunodéficience humaine)et/ou hépatites Actions de promotion de la santé Ouvert le mardi de 15h à 18h Ouvert le mercredi de 15h à 18h

E – CONDUITES ADDICTIVES

<p>C.S.A.P.A. Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie</p> <p>FORT NOTRE DAME point-marseille@groupe-sos.org</p> <p>LA CORNICHE corniche@groupe-sos.org</p> <p>DANIELLE CASANOVA danielle.casanova@groupe-sos.org</p> <p>ANTENNE NORD antenne.nord@groupe-sos.org</p> <p>HOPITAL SAINTE MARGUERITE</p>	<p>24 A Rue Fort Notre Dame 13007 Marseille</p> <p>2 Chemin de la Mure 13015 Marseille</p> <p>357 Boulevard National 13003 Marseille</p> <p>10 Rue de Lyon 13015 Marseille</p> <p>Pavillon 1 RDC 270 Boulevard Sainte Marguerite 13009 Marseille</p>	<p>04 96 11 29 11</p> <p>04 91 25 27 36</p> <p>04 95 04 35 25</p> <p>04 91 64 06 65</p> <p>04 91 74 40 66</p>	<p>Personnes souffrant de conduites addictives Hébergement diffus en centre-ville Suivi socio-éducatif, psychologique et insertion professionnelle Accès sur dossier et entretien</p> <p>Personnes majeures Ouvert toute l'année de 9h à 12h et de 15h à 19h</p> <p>10 jeunes âgés de 14 à 22 ans souffrant de conduites addictives. Centre de jour et centre d'hébergement Ouvert toute l'année de 9h à 12h et de 15h à 19h</p> <p>Personnes majeures Ouvert tous les matins de 9h à 12h30, mardi de 14h à 18h, jeudi de 17h à 19h</p> <p>Personnes majeures Ouvert : Lundi de 9h à 12h, mardi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h15, jeudi de 9h à 12h</p> <p>Consultations médicales, consultations infirmières sur RDV Traitement de substitution - Information - Orientation - Groupe de parole Ouvert du lundi au vendredi de 16h à 18h</p>
---	---	--	---

ANNEXE CHRS

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale MARSEILLE

	Adresses	Téléphones
CHRS Logement d'insertion	30-32 Rue de Senac de Meilhan 13001 Marseille	04 91 47 87 87
CHRS Habitat alternatif social	22 Rue des Petites Maries 13001 Marseille	04 96 10 19 41
CHRS Claire Joie	25 Boulevard d'Athènes 13001 Marseille	04 91 62 28 83
C.H.R.S. ANEF Provence	10 Boulevard d'Athènes 13001 Marseille	04 95 08 13 75
C.H.R.S. Accueil de jour Consolat	7 Rue Consolat 13001 Marseille	04 91 84 09 60
C.H.R.S. Jane Pannier	1 Rue Frédéric Chevillon 13001 Marseille	04 91 64 41 98
CHRS Sara Logisol - Hotel de la Famille	35 Rue Senac de Meilhan 13001 Marseille	04 91 47 87 87
CHRS Forbin	35 Rue Forbin 13002 Marseille	04 91 13 71 00

CHRS Le Hameau	Résidence William Booth, 190 Rue Félix Pyat 13003 Marseille	04 91 02 49 37
CHRS Hospitalité pour les Femmes	15 Rue Honnorat 13003 Marseille	04 91 50 85 18
CHRS Agnès Jesse Charleva	75 Boulevard de la Blancarde 13004 Marseille	04 95 08 08 80
CHRS Unité Familles	41 Boulevard de la Fédération 13004 Marseille	04 91 03 94 58
CHRS MAAVAR	18 Rue Stanislas Torrents 13006 Marseille	04 91 13 03 50
CHRS SOS Femmes	10 Avenue du Prado 13006 Marseille	04 91 24 61 50
C.H.R.S. Apcars	3 Rue d'Arcole 13006 Marseille	04 96 10 04 70
CHRS de l'Ars	42 Rue Roux de Brignoles 13006 Marseille	04 91 13 40 62
CHRS Orion	60 Boulevard Baille 13006 Marseille	04 91 29 77 00
CHRS Le Relais de la Valbarelle	103 Boulevard de la Valbarelle 13011 Marseille	04 91 89 20 08

CHRS Saint Joseph	73 Avenue Emmanuel Allard 13011 Marseille	04 91 18 11 40
CHRS La Selonne	4 Avenue Saint Menet 13011 Marseille	04 91 44 80 86
CHRS la Caravelle	27 Boulevard Merle 13012 Marseille	04 91 18 53 90
CHRS Dispositif Accueil Urgence	Bastide de l'Estello, 1 Chemin des Grives 13013 Marseille	04 91 11 63 10
CHRS SHAS Sara	24 Rue Albert Marquet 13013 Marseille	04 91 62 27 90
CHRS. Urgence plus	4 Boulevard de la Bougie 13014 Marseille	04 91 62 27 90
CHRS Le Mascaret	14 Traverse de Tour Sainte 13014 Marseille	04 96 10 19 41
CHRS Ecole Saint Louis 14 CHEMIN DU RUISSEAU MIRABEAU 13015 MARSEILLE	14 Chemin du Ruisseau Mirabeau 13015 Marseille	04 91 46 95 51

ANNEXE PAADE

retour rubrique 10

Les Points d'appui et d'accès aux droits des étrangers

Les PAADE interviennent pour les droits sociaux et les droits familiaux.

Des lieux de permanence existent en différents points de Marseille, voir ci-après.

Pour plus d'informations, aller sur le site de l'Association ESPACE : www.espace.asso.fr

CCO : dans le courant de l'éducation populaire, a une mission de gestion de structures socio-éducatives (13 sites sur Marseille dont 8 centres sociaux) et intervient dans le domaine de l'insertion : gestion de lieux accueil RSA, Accompagnement Socio Educatif lié au Logement, Accompagnement à l'emploi DAE 13, Prestation d'Accompagnement pour la Mobilisation vers l'Emploi (public reconnu travailleur handicapé), Point d'appui et d'accès aux droits pour les étrangers.

Structure LEO LAGRANGE MEDITERRANEE,	67 La Canebière 13001 MARSEILLE	04 91 14 22 33
Structure CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	29 avenue de Frais Vallon Le Nautilus 13013 MARSEILLE	04 96 13 07 20
Structure CENTRE SOCIAL MER ET COLLINE	16 boulevard de la Verrerie 13008 MARSEILLE	04 91 72 22 91

CENTRE SOCIAL CCO	16 Rue Bernard du Bois 13001 MARSEILLE	06 21 07 32 04	Charlotte MARINI CCO charlotte.marini@ccocl13.fr Vendredi 9h à 17h
DESTINATION FAMILLES CCO	43 rue d'Aubagne 13001 MARSEILLE	06 21 07 32 04	Charlotte MARINI CCO charlotte.marini@ccocl13.fr Mardi 14h à 17h30 Jeudi 14h à 17h30
CENTRE SOCIAL BAUSSENQUE CSMC	34 rue Baussenque 13002 MARSEILLE	04 91 91 29 59	Mohamed HERMI CSMC m_hermi@hotmail.com Mardi 14h - 17h Lundi 9h-12h et 14h- 17h
MSAP DU PANIER	11-13 rue Caisserie 13002 MARSEILLE	04 91 13 21 91	Mohamed HERMI CSMC m_hermi@hotmail.com Vendredi 9h-12h sur RDV

KLEBER MPT	16 Rue Desaix 13003 MARSEILLE	06 85 79 28 77	Françoise RICHARD CCO francoise.richard@ccocl13.fr Vendredi de 9h à 12h sur RDV
CENTRE SOCIAL SAINT MAURONT	77 Rue Félix Pyat 13003 MARSEILLE	06 85 79 28 77	Françoise RICHARD CCO francoise.richard@ccocl13.fr Mercredi de 9h à 12h sur RDV Vendredi de 14h à 17h sur RDV
CENTRE SOCIAL MALPASSE	7 avenue Saint Paul 13013 MARSEILLE	04 91 66 61 59 04 91 58 43 09	Juliette GOUTET Lundi et jeudi de 9h à 12H sur RDV
CENTRE SOCIAL FRAIS VALLON	Cité Frais Vallon Bat N 13013 MARSEILLE	04 91 66 79 35	Juliette GOUTET Mardi de 14h à 17h sur RDV
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL SAINT-GABRIEL BON SECOURS 14e	12 rue Richard 13014 MARSEILLE	04 91 6732 03	Alban JEANNE Mardi: 9h à 13h et 14h-17h30 sur Rdv Mercredi: 9h-13h sur Rdv
CENTRE SOCIAL LA SOLITUDE	189 Avenue Corot 13014 MARSEILLE	04 91 67 14 75	Juliette GOUTET Lundi de 14h à 17h sur RDV
LOCAUX ASSOCIATIF ESPACE CITOYEN 15e	PARC KALLISTE 130 Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	06 74 82 89 00	Céline KOHLER LLM Mercredi: 9h- 12h sur RDV
CENTRE SOCIAL KALLISTE/GRANIÈRE 15e	LA GRANIÈRE chemin de bourrely 13015 MARSEILLE	04 91 51 15 97	Céline KOHLER LLM Mardi de 14 h à 17 h sans RDV
PLATE-FORME DE BOUGAINVILLE	9 rue COUGIT 13015 MARSEILLE	04 91 11 42 60	Céline KOEHLER LLM Lundi matin : 9h-12h sans RDV Lundi après-midi : 13h30-16h30 sur RDV

ANNEXE CONSULATS MARSEILLAIS

	PAYS	adresse	Art	Tel	Consul	@
1.	Algérie	363 rue de Paradis	8	0491139950	ROUIBA BOUDEJMAA	
2.	Allemagne	10 Rue de la Joliette	2	0491167520	CLARISSA DUVIGNEAU	
3.	Arménie	17 Rue de la Canebière	1	0495094280	VARTAN SIRMAKES	
4.	Autriche	10 Rue Torrents	6		WILFRIED MEYNET	consul@oehk-marseille.org
5.	Belgique	112 Boulevard des Dames	2	0496116955	ERIC JACQUENIN	marseille@diplobel-fed.be
6.	Bénin	21 Rue Grignan	6	0491540500	STEPHANE HOUENOSSI	
7.	Bolivie	14 Rue Negresko	8	0491226770	ROSELYNE BELLEPAUME NOGUERA	
8.	Bulgarie	World Trade Center 2 Rue Henri Barbusse	1	0611528863	JEAN MARIE MARTIN	consulatbulgarie.mrs@gmail.com
9.	Burkina Faso	90 Rue de Rome	6	0612083413	MICHEL FRUCTUS	burkina.consulat13@free.fr
10.	Cameroun	87 Rue Puget	6	0491371065	INNOCENT BERTIN BIDIMA	contact@consulatcam-marseille.fr
11.	Cap Vert	7 Rue Eboué	2	0491918194	CHRISTOPHE BASTID	consulatcv_marseille@hotmail.com
12.	CentrAfrique	241 Rue du Prado	8	0491783828	JACQUES BLEIN	
13.	Chili	25 Bis Rue Cantini	6	0491299508	OLIVIER CASAL	consulatduchiliamarseille@gmail.com
14.	Chine	20 Boulevard Carmagnole	8	0491320000	LIYING ZHU	chinaconsul_mar_fr@mfa.gov.cn

15.	Chypre	17 Impasse des Douces	11	0675413750	ALKIS VOSKARIDES	chypre@consulats-marseille.org
16.	Comores	61 Boulevard des Neiges	8	0626026202	JEAN VICTOR CORDONNIER	consulatcomorespaca@gmail.com
17.	Congo	397 Rue Kennedy	7	0491221358	JEAN GAMBARELLI	
18.	Corée	13 Rue des Farges	8	0491800527	ALEXANDRE MINIERE	consulatcoree.mrs@gmail.com
19.	Cote d'Ivoire	33 Rue de Lesseps	14	0491903144	ROBERT FABRE	
20.	Danemark	19 Rue Venture	1	0182831161	KATJA BONNEVILLE	
21.	Egypte	166 Rue d'Hambourg	8	0491250404	HESHAM MAHER	
22.	Equateur	Boulevard des Bassins de Radoub	2	0491116127	HENRY ROUX ALEZAIS	hrouxalezais@intermedsogeric.com
23.	Espagne	38 rue Delaglade	6	0491003271	GUILLERMO MARTINEZ	cog.marsella@mae.es
24.	Finlande	377 Rue de Paradis	8	0491377926	GABRIEL REBONCER	
25.	Guatemala	66 Rue de Grignan	1	0488663012	RAYMOND PHILIPPE DE CANIJOU	pdecanijou@gamassur.com
26.	Hongrie	64 Rue St Sébastien	6		PIERRE VASARELY	pierre.vasarely@fondationvasarely.org
27.	Ile Maurice	28 Boulevard Paul Peytral	6	0491137474	REGINE SCALPEL GRAIL	
28.	Indonésie	25 Boulevard Carmagnole	8	0491230160	ASIANTO SINAMBELA	
29.	Islande	3 Boulevard Beauvau	1	0496111155	GUY CHAMBON	
30.	Israël	4 Impasse Dragon	6	0491534495	ANITA MAZOI	
31.	Italie	56 Rue d'Alger	5	0491184918	ALESSANDRO GIOVINE	consolato.marsiglia@esteri.it

32.	Japon	70 Avenue d'Hambourg	8	0491168180	AKIRO TAKEDA	consulatjapon.marseille@my.amofa.fr
33.	Lettonie	570 Rue Mazargues	8	0491227232	JEAN DE PELISSOT	jeandepelissot@orange.fr
34.	Liban	2 Parc Borely	8	049171500	SONIA ABOU AZAR	
35.	Libye	6 Boulevard Rivet	8	0491290380	ABDISLAM ELGADI	
36.	Luxembourg	327 Boulevard Michelet	9	0491321919	JEAN CLAUDE CAPUONO	
37.	Macédoine	2 Rue Reattu	9	0494716911	YVES YONGER	
38.	Madagascar	234 Rue Perier	8	0491151691	PASCAL JACQUES RAJAONARISON	info@consulmada-marseille.org
39.	Malaisie	2 Boulevard Bassin Radoub	2	0496162605	JEAN DE BONO	consul-hon-malaisie@hotmail.com
40.	Mali	47 Rue de la Paix	1	0491337630	SEKOU DIARRA	
41.	Malte	66 Rue de Grignan	1	0491332232	MICHEL PEZET	consulat.malte.marseille@gmail.com
42.	Maroc	2 Allée Gambetta	1	0491700213	MOUNES DIRHOUSSI	
43.	Mauritanie	241 Rue du Prado	8	0491259938	JACQUES BLEIN	
44.	Mexique	2 Rue Beausset	1	0491373967	DOMINIQUE GAVault	consularmex.marsella@gmail.com
45.	Monaco	38 Traverse Penne	11	0491270177	BENOIT JOURDAN	consulat.monaco@gmail.com
46.	Niger	94 Boulevard National	1	0491541492	FREDERIC BERTHOZ	
47.	Norvege	22 Rue de Castel	10	0491131666	GILBERT BROWN	consulatnorvege@balport.fr
48.	Panama	11 Quai des Belges	1	0491900584	VISNA AYALA	vjayala@mire.gob.pa

49.	Pays-Bas	146 Rue Paradis	6	0491256664	ALAIN GENOT	consulat.paysbas.marseille@wanadoo.fr
50.	Philippines	3 Place Charles de Gaulle	1	0488685510	JEAN-LOUIS POIRIER	consul.honorphil-marseille@lpserve.com
51.	Pologne	4 Villa Oddo	15	0491474104	RENE NOSTRIANO	
52.	Portugal	141 Rue du Prado	8	0491299530	PEDRO MARINHO DA COSTA	mail@cgmar.dgaccp.pt
53.	Republique dominicaine	146 Rue Paradis	6	0491750100	JOSE MANUEL COLON SOLER	consudom.mar@wanadoo.fr
54.	Republique tchèque	4 rue Angkor	6	0963401677	PIERRE ROBIN	marseille@honoray.m2c.c2
55.	Roumanie	157 Boulevard Michelet	9	0491221734	BOGDAN CORNEANU	
56.	Royaume Uni	Dock Joliette	2	0491157210	MICHELE SOLARI	
57.	Russie	376 Rue du Prado	8	0491762679	SERGEY MOLCHANOV	consrusmarseille@wanadoo.fr
58.	Saint Marin	27 Cours Puget	6	0496103446	REGIS TEISSEIRE	
59.	Sao Tome et Principe	11 Rue du Commandant Rolland	8	0491375802	JEAN PIERRE BENSAID	consulat@sao-tome.fr
60.	Senegal	171 Rue de Rome	6	0488131580	YANDE NDIAYE	congenemarseille@yahoo.fr
61.	Seychelles	23 Place Joliette	2	0491394322	MONICA MICHEL-BONVALET	
62.	Slovaquie	3 Rue Thiers	1	0491394322	MARC ANDRE DISTANTI	marc-andre.distanti@wanadoo.fr
63.	Suède	22 Rue Castel	16	0491131630	XAVIER LASALLE	
64.	Suisse	7 Rue Arcole	6	0496101410	CLAUDIO LEONCAVALLO	mar.vertretung@eda.admi.ch
65.	Syrie	27 Rue Paradis	1	0491547300	PIERRE SALAMEH	

66.	Thaïlande	World Trade Center 2 Rue Henri Barbusse	1	0783671684	OLIVIER VAN DE WINKEL	consulat.thai.marseille@gmail.com
67.	Tunisie	8 Boulevard d'Athènes	1	0491502868	SEIF EDDINE FLISS	cgtmarsei@numericable.fr
68.	Turquie	363 Rue du Prado	8	0491290026	DUYGU FERITA HOKKACI	consulat.marseille@mfa.gov.fr
69.	Uruguay	1 Rue Gagliardi	7	0491372060	CARLOS PIZZARO JUNCAL	
70.	USA	12 Place Varian FRY	6	0491549200	SIMON HANKINSON	